



PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DU JOVINIEN

DIAGNOSTIC DU SYSTEME ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE



www.shutterstock.com · 402894571



En 2020



BLEZAT
— consulting

devient

ceresco.
Alimentation, filières & territoires

Contacts : Cécile RIFFARD

cecile.riffard@ceresco.fr ✉

04 78 69 84 69 📞

Mathilde BETTE

mathilde.bette@ceresco.fr ✉

04 78 69 84 69 📞

Table des matières

INTRODUCTION.....	3
PARTIE 1 – UN TERRITOIRE ESSENTIELLEMENT RURAL	4
A. EVOLUTION DU PAYSAGE AGRICOLE	5
B. EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DU MONDE AGRICOLE.....	13
PARTIE 2 - LES PRODUCTIONS AGRICOLES : QUEL POTENTIEL D’APPROVISIONNEMENT ET QUELLES VULNERABILITES IDENTIFIEES ?	16
A. LES GRANDES CULTURES : CEREALES, OLEO-PROTEAGINEUX, BETTERAVES.....	17
B. LES FILIERES D’ELEVAGE	39
C. LA FILIERE VITICOLE	54
D. FILIERES FRUITS ET LEGUMES	57
E. LA DIVERSIFICATION AGRICOLE	64
F. SYNTHESE DES VULNERABILITES.....	70
PARTIE 3 – UNE ESQUISSE DE 3 SCENARIOS D’AVENIR.....	72
A. PREMIERE CARTOGRAPHIE DE L’AUTOSUFFISANCE DU TERRITOIRE	72
B. TENDANCES DE CONSOMMATION A L’HORIZON 2025.....	78
C. TRAVAIL PRELIMINAIRE SUR DES SCENARIOS D’EVOLUTION DE L’OFFRE.....	85

INTRODUCTION

Les politiques publiques ont un rôle fondamental à jouer dans la définition des orientations stratégiques sur la thématique de l'alimentation et sont désormais appelées à relever un défi ambitieux : permettre à chacun de disposer d'une alimentation de qualité, saine et équilibrée, à des prix socialement acceptables, tout en intégrant les principes de transition écologique et les changements de pratiques qui en découlent, aussi bien dans la production que dans la consommation.

Cette préoccupation répond aussi à une demande citoyenne croissante et bien identifiée d'amélioration de l'offre alimentaire, qui reflète une prise de conscience sur les impacts sanitaires et sur l'urgence climatique, ouvrant la voie aux démarches d'innovation et d'expérimentation pour soutenir des alternatives au système alimentaire actuel (production et consommation).

En tant que collectivité rurale, la communauté de communes du Jovinien (CCJ) s'interroge depuis plusieurs années sur l'activation des leviers d'intervention les plus pertinents pour préserver le tissu agricole local et faire face aux besoins alimentaires du territoire. C'est dans cette dynamique que la CCJ a décidé de lancer une démarche de réappropriation des connaissances de son territoire en vue de définir, à moyen terme, un projet global et transversal qui vise à renforcer l'articulation entre le bien-produire et le bien manger dans le cadre d'un programme multi-partenarial et qui répond aux besoins et aux attentes de l'ensemble des acteurs de son territoire.

En s'emparant de l'alimentation comme un vecteur de développement, la CCJ espère pouvoir définir une politique alimentaire territoriale résiliente et ainsi développer une vision systémique et globale, afin de relocaliser l'alimentation et renforcer l'ancrage territorial de la production.

La présente étude est commanditée par la communauté de communes du Jovinien et co-financée par la Région Bourgogne Franche-Comté dans le cadre de l'appel à projet « Agriculture, Alimentation et Territoires ».

L'ALIMENTATION SUR LE TERRITOIRE DU JOVINIEN

L'agriculture du territoire s'étend sur 16 145 ha dont environ 85% en grandes cultures. Les 151 exploitations agricoles du territoire produisent céréales, légumineuses, oléagineuses, betteraves, légumes, fruits, viandes, produits laitiers...qui sont tantôt consommés sur le territoire, transformés sur le territoire, exportés en région Bourgogne France Comté ou encore exportés dans d'autres régions ou à l'international.

Avec une population de **plus de 22 800 habitants**, qui a fortement évolué ces dernières au gré de plusieurs restructurations administratives, le territoire représente un **bassin de consommation assez stable** mais dont les comportements alimentaires sont en constante évolution.

La consommation alimentaire a lieu dans les ménages, par l'intermédiaire de la distribution (*vente directe, grandes et moyennes surfaces, magasins spécialisés, détaillant*) ou hors du domicile (*restauration collective et commerciale*).

LE PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE : UN OUTIL DE COORDINATION ET DE GOUVERNANCE

Le projet alimentaire territorial (PAT) de la communauté de communes du Jovinien vise à construire une politique agricole et alimentaire globale en mobilisant l'ensemble des acteurs : producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités territoriales, société civile et consommateurs.

Pour cela, le PAT s'appuie sur la diversité des initiatives existantes afin de les valoriser, les articuler et les développer.

Il permet d'aborder les thématiques liées à la **production agricole** (installation agricole, fonctionnalité des exploitations, développement d'une offre de produits locaux, préservation des ressources naturelles...), à la **transformation alimentaire**, au **gaspillage alimentaire**, à la **justice sociale**, à l'**éducation alimentaire**, à la **restauration collective**...



PARTIE 1 – UN TERRITOIRE ESSENTIELLEMENT RURAL

A. EVOLUTION DU PAYSAGE AGRICOLE

ELEMENTS DE CONNAISSANCE

- **L'évolution des systèmes agraires – un processus de spécialisation accéléré depuis les années 1970**

Au préalable à la caractérisation du système de production alimentaire du territoire actuel, il convient de résumer les grandes évolutions des systèmes agraires (Bodet C, 2012)¹. Elles permettent de comprendre pourquoi les exploitations agricoles sont présentes dans leurs formes actuelles.

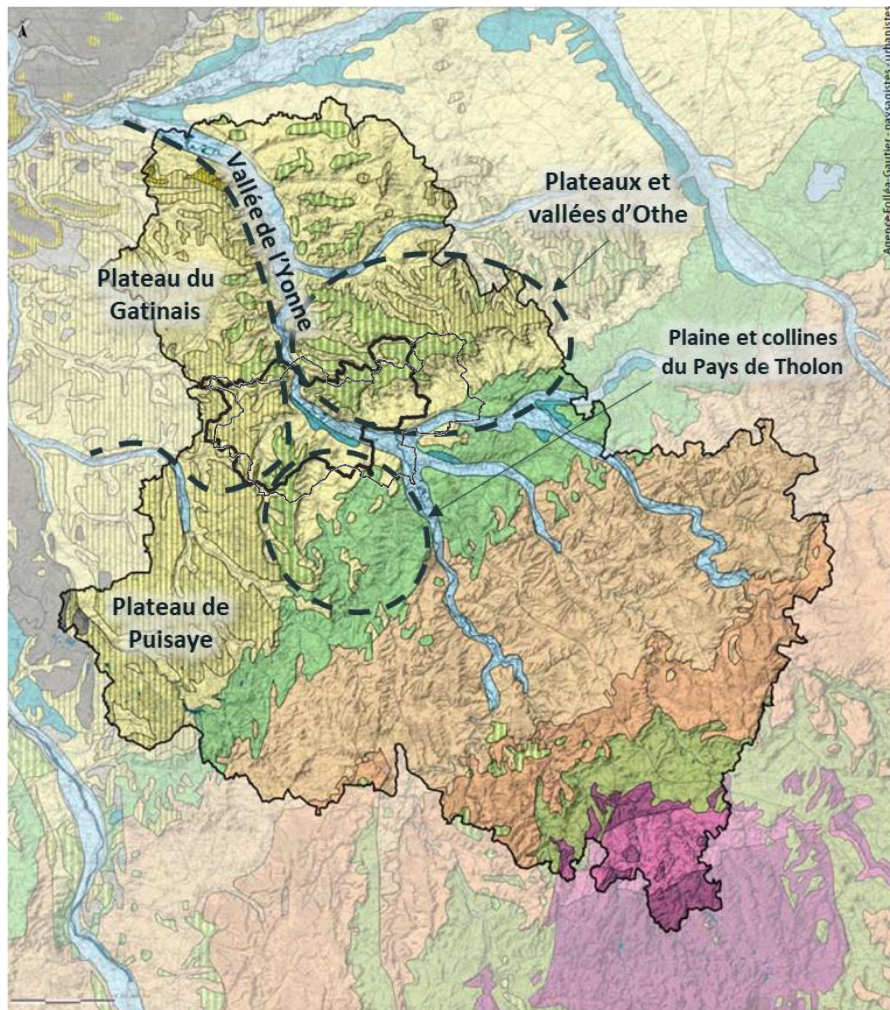
Ceci permet d'évaluer les capacités d'adaptation et d'évolution des systèmes de production agricoles, façonnées par le milieu (cf. carte des sols) et par les évolutions sociologiques et économiques sur le territoire.

A l'échelle départementale, certains paysages ruraux en ont été profondément marqués : le parcellaire s'est adapté à la mécanisation, en particulier par le remembrement qui s'est accompagné d'un arrachage massif des haies devenues gênantes et alors jugées inutiles. Les grandes cultures, en particulier dans l'Yonne les céréales à paille et le colza, se sont rapidement développées notamment dans les zones de plateaux, où elles ont marqué les assolements de leur suprématie. Sous l'effet de l'intensification de l'élevage et de la forte diminution du nombre de troupeaux bovins et ovins, des surfaces importantes de prairies ont été retournées et ont été de plus en plus repoussées en Puisaye, dans l'Avallonnais et dans le Morvan.

A partir des années 1980, les préoccupations environnementales se sont faites de plus en plus présentes et pressantes, et ont remis en cause cette politique productiviste. De plus en plus d'efforts pour construire une agriculture à la fois moderne et respectueuse de la flore et de la faune sauvages, du sol, et des hommes. Une certaine désintensification est en œuvre; les surfaces implantées en prairies sont stables, voire en légère augmentation depuis quelques années. Des haies ont été replantées, celles qui existent sont entretenues, des arbres isolés ont été conservés ou renouvelés, les désherbages sont moins systématiques, les jachères apparues avec la réforme de la PAC de 1992 ont été mises à profit de diverses façon : couverts mellifères, couverts pour le petit gibier, jachères fleuries etc... Les grandes cultures se sont maintenues dans toutes les zones où les conditions agro-pédo-climatiques les rendent économiquement rentables, pendant que la jachère occupe, depuis plus de 15 ans, les parcelles les moins intéressantes soit par la nature de leur sol, soit par le voisinage des habitations, soit encore par leur taille réduite ou leur forme irrégulière. En parallèle, durant ces cinquante dernières années, les cultures pérennes se sont maintenues là où les conditions, de sol et d'ensoleillement notamment, qui leur sont les plus favorables, pénalisent généralement les grandes cultures. La vigne, dont la plantation est strictement encadrée au plan réglementaire, occupe des espaces géographiques limités qu'elle partage parfois avec les cerisiers, conservant son morcellement et créant des paysages aux allures de jardin.»

A cheval sur le plateau du Gatinais, et le pays d'Othe, le territoire de la CCJ se situe donc sur deux grandes unités distinctes. Des tendances majoritaires sont identifiées sur chacune d'elles.

¹ BODET, C., 2012, Analyse-diagnostic du système agraire du Vexin français, DRIAAF, AgroParisTech



Carte géologique simplifiée de l'Yonne (données : BRGM)

Ere Primaire (roches métamorphiques)	Ere Secondaire	Ere Tertiaire	Formations superficielles des vallées
Gneiss et micaschistes	Marnes et calcaires du Jurassique inférieur (ou Lias)	Calcaires Eocène	Alluvions anciennes
Granites	Calcaires et marnes du Jurassique moyen	Formations superficielles hétérogènes Eocène	Alluvions récentes
	Calcaires et marnes du Jurassique supérieur	Calcaires et argiles Oligocène	
	Sables et marnes du Crétacé inférieur	Sables et grès Oligocène	
	Calcaires (craie) du Crétacé supérieur	Formations superficielles hétérogènes Pliocène	

Figure 1 : carte géologique simplifiée de l'Yonne (données : BRGM ; source : Atlas des Paysages de l'Yonne, DIREN Bourgogne)

Zone du Plateau du Gâtinais à l'Ouest : plateaux limoneux à très fort potentiel agronomique

En Basse Yonne et dans les Vallées, la terre profonde et fertile grâce aux alluvions limoneuses qui s'y sont déposées convient bien aussi aux grandes cultures. Cet ensemble est basé sur un soubassement crayeux, Ces « surfaces perchées », tabulaires ou ondulées, sont profondément entaillées par un système de grandes vallées.

Les plateaux au socle calcaire sont généralement, mais pas systématiquement, des espaces qui laissent filtrer l'eau. Sur tout le flanc Ouest du département (et à partir d'une certaine distance à la vallée de l'Yonne pour le premier), les Plateaux du Gâtinais et de la Puisaye sont en effet recouverts de placages peu perméables datant du Tertiaire et qui donnent des caractéristiques particulières à leurs paysages, notamment par la présence d'étangs et de vallées peu profondes mais systématiquement parcourues par des cours d'eau permanents.

Les paysages sont largement dominés par les grandes cultures (céréales, colza...), au sein desquelles de nombreux bois et des silos viennent marquer les horizons. Les parcelles cultivées sont de taille importante, particulièrement au Nord.

Les zones des Plateaux et vallées d’Othe à l’Est

Dans les zones à l’Ouest de la CCJ, de l’autre côté de la vallée de l’Yonne, les plateaux et vallées d’Othe sont assis sur des calcaires d’autre nature et sur des marnes. Ils se caractérisent par des vallées souvent « sèches » et au profil plus marqué.

Le versant crayeux de la côte d’Othe se caractérise par un très long glacis de pentes douces et ondulées, dominé par un ourlet de pentes plus raides et festonnées de courts vallons; au Sud-ouest, plaine découverte du pays du Tholon, caractérisée par la présence de buttes et croupes témoins et par l’appui d’une forte côte sur son flanc occidental. Cette zone est marquée par la rareté des eaux de surface, qui se résument à l’Yonne et à quelques affluents à l’écoulement permanent (Vanne, Vrin, Tholon...), ainsi qu’aux étangs d’anciennes gravières, surtout présentes à l’aval de Sens.

Prédominance des grandes cultures (céréales, colza, tournesol...), associés localement à des prairies sur le plateau d’Othe (où elles portent parfois la trace de vergers), ainsi que dans le fond de certaines vallées (Yonne, Vanne...) Cet espace est également marqué par la présence forte de la forêt : bois et bosquets sur le haut des coteaux des vallées et des vallons, débordant parfois sur les plateaux. Dans le Pays du Tholon, les boisements forment d’étroits corridors autour des rivières.

1955

Années 2000



Figure 2 : Vue aérienne du secteur de Cerisiers entre 1955 et 2000 – unité de paysage : le plateau d’Othe (Source : Atlas des Paysages de l’Yonne) – si, en pays d’Othe, les prairies ont nettement régressé face aux cultures depuis les années 1950, le recul des vergers a été plus important encore.

1955

Années 2000

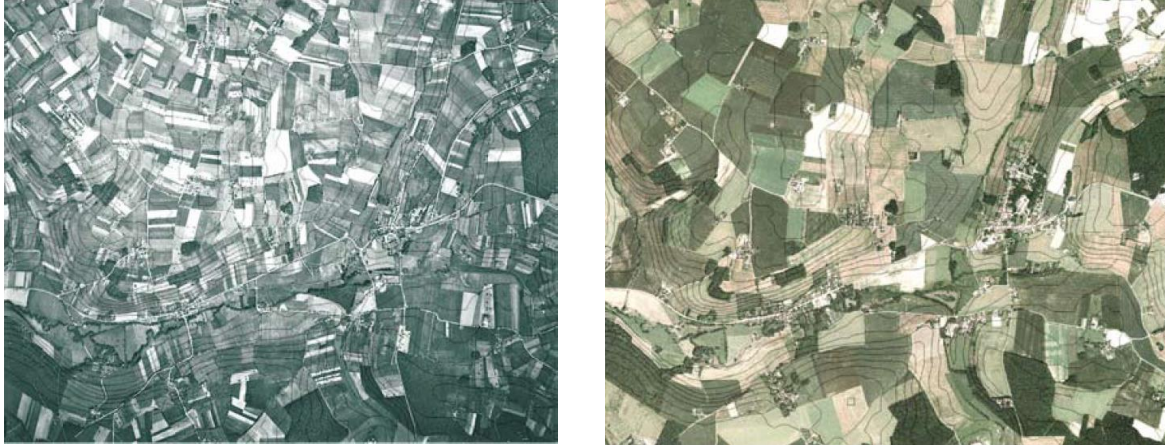
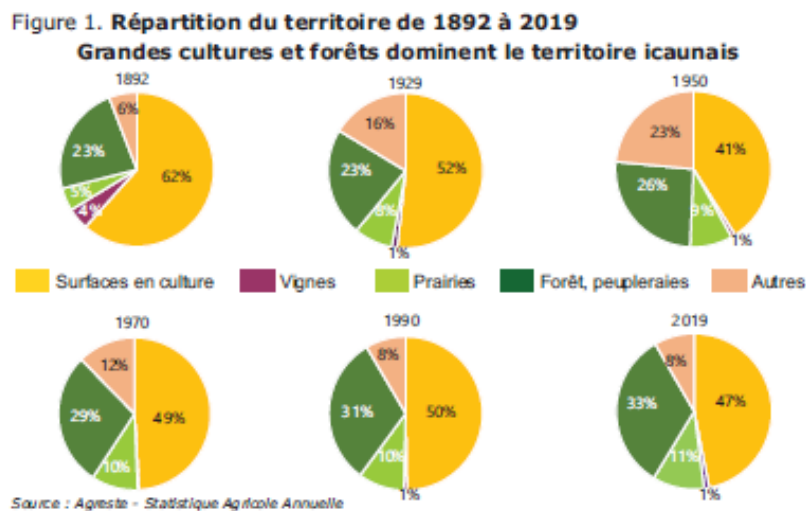


Figure 3 : Vue aérienne du secteur de Dicy et Villefranche vers 2000 Unité de paysage : le plateau tabulaire du Gâtinais (Source : Atlas des Paysages de l'Yonne)

Dans les années 1950, la taille des parcelles est petite (le plus souvent de 1 à 5 Ha). L'espace du plateau est piqué de très nombreux arbres fruitiers, qu'on trouve soit dans les prés, soit dans les labours, soit encore en alignement le long des routes et des chemins. La relative irrégularité des plantations indique que le déclin des vergers est peut-être déjà entamé à cette époque. On remarque également que les haies sont rares et ne se rencontrent que dans les petites vallées qui parcourent le secteur (situation à comparer à l'échantillon concernant le plateau de Puisaye, présenté plus loin). Dans les années 2000, la taille moyenne des parcelles agricoles a crû sensiblement : rarement inférieure à 5 Ha, elle approche parfois les 30 Ha. Les prairies sont rares et concentrées aux abords directs des rivières. Ailleurs les terres sont cultivées et la proportion des arbres fruitiers a diminué de façon marquée. Au-delà du strict déclin de la rentabilité économique des vergers, leur maintien était sans aucun doute difficilement compatible avec la circulation des engins agricoles nécessaires aux cultures.



De manière générale une tendance à l'uniformisation des paysages de plateau et la perte des caractéristiques originales de certains secteurs est observée : gommage du contraste entre le plateau de Puisaye (bocager il y a encore cinquante ans) et celui du Gâtinais (qui était caractérisé par la densité des plantations d'arbres fruitiers, notamment au Sud), banalisation du plateau d'Othe (recul des vergers et des surfaces de prairies), etc.

- Un bassin de production très spécialisé

Les quelques **151 exploitations agricoles en 2017** et **16 145 ha agricoles** du territoire sont principalement orientés vers la production de **grandes cultures, qui représentent environ 85% de la surface agricole utile (SAU)** du territoire (RPG 2019). Cette hyper spécialisation de l'agriculture du territoire constitue un élément clé du territoire qui a un impact sur l'ensemble des filières (taille moyenne des exploitations environ 115 ha).

Un phénomène de restructuration des exploitations agricoles s'est accompagné de la diminution de moitié du nombre d'exploitations depuis 1988 (de 300 à 150 en 2017) et de l'agrandissement de la taille moyenne des exploitations passant de 55 ha en 1988 à 115 ha en 2017, dans le périmètre du PAT.

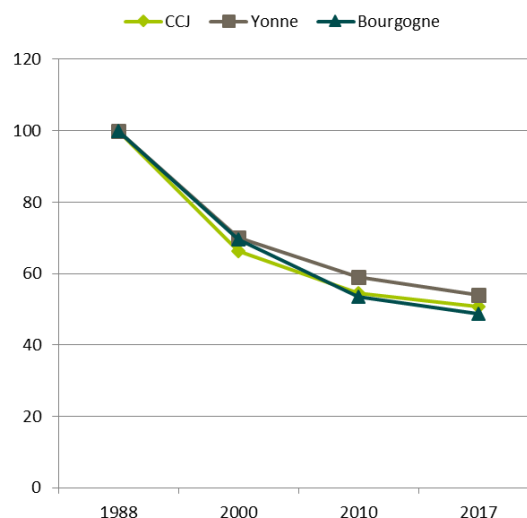


Figure 4 : Evolution du nombre d'exploitations agricoles ayant leur siège sur la CCJ, le département de l'Yonne et l'ex région Bourgogne (Source : RGA, DRIAAF, PLUi)

Historiquement, les exploitations de l'Yonne sont de **grande taille**. En effet, dès 1955, 50 % seulement des structures font moins de 20 ha contre 80 % en France et 2,5 % ont plus de 100 ha, alors qu'elles ne sont que 0,8 % au niveau national. Depuis, elle a perdu cette suprématie. En effet, en 1980, la SAU moyenne par exploitant de l'Yonne est de 49 ha (27 ha en France) mais en 2010, elle atteint 78 ha (51 ha en France et 84 ha en Bourgogne) Dans le périmètre de la CCJ, la surface agricole utile s'étant maintenue ces 20 dernières années, c'est la cessation d'un certain nombre d'exploitants (et donc la diminution du nombre de sièges) qui a favorisé l'agrandissement.

	NOMBRE HABITANTS - INSEE 2016	SURFACES AGRICOLES - RPG, 2019	NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES (Sièges) 2017
CCJ	21 400	16 145 ha (7 544 m ² /hab)	151
Yonne	336 500	405 543 ha (12 000 m ² /hab)	3 920

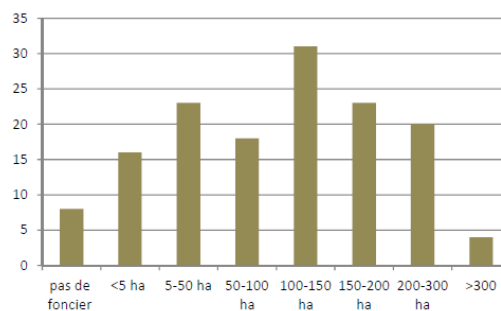


Figure 5 : répartition des exploitations par tranche de surface sur la CCJ (source : Chambre d'Agriculture de l'Yonne, 2017)

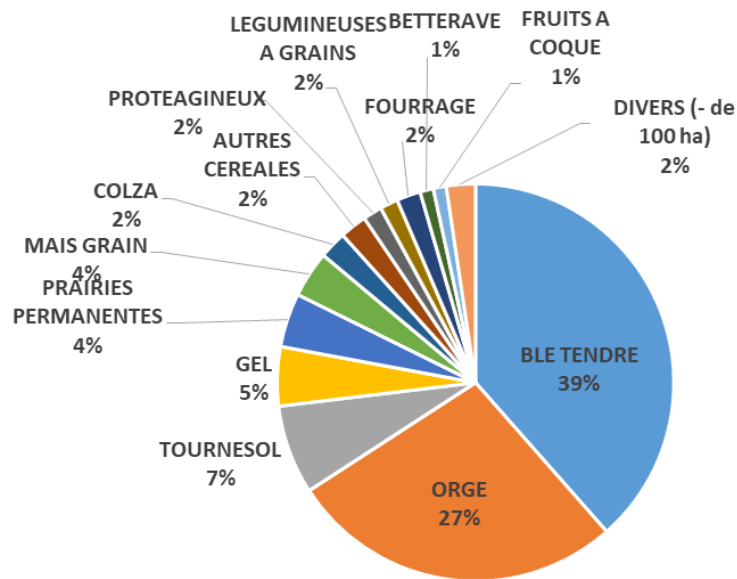


Figure 6 : Les surfaces agricoles déclarées sur le territoire du PAT en 2019 (CCJ) - source : Registre parcellaire graphique 2019 / traitement CERESCO)

On distingue ainsi 4 filières majoritaires :

- **Les grandes cultures** : Céréales à pailles, oléo-protéagineux et betteraves sucrières
- **Les filières d'élevage** : Bovins allaitants, bovins laits, ovins viande, ovins et caprins laitiers, et volailles (chair et œuf)
- **La vigne**
- **Fruits, légumes et horticulture** : Production fruitière, production de légumes de plein champ, production en maraichage diversifié et horticulture.

Remarque : Ces dernières sont probablement sous représentées par les chiffres du Registre parcellaire Graphique, car elles ne sont pas déclarées dans le cadre d'une demande d'aide de la PAC.

Afin de pondérer la place de ces filières agricoles il convient de relativiser l'occupation du sol agricole dont les **grandes cultures représentent 85% des surfaces**, par la part d'exploitations agricoles par filières. Les **filières d'élevages, la vigne et la production de fruits et légumes représentent environ 24% des exploitations**. En effet, les exploitations spécialisées en grandes cultures sont bien souvent de grande taille (100-400ha).

Les exploitations de polyculture ou de poly-élevage sont plutôt minoritaires. Quelques productions avicoles et laitières existent dans le Gâtinais, le Pays d'Othe et le Jovinien. Quant aux prairies, elles sont en retrait de 15 % sur l'ensemble de la Bourgogne ce qui est à corréliser avec le recul des zones d'élevage (bovins, ovins...).

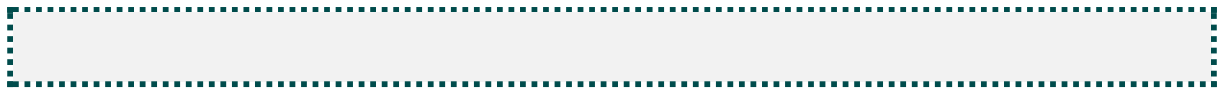
L'orientation technicoéconomique des exploitations rattachées à chaque commune donne la physionomie de son agriculture. Excepté la commune de Saint-Aubin-sur-Yonne, la polyculture est majoritairement présente sur toutes les communes.

La très forte spécialisation de l'agriculture en grandes cultures masque des différences dans les systèmes de production et type de production (rendement, taille d'exploitation...). Ceux-ci dépendent de la pédologie et de l'histoire agraire du territoire. Par ailleurs, même si les céréales à paille représentent 66% des surfaces des grandes cultures, protéagineux et oléagineux représentent une part importante de la production.

Des poches de production diversifiée (maraichage, vigne, arboriculture, élevage) subsistent sur le territoire et aux portes de celui-ci.

Ainsi les grandes catégories de filières pourront être détaillées pour comprendre leur fonctionnement amont et aval : les grandes cultures, les filières d'élevage, la viticulture et les fruits et légumes.

CHIFFRES CLES



ATOUS	FAIBLESSES
OPPORTUNITÉS	MENACES
•	•

ENJEUX

-

B. EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DU MONDE AGRICOLE

Diminution limitée du nombre d'exploitations

Le Recensement General de l'Agriculture (RGA) s'effectue tous les 10 ans et la mise à jour 2020 est encore en cours. Tous les chiffres issus de ce recensement affichent la chute régulière et constante du nombre des exploitations à l'échelle nationale, conséquence de l'agrandissement des structures ; la tendance générale bourguignonne se situe sur une perte de 25% sur une période de 10 ans.

Sur la base des chiffres du RGA et ceux de la collecte auprès des agriculteurs en 2017, on enregistre une baisse de 13% entre 2000 (174 exploitations) et 2017 (151 en 2017) soit une chute beaucoup moins forte que le département. Ceci peut s'expliquer **par deux phénomènes concomitants** :

- ⊙ **le fait que les agriculteurs poursuivent leur activité au-delà de l'âge de la retraite**, les transmissions ne s'effectuant pas, il y a moins de chute d'exploitations.
- ⊙ Le bon potentiel des terrains du jovinien à l'échelle de l'Yonne ce qui peut susciter un intérêt plus fort qu'ailleurs.

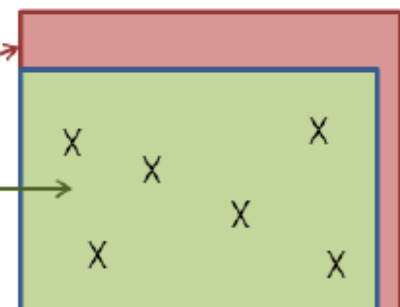
De plus, certaines entités agricoles sont le support de 2 structures juridiques, phénomène qui masque la chute réelle du nombre d'exploitations. Suite aux entretiens avec les agriculteurs, nous enregistrons 6 exploitations de ce type, avec par exemple : une structure pour l'activité céréalière et une autre pour l'activité d'élevage.

Un agrandissement marqué en parallèle

A l'inverse d'autre territoire, les exploitations agricoles du jovinien sont bien ancrées sur leur territoire administratif, comme le démontre l'analyse de la Chambre d'Agriculture :

- ⊙ Mise en valeur de 77% de la CCJ par des agriculteurs ayant leur siège sur la CCJ
- ⊙ 76% du parcellaire de ces exploitants se situent sur la CCJ

Sur les 16234 ha de surface PAC sur la CCJ
12455 ha sont mis en valeur par les
agriculteurs du territoire, soit **77%**.



X= siège social des exploitations

Les 143 **structures juridiques** (avec foncier agricole) exploitent 16437 ha
Dont 12455 ha de SAU localisés sur le
territoire de la CCJ soit **76 %**

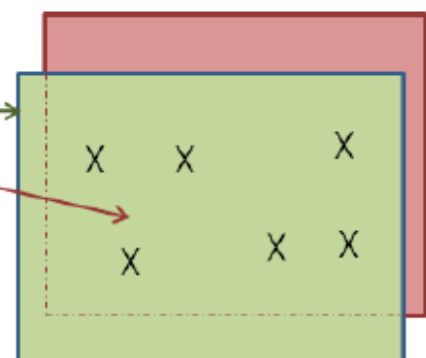
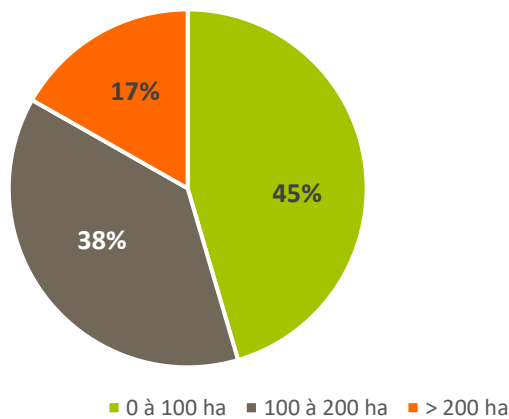


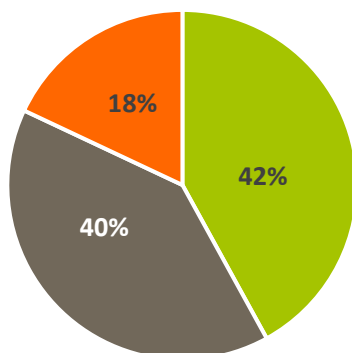
Figure 8 : représentativité des exploitations du CCJ (source : diagnostic agricole du PLUi, réalisé par la Chambre d'Agriculture de l'Yonne)

La superficie moyenne de l'ensemble des structures juridiques est de 115 ha, voire 120 ha quand on considère les structures juridiques avec du foncier. Une moyenne qui s'alligne sur les tendances départementales (SAU moyenne des exploitations grandes et moyennes du département de 120 hectares en 2018, comparable à la moyenne en Bourgogne Franche Comté, contre 86 hectares en France). L'amplitude entre les exploitations est importante en termes de SAU, soit de moins de 1 ha à 370 ha. Elle dépend fortement de la dynamique foncière et économique des exploitations : spécialisation et agrandissement, installation d'un enfant/ conjoint(e), diversification... La typologie des structures foncières du territoire est légèrement différente du département avec davantage de petites exploitations et moins d'exploitations dans les tranches supérieures à 100 ha.

CCJ



Yonne



Une tendance au vieillissement

La CCJ ne déroge pas aux tendances nationales : sur les 164 exploitants recensés en 2017, l'âge moyen est de 53,9 ans et seules deux communes présentes une moyenne en dessous de 50 ans (Cézy et Précysur-Vrin).

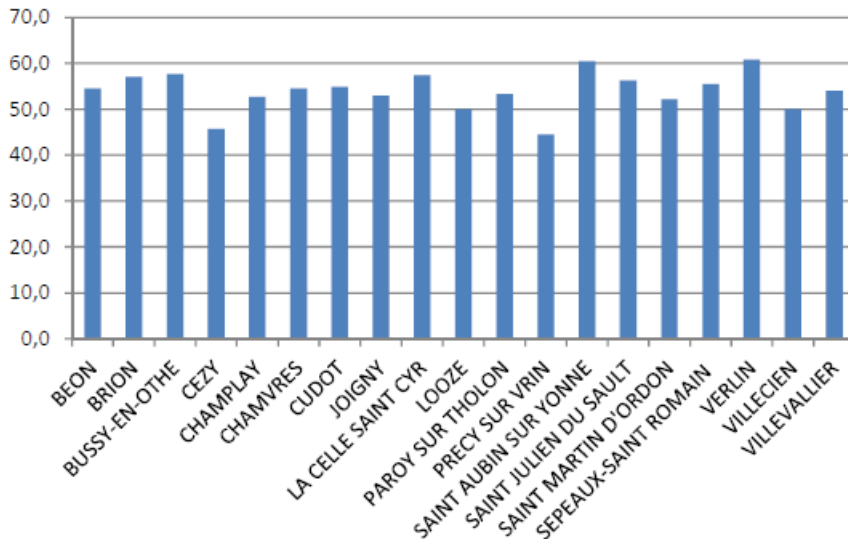
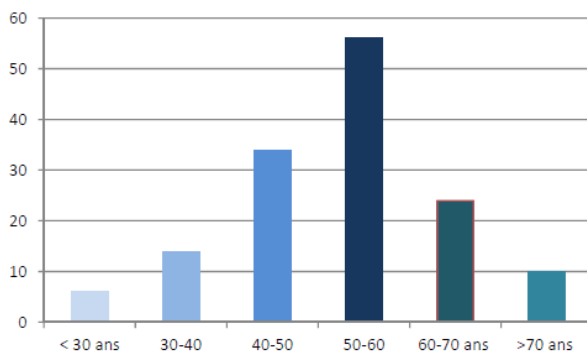


Figure 9 : âge moyen des chefs d'exploitation par commune (source : Chambre d'Agriculture de l'Yonne, diagnostic agricole du PLUi 2017)

La pyramide des âges commence à être fortement déséquilibrée avec plus de la moitié des exploitants ayant plus de 50 ans, qui devraient être en phase de transmission dans les 10 ans à venir. Sur les 33 cessations envisagées dans les 5 ans, 55% des transmissions devaient se réaliser dans le cadre familial, et 30% hors cadre familial. Ainsi sur les 4 400 ha concernés, ce sont environ **700 ha** qui n'ont aujourd'hui aucun repreneur identifié et qui pourraient donc être amené à **changer de destination** dans les années à venir (agrandissement, diversification, enrichissement, projets hors agriculture...)



	cessations envisagées	cadre familial	hors cadre familial	ne sait pas	SAU concernée en ha
dans les 2 ans	20	12	4	4	2 708
3-5 ans	13	6	6	1	1 687
5-10 ans	15	13	2	0	2 580

Figure 10 : pyramide des âges et projets de cessations à venir dans les 10 ans sur la CCJ (source : CDA89, diagnostic agricole PLUi, 2017)

A noter que, des **considérations patrimoniales** entrent en ligne de compte dans la décision de transmission (volonté de maintenir le patrimoine au sein de la famille, au cas où l'un des enfants se décide à reprendre, la crainte de ne plus disposer du foncier si un bail est conclu avec un fermier).

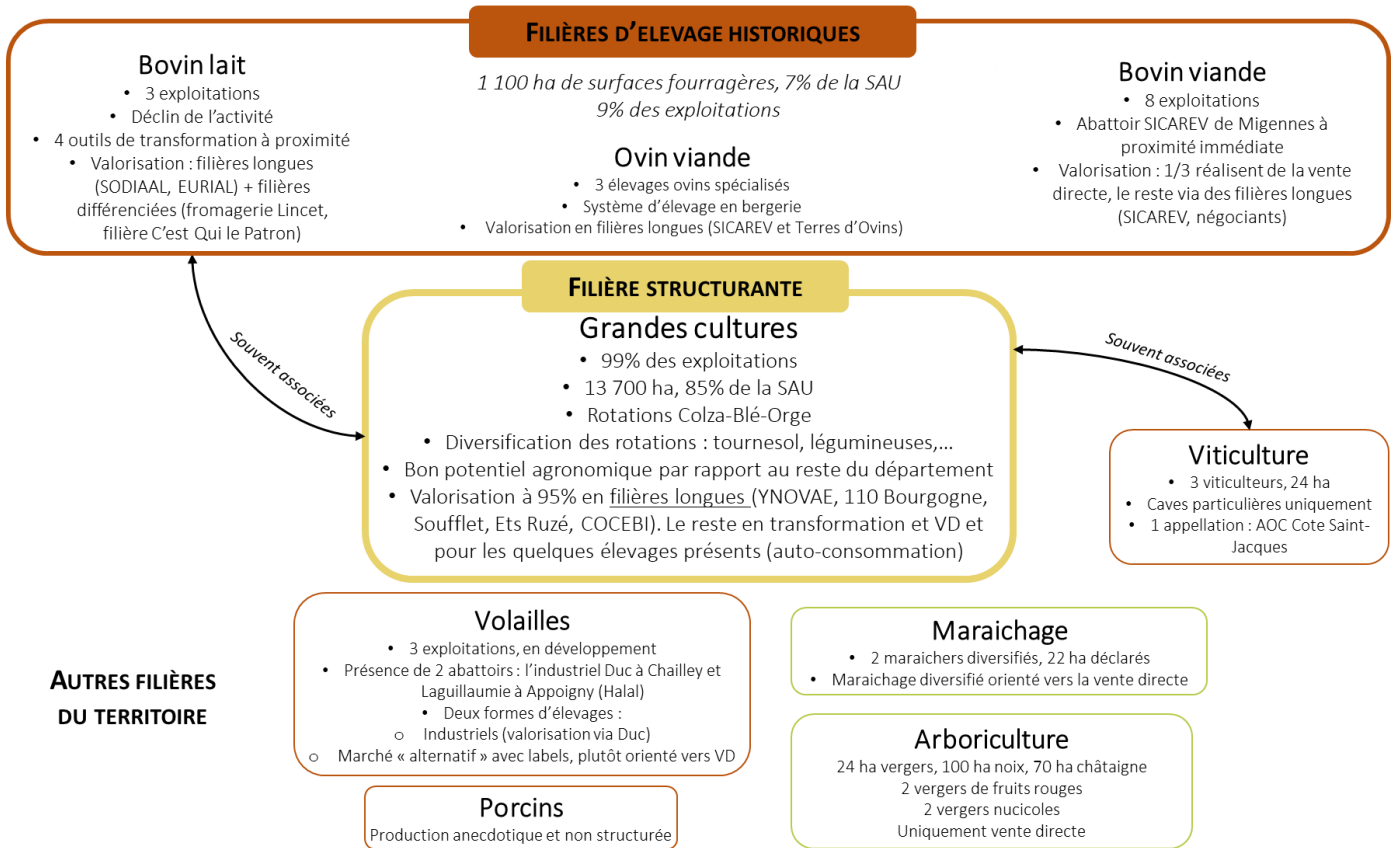
A noter que sur les 48 cessations recensées dans les 10 ans, 16 concernent des exploitations possédant des ateliers d'élevage, soit 37% des cessations et près de **60% des élevages du territoire**. L'activité d'élevage de la CCJ est donc très fortement corrélée à l'avenir de ces exploitations en cours de transmission.

Cette pyramide des âges peut aussi expliquer le faible engouement à des changements de pratique, tel que la diversification des productions, oser la vente sur des circuits à créer ou encore effectuer une conversion à l'agriculture biologique.



PARTIE 2 - LES PRODUCTIONS AGRICOLES : QUEL POTENTIEL D'APPROVISIONNEMENT ET QUELLES VULNERABILITES IDENTIFIEES ?

L'estimation du potentiel d'approvisionnement d'un territoire nécessite de connaître la production agricole et agro-alimentaire sur le territoire, mais aussi d'évaluer les flux de produits entrant et sortant de celui-ci. La compréhension des évolutions de la production du territoire, et de la situation actuelle des principales filières agricoles et agro-alimentaire, sont essentielles pour identifier les leviers sur lesquels agir pour relocaliser une partie de la consommation alimentaire du territoire.



A. LES GRANDES CULTURES : CÉREALES, OLEO-PROTEAGINEUX, BETTERAVES...

ELEMENTS DE CONNAISSANCE

L'Yonne est le premier département céréalier de la région Bourgogne Franche-Comté :

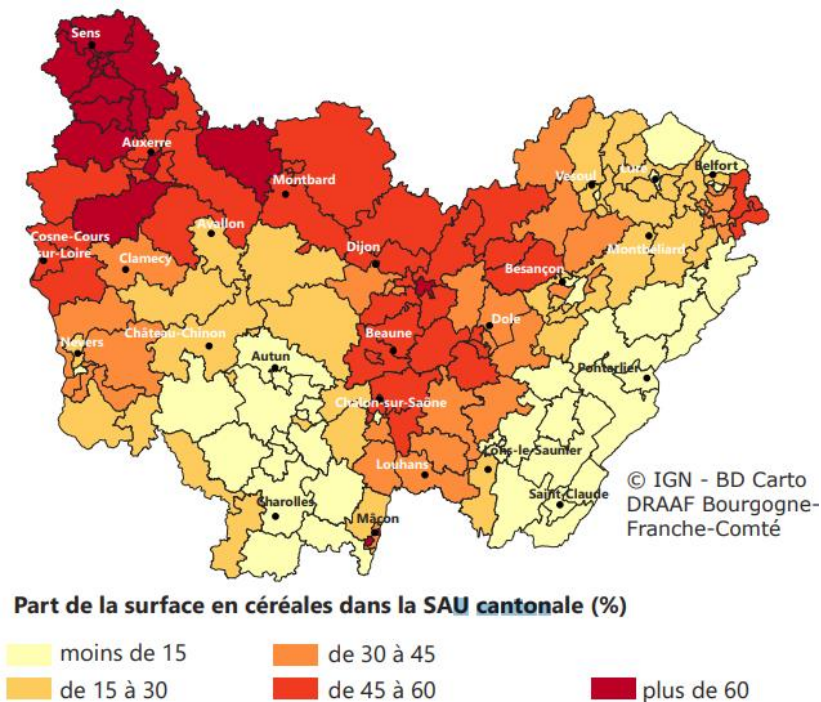


Figure 11 : part de la SAU en céréales dans la région BFC (source : DRAAF BFC, 2019)

Les terres du Jovinien sont réputées pour être les **meilleures terres de l'Yonne**. Même si la rotation classique Colza-Blé-Orge est encore très présente sur le parcellaire jovinien, les récentes impasses techniques sur le colza, et le potentiel local ont poussé certains exploitants à diversifier leurs assolements : réintroduction de la betterave, développement des surfaces en protéagineux etc. Celle-ci reste néanmoins négligeable au regard des surfaces en blé et orge (cf figure ci-dessous)

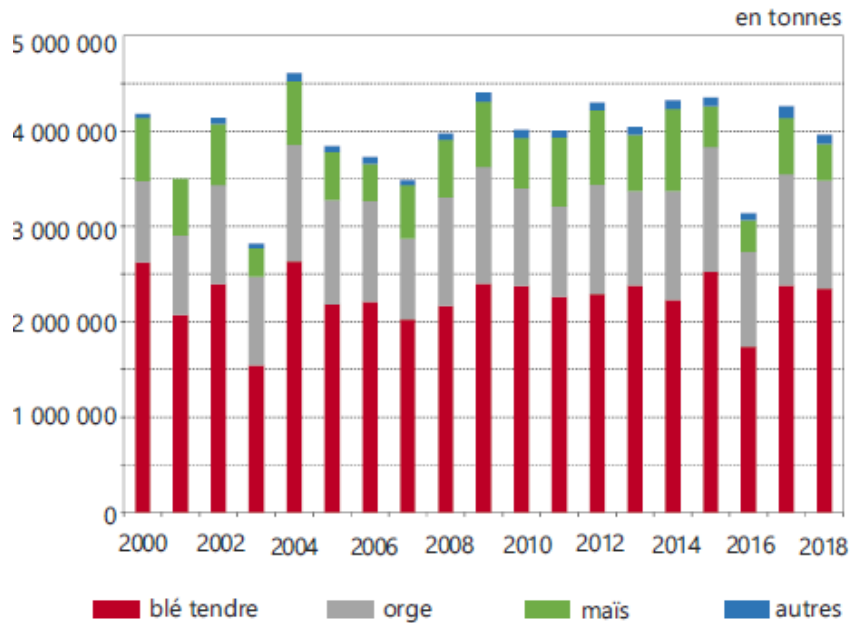


Figure 12 : répartition des volumes de céréales issues de BFC entre 2000 et 2018 (source : DRAAF BFC)

Les filières oléo-protéagineuses / céréales à paille sont donc très interdépendantes. Par ailleurs, les produits finaux issus de ces filières subissent bien souvent plusieurs niveaux de transformation.

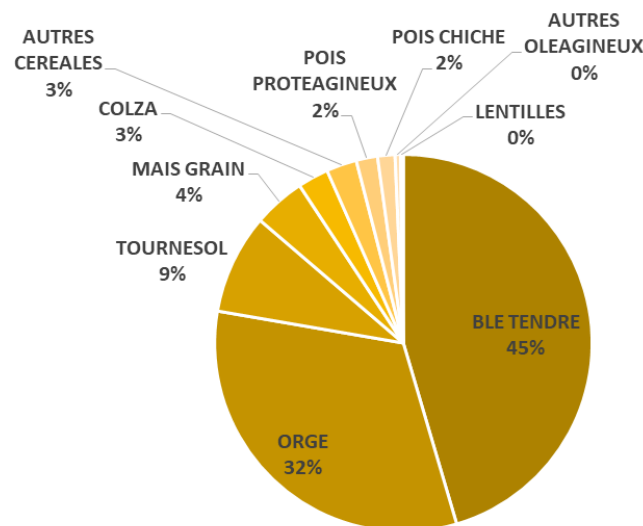


Figure 13: panel de COP déclarés en 2019 sur la CCJ (source : RPG 2019 - traitement CERESCO)

Enfin, les grandes cultures font partie de **l'identité historique du territoire**, comme décrit ci-dessus. **Le savoir-faire et les résultats de productions en grandes cultures sont un véritable atout pour le territoire.**

Le schéma de filière ci-dessous, met en exergue la **présence de deux productions structurantes** (blé et orge, 89% des volumes) mais l'existence également d'autres productions (autres Céréales et Oléo-

Protéagineux, 9% du tonnage global), toutes valorisées par des opérateurs très implantés sur le secteur : des acteurs coopératifs (YNOVAE, 110 Bourgogne, COCEBI) et des négoce privés (le groupe Soufflet, les établissements Ruzé)

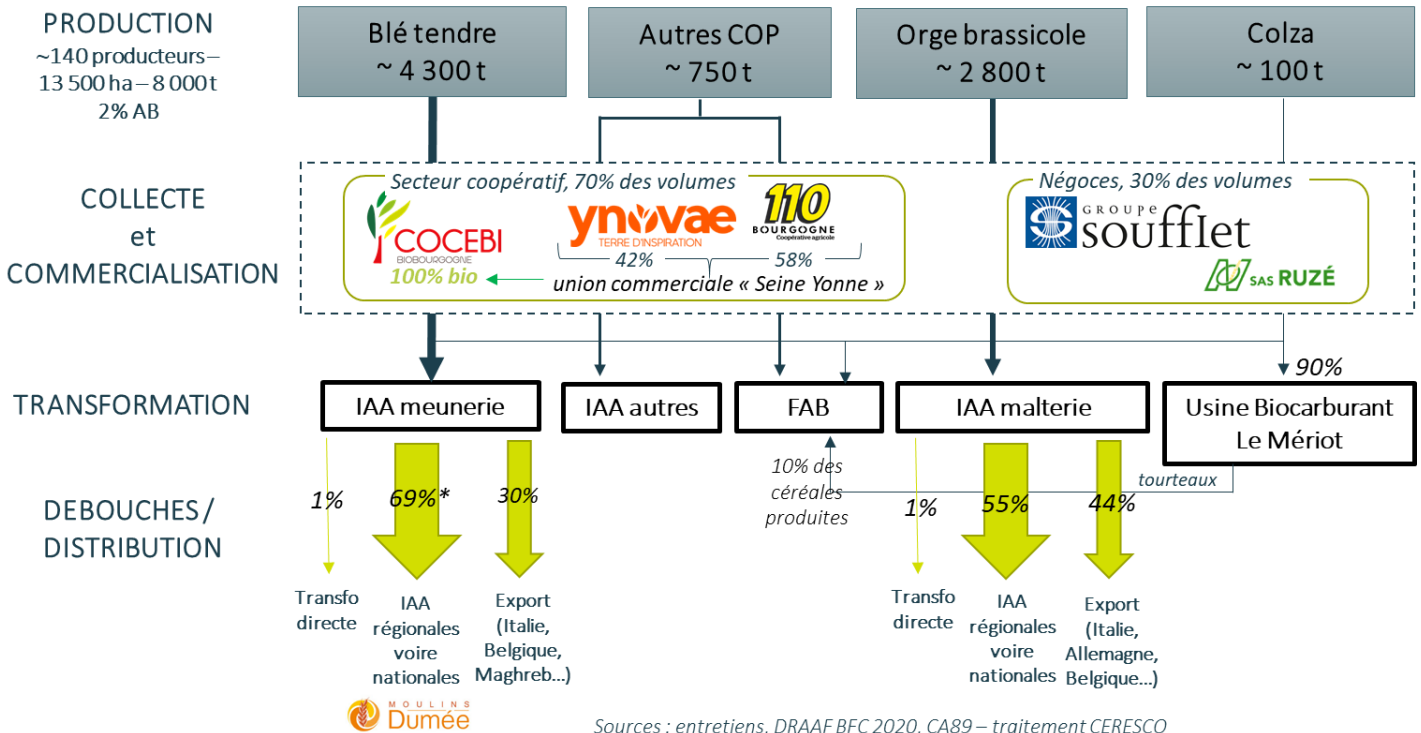


Figure 14 : Schéma des filières grandes cultures sur le territoire (Ceresco)

- **Une zone intermédiaire synonyme de nouvelles pratiques**

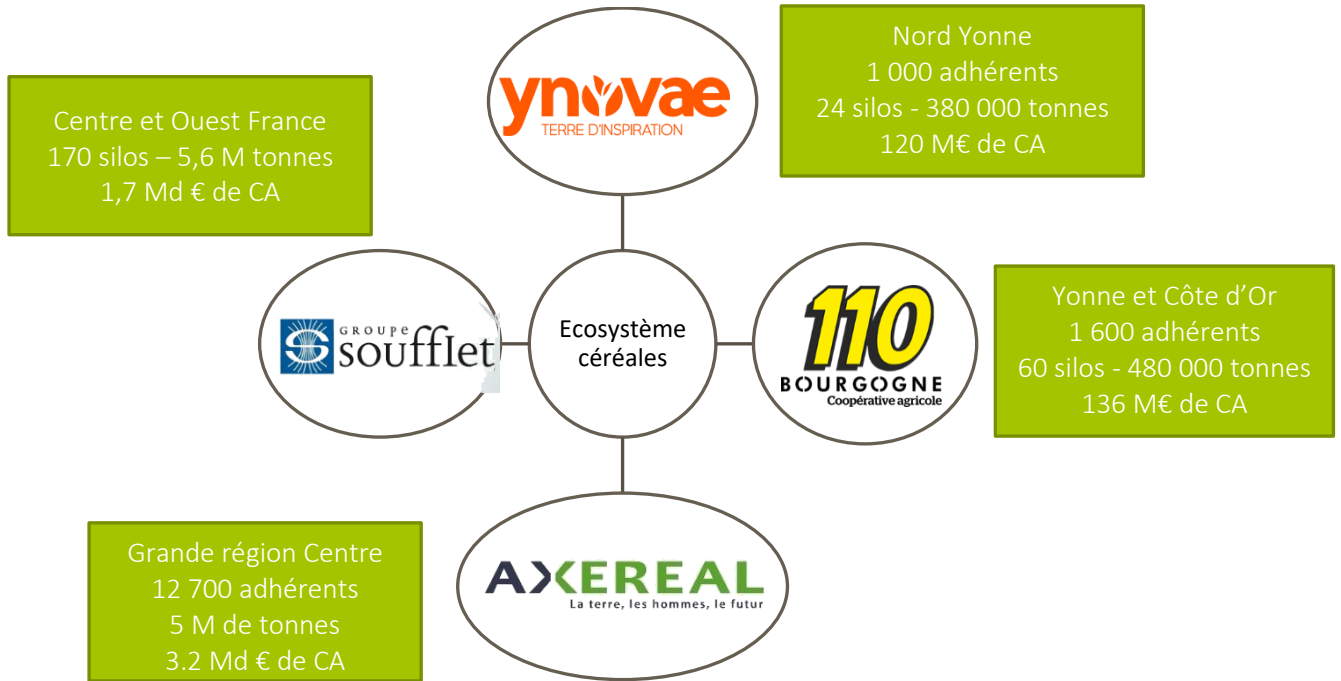
Le **faible potentiel des terrains**, avec une forte teneur en argile, la présence de cailloux et la faible profondeur des premiers horizons, ne constitue pas un point fort pour le développement des grandes cultures. Tous ces éléments expliquent les **rendements moyens** obtenus (en baisse depuis les années 90), et le besoin d’agrandissement des fermes. Territoire situé en zone intermédiaire, les aides n’atteignent pas le niveau des zones défavorables (ICHN en montagne) et ne permettent pas de compenser les contraintes de production, avec des Droits à Paiement de Base² très faibles vu le nombre d’ha moyen/exploitation.

Ainsi les **techniques culturales simplifiées** (TCS) sont expérimentées sur le département depuis plusieurs années pour limiter l’appauvrissement des sols, et donnent de bons résultats. Sur les parcelles nouvellement cultivées (et autrefois enherbées), les techniques simplifiées de labour s’imposent par la faible profondeur des sols et la forte présence de cailloux. L’implantation de couverts, l’arrêt du labour, le semis direct permettent de restaurer la matière organique dans les premiers horizons. Certains vont même plus loin en mettant en place des semis directs sous couvert (SDSC). Ces changements de pratique nécessitent des investissements en matériel importants (semoir direct : environ 100k€) et reposent encore sur l’utilisation du glyphosate (destruction chimique du couvert avant implantation de la culture). Il est estimé qu’1L/ha de glyphosate utilisé aujourd’hui équivaut à 50-100L de fuel pour une destruction mécanique.

² Anciennement appelés les Droits à Paiement Unique, les DPB représentent les aides découplées du premier pilier de la PAC (calculées en fonction des surfaces de production).

• Des filières très organisées et tournées vers l'export

La présence de coopératives (et de négociants avec Soufflet) d'envergure nationale voire internationale, assure des débouchés à la grande majorité des productions issues du territoire :



Sur les 5 dernières années, plusieurs regroupements (fusion de CEREPY et CAPSERVAL en 2016, rachat de CAVAP VANAGRI par Axéréal en 2015) ont eu lieu, accélérant le dynamisme et la montée en puissance des organismes collecteurs présents sur la zone.

L'omni présence de céréales offre une ouverture sur le marché de l'export, ce qui est à mettre en lien avec le potentiel du **port de Gron**.

Plateforme logistique portuaire de de 20 000 m², ce dernier représente **l'hinterland (arrière-pays continental d'un port) le plus au sud** du port du Havre. Cette plateforme assure aux industriels un moyen de transport écologique et économique (économie de 25% par rapport au fret routier et division par 3 des émissions de CO₂). Compte tenu des exigences du Grenelle de l'environnement, du coût croissant des transports (fret routier), le transport fluvial ouvre une alternative intéressante en matière d'opérations import/export. Spécialiste des transports fluviaux, l'opérateur multimodal Logiyonne créé en 2010, en lien avec la CCI de l'Yonne, assure la liaison avec le port du Havre et bénéficie d'une zone de chalandise sur la France entière. Il est aussi connecté à Paris, Rouen et jusqu'à Hambourg en passant par Anvers, Zeebrugge et Rotterdam. **L'export représente aujourd'hui 92 % de ses activités**, incitant la société à se tourner encore davantage vers l'international (ouverture d'un port à Singapour).

- **Un développement marqué de l'AB ces dernières années et un opérateur spécialisé**

Tous les collecteurs historiques ont développé une part de leur collecte en bio. Des accords commerciaux destinent l'essentiel de cette collecte à un autre acteur départemental destiné spécifiquement aux producteurs de céréales en agriculture biologique. Il s'agit de la coopérative **COCEBI** basée à Nitry depuis 1983. Son silo a une capacité de 6 430 tonnes et compte tenu du fort développement de l'agriculture biologique dans le département, la coopérative a investi dans un silo de 3 800 tonnes sur le même site en 2018.

En outre en 2014, la COCEBI a formé une **union de commercialisation Fermes Bio.coop** avec 3 autres coopératives de collecte de produits AB. Elle permet une sécurité de production, du volume et du label et représente **15% du marché français**. Pour la récolte 2019, la COCEBI regroupait 235 producteurs et la collecte s'élevait à environ 38 000 tonnes. Par ailleurs les démarches de conversion sont en augmentation ces dernières années : en 2019, 486 exploitations sont en agriculture biologique ou en conversion pour une surface de près de 46 000 ha, soit 11% de la SAU départementale. 5 ans plus tôt ces surfaces ne représentaient que 4% de la SAU du département, pour moitié moins d'exploitations engagées.

A l'échelle de la CCJ, après un démarrage de la conversion bio en 2010 (1 exploitation AB cette année-là) le développement des surfaces AB s'est fait très rapidement ces dernières années, avec un quadruplement des surfaces entre 2017 et 2018. Cette hausse est expliquée par un déplafonnement des aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie en 2018, du fait d'un fond Ecophyto ciblé en partie sur le développement de l'AB. Ces surfaces concernent à **55% des grandes cultures**.

Aujourd'hui les surfaces AB en grandes cultures sur la CCJ représentent 2% des surfaces GC totales. Et à l'échelle de toutes les filières, ces surfaces AB composent **3% des paysages agricoles**. Sa représentativité surfacique reste donc très limitée au regard de l'importance des surfaces agricoles sur le territoire.

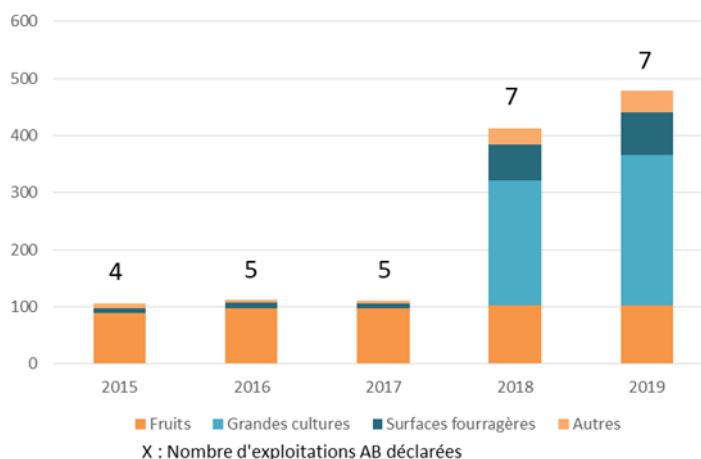


Figure 15 : évolution des surfaces AB (labellisées et en conversion) et du nombre d'exploitations AB sur la CCJ (source : données Agence Bio ; traitement CERESCO)

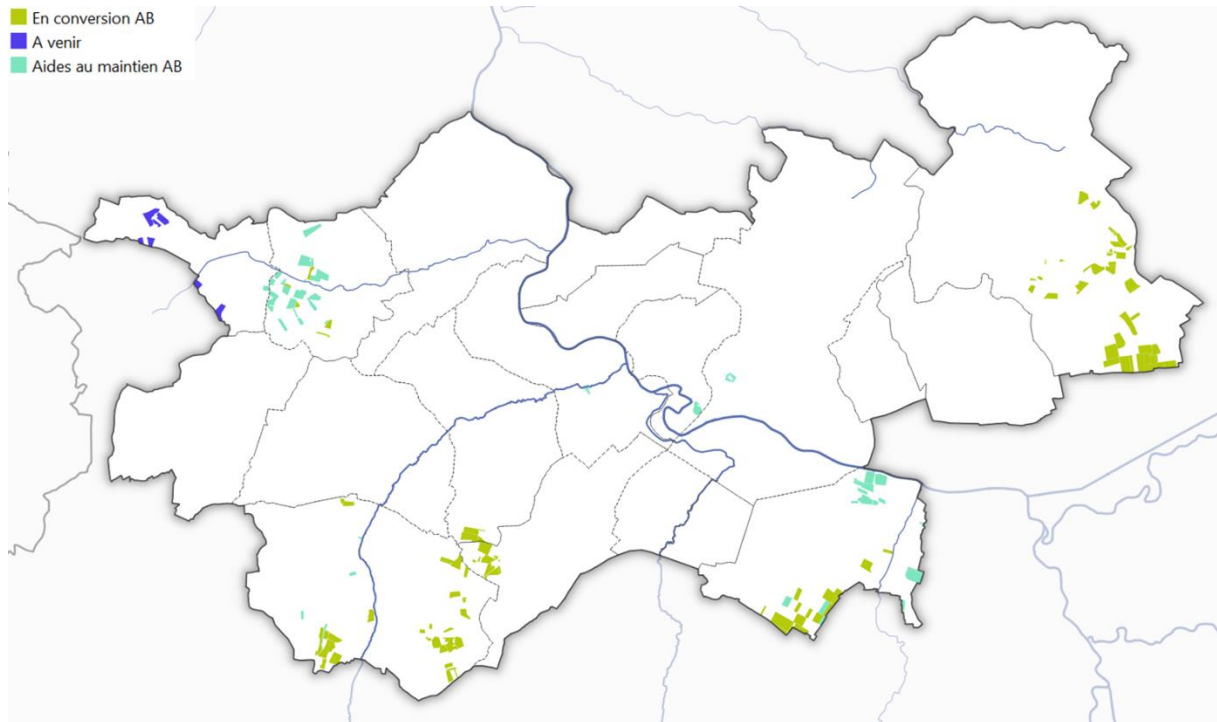


Figure 16 : parcelles touchant des aides à conversion ou au maintien de l'AB sur la CCI en 2019 (parcelles AB depuis moins de 5 ans)

- **LES CEREALES A PAILLE – Une production à destination de la consommation humaine**



LE BLE ET L'ORGE

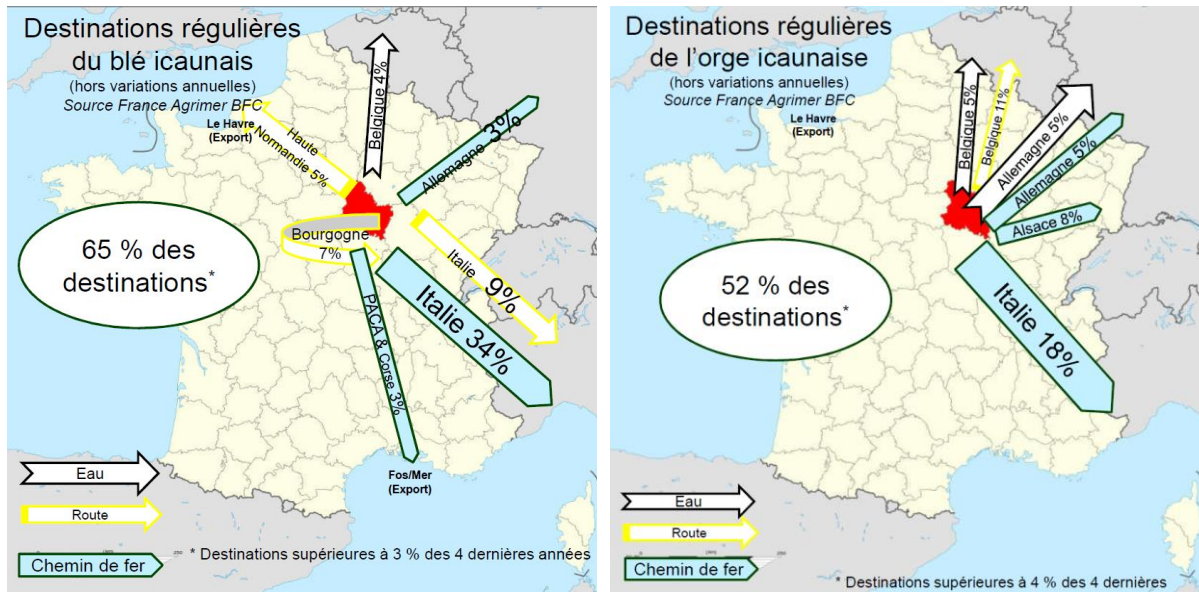
A l'échelle de l'Yonne, et bien qu'il soit intégré dans une rotation de cultures annuelles, le **blé représente encore 73%** (19 000 ha) des surfaces de céréales, suivi par l'orge (19%).

Plus de la moitié de la collecte régionale est exportée (55%) en majorité vers les régions limitrophes. Les marchés méditerranéens représentent 25% des volumes exportés, justifiant d'importants investissements tant sur le terminal céréalier de Pagny-Val-de-Saône que sur le port de Fos-sur-Mer où CEREVIA dispose d'une capacité de stockage de 60 000 tonnes. L'Europe du Nord et la Suisse représente 20% des exports réalisés. En année normale, 40% des volumes exportés le sont par la route, à proportion quasi égale avec le fer, les 20% restants étant exportés par voie fluviale. (Source : DRAAF BFC, 2020).

Avec plus de 70% de grandes cultures et des rendements moyens en blé avoisinant les 80 qx/ha (notamment dans les zones de plateaux), la production de blé meunier représente des volumes très importants. Le blé tendre produit dans l'Yonne est à 97% du blé panifiable avec pour objectif d'une **valorisation en alimentation humaine** (panification).

Concernant l'orge, avec 189 000 ha dédiés à la production d'orges, principalement de variétés brassicoles, la Bourgogne se place au deuxième rang des régions productrices. Pourtant la région ne dispose que d'une seule malterie localisée à Brazey-en-Plaine appartenant au groupe Soufflet. Ces orges sont donc dirigées vers l'une des 14 autres unités positionnées en France (appartenant à 4 groupes : Malteurop, Soufflet, Axéreal et Cargill) ou à destination de malteries extra-territoriales. Pour mémoire, la production française de malt s'élève à 1,5 million de tonnes ; à peine 5 % des orges sont maltées en Bourgogne (soit moins de 7 % de la production régionale de graines).

A l'échelle départementale, le détail des destinations pour le blé et l'orge a été analysé par la Chambre d'Agriculture :



Cette filière est très implantée et structurée localement avec le réseau de coopératives (Ynovaé et 110 Bourgogne ayant formé une union de commercialisation : Seine Yonne) et négociants (groupe Soufflet, établissements Ruzé). En Bourgogne Franche-Comté, la collecte est assurée au deux tiers par des coopératives, nombreuses sur le secteur, et à un tiers par des négociants.

A partir de 1990 des regroupements de coopératives ont lieu. Deux coopératives sont présentes aujourd'hui à savoir **110 Bourgogne et YNOVAE**, regroupées au sein de Seine Yonne, leur service commercial, depuis février 2008. Elles adhéraient toutes les deux à l'union de commercialisation CEREVIA de 2008 à 2017. Celle-ci rassemble 7 groupes coopératifs répartis sur 2 régions : la Bourgogne Franche-Comté et Auvergne Rhône-Alpes et se tourne plutôt vers le sud de la France avec un hub ferroviaire à Venarey-les-Laumes qui permet de rallier Fos-sur-Mer et les marchés méditerranéens. En 2017, les deux coopératives quittent CEREVIA pour développer les débouchés du département vers le Port de Rouen et le nord de l'Europe. Du fait des difficultés à obtenir de bons rendements sur le secteur, ces opérateurs visent une haute qualité des produits afin de cibler des marchés destinés à l'alimentation humaine.

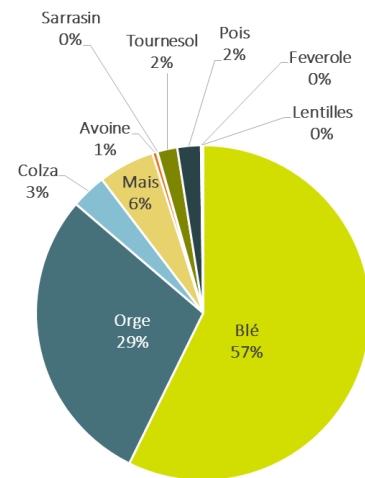


Figure 17 : répartition des volumes collectés par YNOVAE en 2019 (source : entretien, traitement CERESCO)

En effet YNOVAE a développé depuis 1999, une certification de conformité produit **Cultures Raisonnées Contrôlés** (CRC) étendue aux adhérents de 110 Bourgogne. Ainsi les producteurs mettent en marché des productions certifiées pour les filières Babyfood, le milieu de la santé et du médical, la boulangerie artisanale et industrielle, les animaux de laboratoire ou encore le milieu sportif.

Historiquement née dans l'Yonne à l'initiative de Capserval (ex YNOVAE) il y a 20 ans, la filière CRC a permis de **générer une plus-value** de l'ordre de 21€/tonne, par rapport à un prix de vente de 150€/tonne min. Pour l'agriculteur c'est 10€ en plus. L'objectif était de mettre au point un référentiel draconien permettant de se **soustraire aux nombreux cahiers des charges mis en place par les distributeurs**. Depuis le périmètre a été élargi à toute la France afin de s'assurer de pouvoir limiter les risques de rupture d'approvisionnement de la chaîne.

Néanmoins les difficultés de la filière, notamment en 2016 – 2017 – 2018, tantôt liées à une baisse de rendement ou à un prix international en berne, ainsi qu'une compétitivité à l'international impactée par l'augmentation de production de pays de la Mer noire, a entraîné une baisse de revenu des exploitations icaunaises.



Engagés pour le bon.

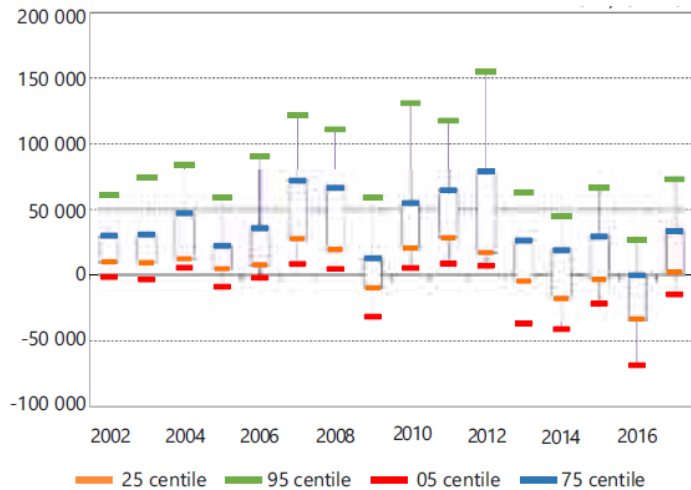


Figure 18 : Evolution des résultats économiques des exploitations de BFC - RCAI : Revenu courant avant impôt (source : Agreste – RICA)

Cette période a pu motiver certains producteurs à diversifier leur production, parfois avec la recherche de **nouveaux débouchés et de valeur ajoutée** : nouvelles cultures, marché intérieur et « petits opérateurs », segmentation (AB, Non OGM, Oméga 3, ...), investissement dans des outils de tri et de conditionnement pour vente directe...

Par ailleurs, une réflexion émerge sur la possibilité d'une différenciation/ décommoditisation de la production de blé français, pour s'orienter sur un produit qui pourrait se distinguer de la production standard international.

Les outils de transformation sur le territoire

Peu d'outils de première et seconde transformation de la filière blé farine pain sont présents sur le territoire et à proximité. Les opérateurs locaux reposent essentiellement sur des moyens de transformation développés par d'autres groupes (Vivescia, Soufflet) qui ont fortement concentré les outils ces dernières années. Au-delà, des exports et des valorisations dans d'autres Région, environ 7% des céréales restent en Bourgogne, où elles seront transformées, notamment par un des **27 moulins de la Région, qui constituent un atout** pour le territoire. La farine produite est destinée soit à **l'industrie de panification/biscuiterie...**, soit à la **boulangerie artisanale (50%)**, soit à la **vente en détail**.

La part utilisée **en réseaux de proximité est très faible en volume**. Les opérateurs de taille semi-industrielle à industrielle ont des difficultés à valoriser une origine locale. Les activités de meunerie nécessitent une massification des volumes qui contraint les démarches de commercialisation en proximité. Deux industriels valorisent aujourd'hui la farine locale : les Moulins Dumée et le moulin de Vincelottes. Néanmoins ils ne s'approvisionnent pas uniquement via les opérateurs locaux, afin de sécuriser les volumes et la qualité de farine produite.

ZOOM sur les moulins Dumée à Gron



- Implantée à Sens (89) depuis 1703, l'entreprise familiale s'est dotée d'un outil innovant et performant.
- 2015 : nouvelle usine de production de Salcy à Gron (450 t/jour), silo de capacité de 11 500 tonnes
- 70 salariés

- Capacité de production : 90 000 tonnes de blé écrasées par an ; 10 fournisseurs de blé (label CRC pour biscuits et alimentation infantile)
- 1000 clients artisans boulangers
- Création d'une marque « Blonde de pain »



Le caractère indépendant et la localisation de **centres de décision d'outils de transformation** dans la région sont des facteurs qui favorisent la mise en place de circuit de commercialisation territorialisé. En effet, l'intérêt pour le territoire, et les difficultés de traçabilité (produits d'origine variée mixés) compliquent les démarches de reterritorialisation.

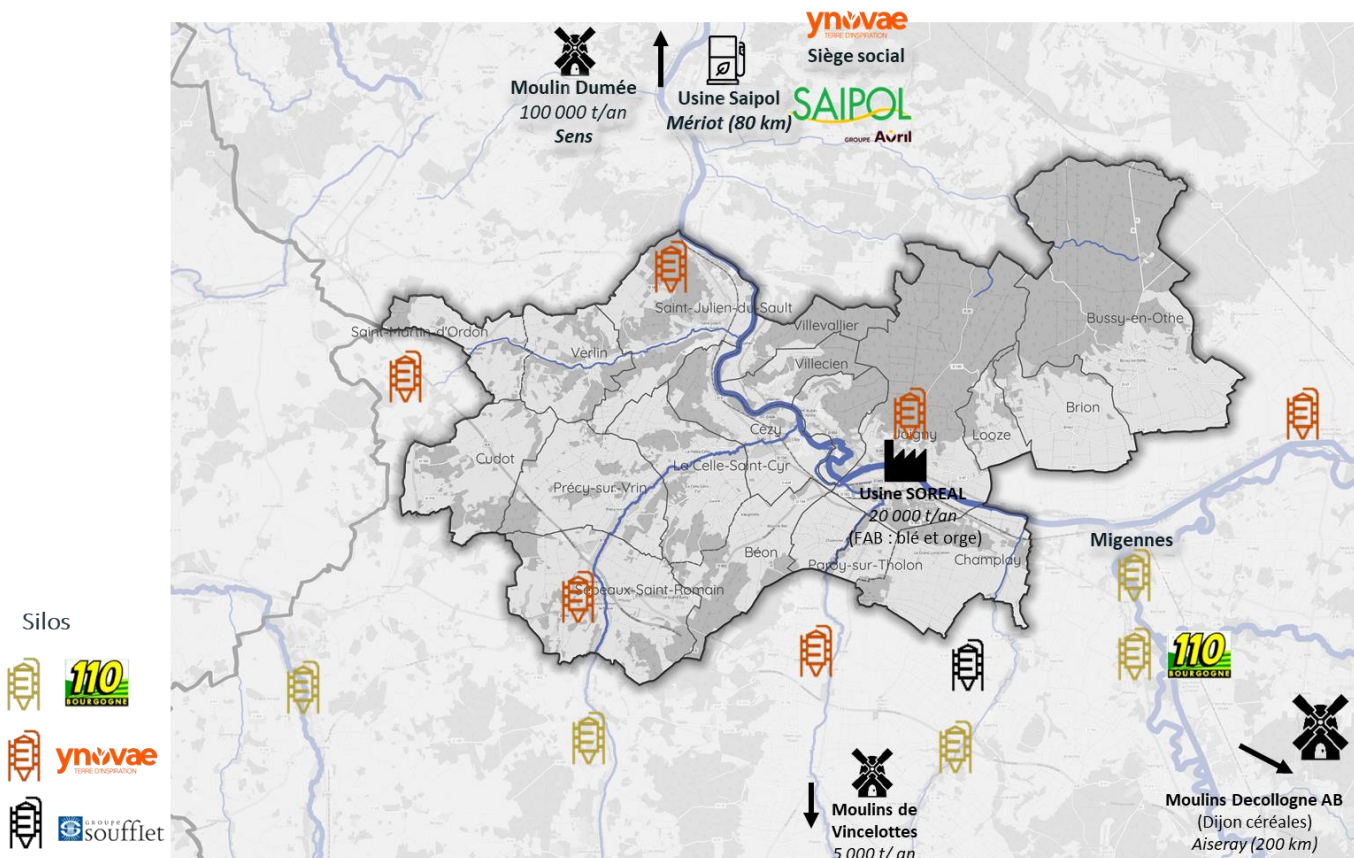


Figure 19 : Principaux outils de transformation de la filière céréales (Sources : entretiens, site des opérateurs – traitement CERESCO)

• **LES OLEAGINEUX : le colza en particulier et le transfert vers le tournesol**



LE COLZA

Le colza est une culture historiquement très implantée dans le département de l’Yonne où elle s’adaptait jusqu’à peu très bien aux conditions pédoclimatiques. L’implantation de la culture de **Colza** fait suite à une politique volontariste d’autonomie protéique à l’échelle française et européenne dans les années 1980. Jusqu’en 2011, l’Yonne était le **premier département producteur**. Il est aujourd’hui en 4ème position (66 000 ha cultivés dans le département dont 6 800 ha sur le périmètre élargi).

Jusqu’en 2016, le colza occupait une place importante dans les rotations et faisait partie de la rotation de base Colza-Blé-Orge. Depuis cette culture est en forte régression (23 200 ha en 2019, -70% depuis 2016 à l’échelle de l’Yonne) à cause de plusieurs phénomènes concomitants :

- ⦿ le développement de résistances de certains parasites aux produits,
- ⦿ l’interdiction de certaines molécules actives,
- ⦿ des marchés moins soutenus par les pouvoirs publics,
- ⦿ des saisons plus sèches limitant les possibilités d’implantation.

Face à ces impasses techniques, les surfaces en colza sont passées de **3 700 ha en 2014 à 360 ha en 2019** sur le **territoire du Jovinien**.

La production d'agro-carburants est aujourd'hui encore un débouché central pour le colza (environ 75% de la production valorisée en biodiesel). Ainsi, 90% de la production de colza du périmètre est destinée à l'**usine de trituration de Meriot** dans l'Aube (70 km au nord de Joigny), exploitée par Saipol, filiale d'Avril. Sur les 40% d'huile issue de la trituration, 60% est destiné à la fabrication de biocarburant et 40% à l'huile de table. Le tourteau est destiné à l'alimentation animale. Elle a pour projet de promouvoir l'Oleo100, un carburant 100% à base de colza, à destination de la flotte captive (transport routier, flotte de véhicules professionnels et des collectivités...).

ZOOM sur l'usine SAIPOL du Mériot



- Mise en service en 2008
- 150 M€ investi dont 12M en provenance de la région, du département et de la commune
- 80 salariés
- Capacité de production : 1,1 Mt de graines de colza traitées, 250 000 t de Diester produit
- A connu une période d'activité partielle entre 2017 et 2018 avec l'arrêt des unités raffinage et estérification

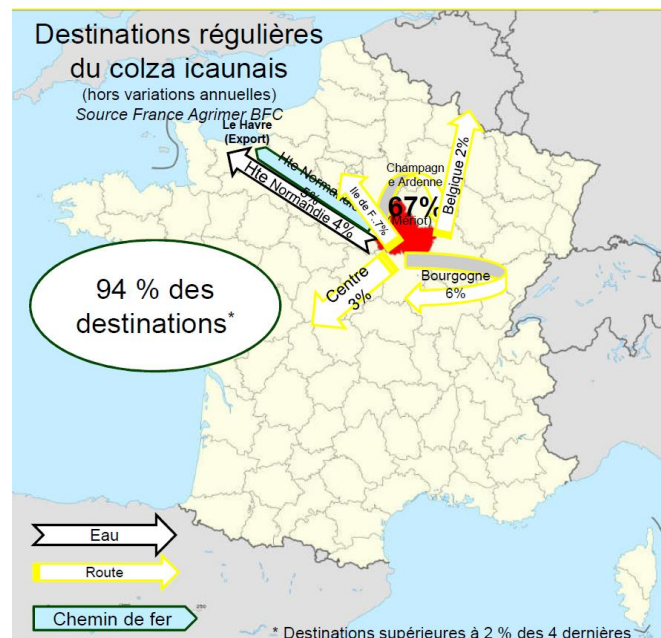


Figure 20 : schéma des flux du colza icaunais réalisé par la CA 89

Les récentes diminutions de surfaces en colza ont amené les agriculteurs à faire un report sur le blé tendre voire à repenser leur rotation. La plupart ont ainsi intégré le tournesol en tête de rotation. Ce dernier se destine à une transformation en huile pour l'alimentation humaine essentiellement. Pour d'autres ce sont le pois protéagineux et le pois chiche qui sont venus remplacer le colza.

Néanmoins, il existe encore une petite **production de colza issue de l'agriculture du territoire et consommée localement**. C'est notamment le cas de la transformation d'huile (colza, tournesol, cameline, chanvre) réalisée par l'association Terres du Pays d'Othe et par les fermes du Ravillon (cf focus sur acteurs plus loin). Cette valorisation reste cependant anecdotique au regard des surfaces en production.

- Les **PROTEAGINEUX** à destination de l'alimentation humaine (et animale)



LE POIS CHICHE ET LA LENTILLE

Une **production de pois chiche et lentille émerge dans l'Yonne**. Jusqu'alors la production de protéagineux était essentiellement orientée vers la valorisation pour l'alimentation animale (pois, féverole). Avec la diminution des surfaces en colza, et le besoin d'amendement, les protéagineux vont avoir tendance à se développer dans les années à venir. En 2019, la CCJ comptait **200 ha de pois chiche** (alimentation humaine), 250 ha de pois protéagineux (alimentation animale) et **30 ha de lentilles**.

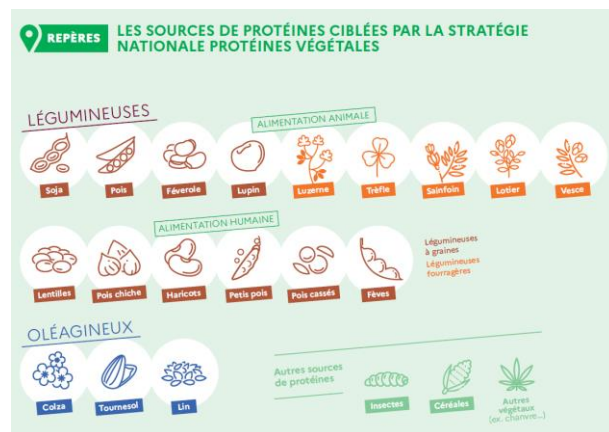
Cette tendance à la diversification en grandes cultures peut appuyer des **dynamiques de développement des circuits courts**, avec une possibilité de valoriser en direct ces productions à destination de l'alimentation humaine sur le territoire. C'est d'ailleurs le cas avec deux collectifs qui se sont déjà formés autour de cette opportunité : l'association Pays Terres d'Othe et les fermes du Ravillon qui produisent et commercialisent directement des pois chiche, lentilles vertes, triées et ensachées sur place.

Au niveau national, le plan protéique déployé depuis 2014 vient d'être relancé. Il pourrait permettre le soutien de ces filières et le déploiement d'outils de transformation collectifs permettant une valorisation directe de ces productions (outils de tri, d'ensachage...)

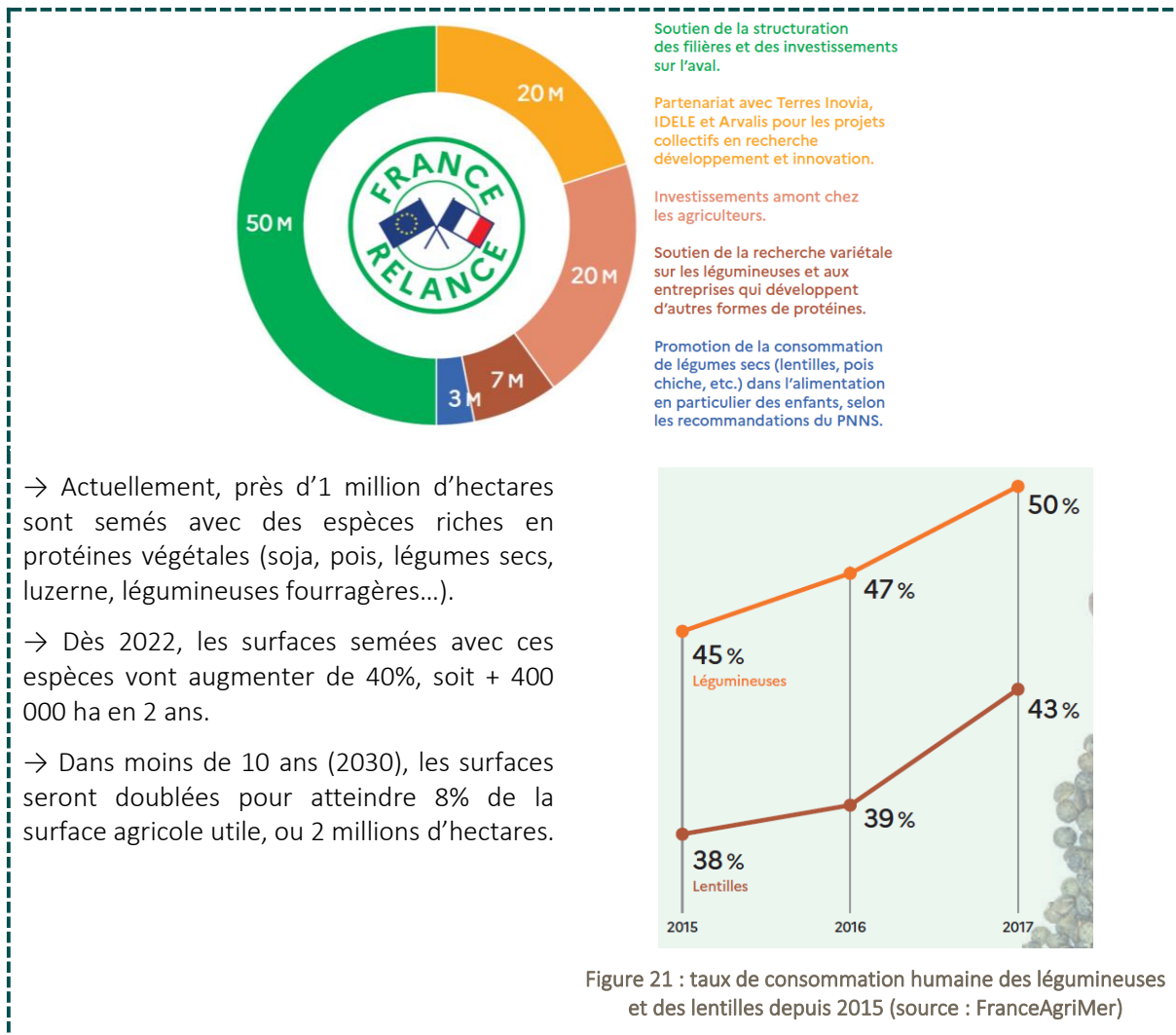
ZOOM sur le plan Protéines 2020

Pour lancer la dynamique de cette stratégie construite sur 10 ans, un plan axé autour de 3 priorités à deux ans est d'ores et déjà engagé et financé via le plan France Relance pour :

- Réduire notre dépendance aux importations de matières riches en protéines, notamment le soja importé de pays tiers ;
- Améliorer l'autonomie alimentaire des élevages, à l'échelle des exploitations, des territoires et des filières;
- Développer une offre de produits locaux en matière de légumes secs (lentilles, pois chiche, haricots, fèves etc.).



Des moyens financiers inédits seront mis en œuvre pour initier le déploiement de ce plan à horizon 2 ans, qui sera amorcée par le plan France Relance à hauteur de 100 millions d'euros au titre du plan de relance auxquels viennent s'ajouter les investissements du PIA4 et de BPIFrance.



- **Les CULTURES INDUSTRIELLES : le retour de la BETTERAVE et le développement du CHANVRE**

On désigne par le terme de cultures industrielles, des productions qui ont vocation à se développer directement en lien avec un industriel par le biais de contractualisation.



LA BETTERAVE

Comme évoqué précédemment, les terrains du Jovinien bénéficient d'un bon potentiel agronomique à l'échelle de l'Yonne. Historiquement les **betteraves** étaient donc très présentes sur ce terroir, une sucrerie Cristal Union basée à Briennon-sur-Armançon (89) en assurait la transformation. Celle-ci a néanmoins fermé en 1995 du fait d'un contexte de marché défavorable (mise en place des quotas) et d'une restructuration de la filière (arrêt de la collecte sur ce périmètre, concentration sur d'autres outils industriels). Les agriculteurs du Jovinien ont donc arrêté la betterave.

Mais plus récemment, en 2017, à la faveur d'une conjoncture européenne favorable, Cristal Union marque son retour lors d'une réunion publique locale. Ils se sont engagés à payer 25€/tonne. Deux ans plus tard, les prix sont déjà tombés à cause des aléas mondiaux. Néanmoins les surfaces se maintiennent pour l'instant à **140 ha** sur la CCJ. La betterave est transformée sur le **site de Corbeilles**, situé à 87 km de Joigny.



LE CHANVRE

Concernant la **filière chanvre**, 78 ha étaient cultivés en 2019 sur la CCJ. Cette culture a un fort pouvoir nettoyant dans les rotations, et est donc intéressante d'un point de vue de protection de la ressource en eau. Elle est néanmoins très dépendante d'outils de transformation, généralement de taille industrielle pour des questions de rentabilité. A proximité du Jovinien, deux industriels sont aujourd'hui en mesure de pouvoir transformer le chanvre :



LA CHANVRIÈRE, premier producteur européen de chanvre (83 km de Joigny)

● Historique de la Chanvrière

Créée en 1973 par des producteurs, la coopérative est aujourd'hui leader sur le marché européen (**32% de la production européenne et 55% du chanvre français**).

Les 360 adhérents se répartissaient environ 6 400 hectares en 2010, et la croissance des dernières années a permis de passer à **8500 ha par an en moyenne pour 450 adhérents en 2020**. L'objectif affiché est d'atteindre le seuil des 10 000 hectares d'ici 5 à 7 ans. Les surfaces sont surtout localisées dans un rayon de 100 km autour de Bar sur Aube, mais la coopérative s'étend également dans un rayon de 200 km.

Le précédent site de production, situé à Bar-sur-Aube emploie 36 personnes, et est arrivé à saturation. Un **autre site de production, à Saint-Lyé**, a été mis en fonctionnement en février 2020, pour porter la capacité de traitement totale à 100 000 tonnes de paille par an. Les engagements contractualisés ont aujourd'hui atteint 58 000 tonnes (en moyenne 130 tonnes/ producteur → env. 16 ha) ce qui laisse une marge de développement pour la production.

Le nouveau site de transformation au nord-ouest de Troyes a été l'occasion de solliciter des financements européens sur 3 ans pour créer une forme de **cluster autour du chanvre : le Pôle Européen du Chanvre**. L'objectif est de permettre le développement des utilisations du chanvre sur le territoire avec une « économie du chanvre » plus localisée (*NB : 75% des débouchés sont encore à l'export aujourd'hui*). Ce « pôle européen du chanvre » se crée notamment en relation avec le **pôle IAR** (Industries et Agro-Ressources, pôle de la bioéconomie), la ville de Troyes et l'Université de Reims.

● Filières de valorisation

En 2019, pour la Chanvrière, les exportations représentent 75 % de la production, vers l'Europe, l'Amérique du Nord et la Chine. Aujourd'hui l'objectif de la Chanvrière est de développer les débouchés nationaux, et notamment les secteurs du bâtiment, de l'alimentaire, des composites et du textile.

La coopérative a su diversifier ses débouchés pour valoriser l'ensemble de la plante :

▶ La fibre :

- *Papeterie* : marché historique de la coopérative
- *Plasturgie automobile* : nouveau marché pour alléger les voitures, et diminuer la dépendance au pétrole, sur lequel la coopérative s'est positionnée en R&D avec Eurochanvre (groupe Interval)

▶ La chènevotte :

- *Litière Chevaux* : dès 1985 la coopérative a su investir ce marché et est aujourd'hui un des principaux leader, notamment au Royaume-Uni, avec la marque AUBIOSE

- *Ecoconstruction* : via des enduits et des bétons de chanvre. La coopérative est à l'origine de la création de l'association « Collectif Construction Chanvre Grand Est », qui fait la promotion nationale du produit. La maison du tourisme de Troyes, projet réalisé en 2013 fait office de site démonstrateur pour l'utilisation du béton chanvre, avec la mise en place de capteurs pour analyser le déphasage, la régulation de l'hygrométrie, et le comportement des matériaux respirants. Un comité scientifique, dont LCDA fait partie, doit suivre ces résultats.
- ▶ Le chènevis : la graine est récoltée juste avant la paille, et est principalement utilisée pour l'oisellerie. La coopérative la valorise depuis 2001 au travers de sa ligne de production d'huile OLIOSE, en partenariat avec les Huileries du Berry.



GEOCHANVRE (67 km de Joigny)

Accueillie sur un ancien site Lafarge du Tonnerrois, fermé en 2012, l'éco-entreprise **Géochanvre** se lance dans la production de géofilets et de paillage en chanvre.

Son process innovant et breveté internationalement a nécessité un investissement de 3 millions d'€ pour produire dans un premier temps 2 millions de m².

Née en 2014 d'une innovation de Géco Ingénierie (*), entreprise fondée il y a quinze ans par Frédéric Roure dans le domaine de la stabilisation des sols et la renaturation (déplacement de faune et de flore lors de grands projets d'aménagement), Géochanvre mise sur le 100% naturel et une ressource locale. Le procédé totalement innovant de fabrication de textile non tissé à base de fibres végétales brutes consiste à liaisonner mécaniquement les fibres entre elles. Ces entrelacements confèrent sa solidité au textile formé sans aucun adjuvant de liaison ce qui en fait un produit naturel totalement biodégradable. La technologie brevetée permet de produire un textile performant par simple projection d'eau à très haute pression sur la fibre végétale sans aucun additif (hydroliage).

Les applications sont très nombreuses : la stabilisation des sols (géofilets), la lutte contre les mauvaises herbes (paillages), les textiles biodégradables, sacs et big bag biodégradables, isolant fin dans le bâtiment (sous couche de parquet), ...

CONCLUSION

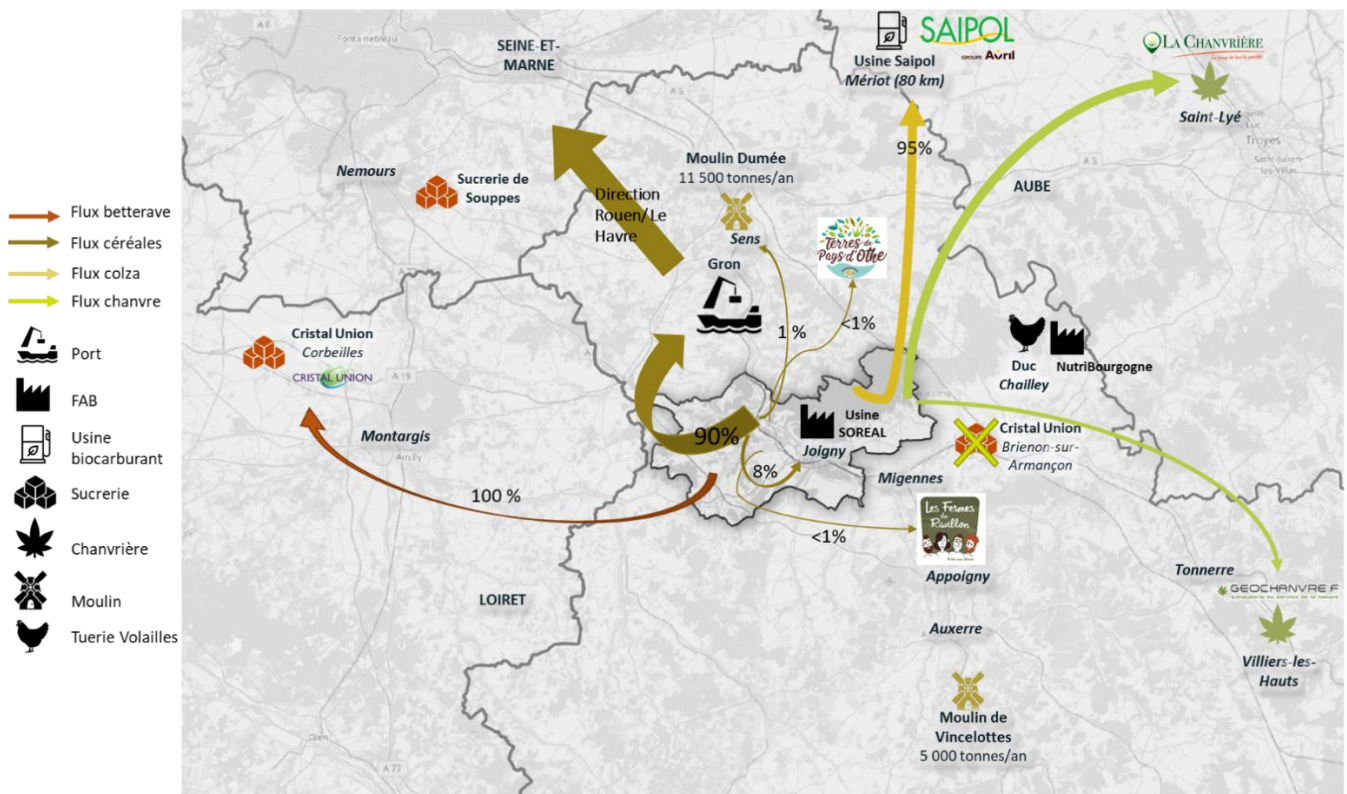


Figure 22 : schéma des flux de COP issus du jovinien (source : entretiens, CA 89 - traitement CERESCO)

Ainsi les grandes cultures représentent, en surface la plus grande partie de l'agriculture du territoire. Elles sont encore largement dominées par le blé et l'orge qui représentent encore **89% des volumes**. La filière s'organise autour de quelques opérateurs très structurants (YNOVAE, 110 Bourgogne, COCEBI, Ets Ruzé...) qui historiquement implantés sur le secteur, et s'attachent donc à tirer le meilleur partie des spécificités agronomiques du secteur. Ainsi contrairement à d'autres régions céréalières, la filière blé se démarque localement du fait d'une forte volonté des acteurs économiques d'aller vers des marchés de qualité contractualisés, assurant une plus-value aux producteurs en échange d'un certain niveau de qualité garanti.

Néanmoins ces filières sont très peu liées au système alimentaire du territoire ou même régional. Il faut cependant noter que les tendances de diversification en cours (allongement des rotations, introduction de légumineuses à destination de l'alimentation humaine) peuvent appuyer le développement de débouchés en circuits courts pour des exploitations qui souhaiteraient se tourner vers d'autres marchés.

Enfin, ces filières sont encore soumises à des aléas forts venant de facteurs externes :

- **L'évolution du marché**, dépendant de logique de prix nationaux ou mondiaux, et de stratégie d'opérateurs (sucrerie, organismes stockeurs), dont les centres de décisions sont bien souvent hors du territoire.
- **L'évolution des pratiques** et les limitations de rendements notamment liées à des impasses en terme de protection des cultures pourra être déterminant pour l'évolution de l'agriculture du territoire.

CHIFFRES CLES DE LA CCJ

- 85% des surfaces en grandes cultures
- Dont 45% de blé tendre et 32% d'orge
- En volume : environ 8 000 tonnes produites dont 89% sont du blé et de l'orge
- Moyenne de 60-70 qx/ha en blé (très bonnes terres dans le Jovinien mais globalement en zones intermédiaires)

INITIATIVES LOCALES

Groupe Soufflet

En Juin 2020, la démarche Semons du Sens était lancée par le négoce Soufflet. Celle-ci concerne toutes les filières végétales gérées par le négoce (blé, orge, riz, légumineuses, vigne). Elle repose sur 5 piliers et 3 niveaux d'engagement pour la filière blé (pour la filière excellence, Soufflet s'engage sur un prix garanti 3 ans auprès des agriculteurs) :

		L'origine en garantissant l'origine des produits et leur traçabilité ;		ORIGINE	Blés 100% français. Traçabilité garantie du grain au fournil.	Blés 100% français. Traçabilité garantie du grain au fournil.	Blés 100% français. Traçabilité accessible via la blockchain.
		L'environnement en garantissant des produits issus de modes de production qui visent à réduire leur empreinte carbone et qui respectent la biodiversité, la vie des sols et la qualité des eaux ;		ENVIRONNEMENT	Bonnes pratiques agricoles Norme NFV30 001.	Bonnes pratiques agricoles. Projet de reconnaissance HVE au niveau 2.	Démarche durable à l'échelle de l'exploitation. Bonnes pratiques agricoles favorables à la biodiversité, à la vie des sols et à la qualité des eaux. Réduction de l'empreinte carbone. Projet de reconnaissance HVE au niveau 2.
		La naturalité en garantissant des produits sains tout en s'inscrivant dans une démarche « zéro résidu » ;		NATURALITÉ		Sans traitement des blés après récolte.	Démarche vers le "zéro résidu". Sans traitement des blés après récolte.
		La répartition de la valeur en promouvant des produits qui permettent une rémunération juste aux acteurs de la filière ;		RÉPARTITION DE LA VALEUR	Prime amont filière.	Prime rémunérant les bonnes pratiques de culture et de conservation des grains.	Contrat triennal et prix fixe garanti au-delà des coûts de production.
		La qualité en proposant des produits authentiques et savoureux.		QUALITÉ	Variétés de blés sélectionnées pour leurs qualités agronomiques, organoleptiques et panifiables.	Variétés de blés sélectionnées pour leurs qualités agronomiques, organoleptiques et panifiables.	Variétés de blés spécifiques (VRM) Farines de qualité supérieure, certifiées Label Rouge.

YNOVAE

Historiquement à l'origine de la filière CRC (Culture Raisonnée Contrôlée) il y a 20 ans, la plus-value est aujourd'hui de 21€/tonne (sur un prix moyen de vente de 150€/tonne) dont 10€/t pour l'agriculteur. Cette filière garantit des pratiques agricoles favorables à la biodiversité, un stockage sans insecticide naturel et une traçabilité forte (des parcelles jusqu'à l'expédition). **75% de la production de blé** du jovinien est aujourd'hui contractualisé en filière (CRC, blé Barilla ou blé charte). Face à la multiplication des cahiers des charges qualité du côté des distributeurs, la coopérative a fait le choix de développer son propre cahier des charges. C'est aujourd'hui le seul référentiel certifié qualité produit par le Ministère de l'Agriculture.

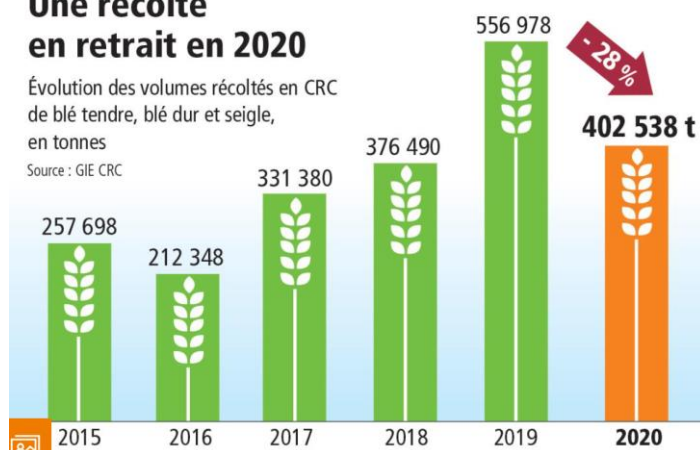


Engagés pour le bon.

Une récolte en retrait en 2020

Évolution des volumes récoltés en CRC de blé tendre, blé dur et seigle, en tonnes

Source : GIE CRC



Un nouveau projet est en train d'émerger à l'échelle nationale avec le lancement d'un **blé SRP** (Sans Résidus de Pesticides) avec une prime de 85€/tonne répartie sur l'ensemble de la filière. 100 agriculteurs sont actuellement en test, et la filière devrait être déployée à l'horizon 2021 sur la France entière.

Développement du laboratoire SCIENTECH à Gron, en partenariat avec Moulin Dumée, 110 Bourgogne et YNOVAE : l'objectif est d'internaliser les analyses produits et de s'assurer de la qualité des produits avant expédition.

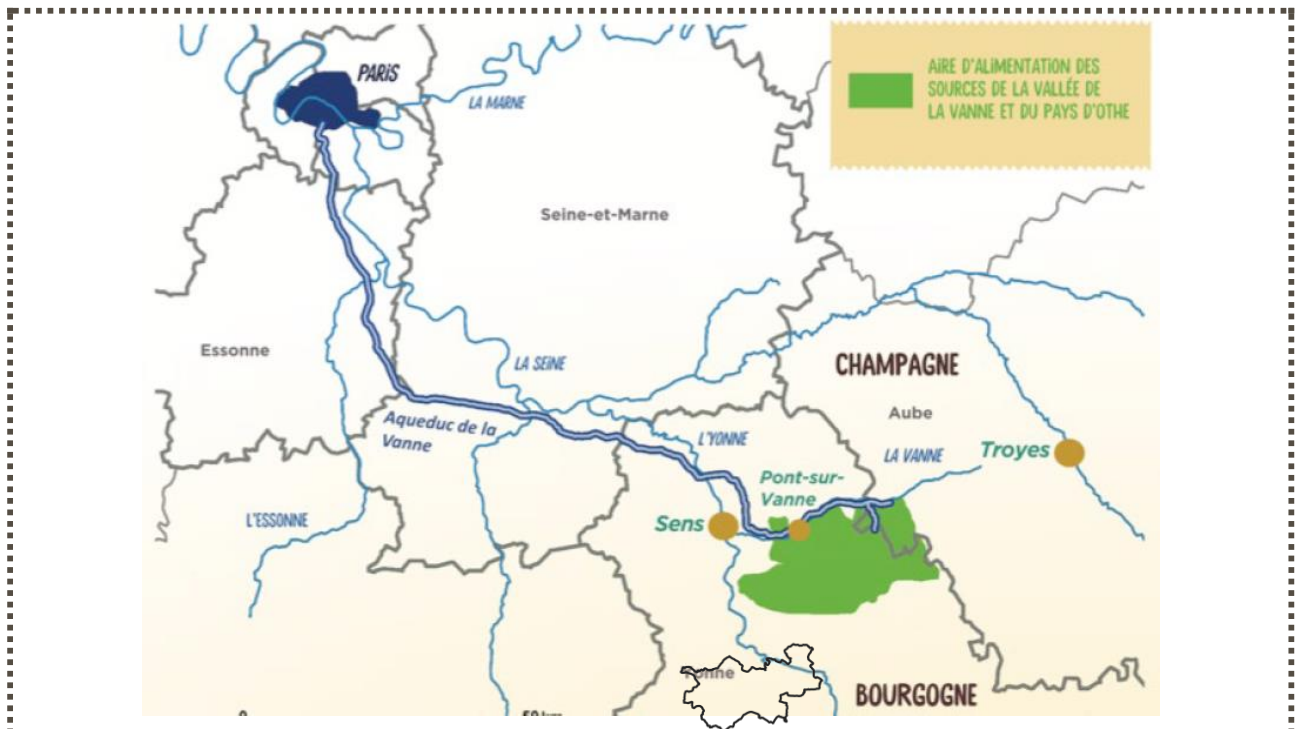
Association Terres du Pays d'Othe



Constitué aujourd'hui d'un groupe de 5 agriculteurs, situés sur un bassin d'alimentation de captage du bassin parisien, la marque Terres du Pays d'Othe a été créée pour valoriser un territoire et des pratiques durables (1000 ha de surfaces AB) et apporter des débouchés intéressants pour toutes les cultures de diversification de ces exploitations.

» **Objectif** : pouvoir s'adresser à de nouveaux marchés, de semi-gros, situés entre les grandes filières céréalières tournées vers l'export, et la vente directe uniquement destinée aux particuliers.

Avec le recrutement d'une salariée, dédiée au développement des activités commerciales, les producteurs ont décidé de faire fonction d'agrégateur et de transformateur. L'objectif était avant tout de pouvoir s'adresser à de nouveaux marchés, de semi-gros, situés entre les grandes filières céréalières tournées vers l'export, et la vente directe uniquement destinée aux particuliers. Favorisée par la récente loi Egalim, l'opportunité du débouché de la restauration hors domicile a ainsi été saisie. De nombreux investissements ont été réalisés pour répondre aux exigences de ce marché (machine à pâtes, outils de conditionnement, laboratoire de transformation...) Une grande partie du parcellaire se situant sur l'aire d'alimentation des sources de la vallée de la Vanne, tout ce travail a été mené en partenariat étroit avec Eau de Paris.



L'association fournit aujourd'hui 6 arrondissements de Paris, plusieurs collectivités plus localement dans l'Yonne, ainsi qu'une petite clientèle de traiteurs/ épicerie / restaurateurs. L'objectif est à terme de faire entrer d'autres producteurs dans l'association (en AB et situés sur cette zone à enjeux eau), et de pouvoir proposer de la prestation de service ou un relai commercial.

Fermes du Ravillon



Structure récente (en place depuis 4 ans)

Groupement de 4 fermes, pour 500 ha de culture

Transformation et valorisation de 5% des volumes via cette structure commerciale

» Objectifs :

- transformer et commercialiser uniquement ce qui est produit sur les exploitations
- approvisionner la cantine de leurs enfants
- sécuriser une partie de leurs débouchés dans un contexte de conversion massive depuis quelques années (crainte de la concurrence)

Produits : farine, huile, pâtes, légumineuses...

Débouchés : vente à la ferme, Biocoop, moyennes surfaces, restau co (un peu)



Outils de transformation : moulin, machine à huile, machine à pâtes, ensacheuse


Difficultés : temps à mobiliser pour chaque débouché, pas d'engagement sur le long terme. Aujourd'hui il leur manque une force commerciale.

Projet : construire un nouveau bâtiment pour regrouper les outils de transfo + achat d'une trieuse à lentilles (env 800 k€)

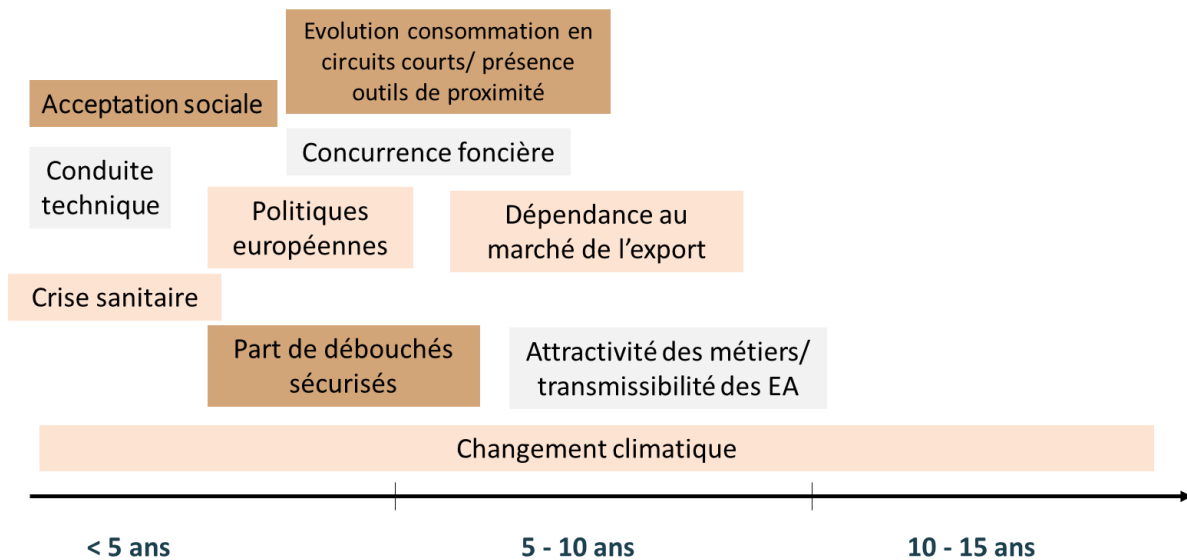
FICHE VULNERABILITE

Cette fiche permet d'analyser la résilience des principales filières en grandes cultures au regard de plusieurs variables de vulnérabilité :

	Colza	Blé	Orge	Autres céréales
 Contexte global	Changement climatique Très touché (résistance des ravageurs, mauvaise germination)	Peu affecté aujourd'hui	Peu affecté aujourd'hui	Des variétés plus adaptées (pois chiche, tournesol) mais souvent un frein fort au potentiel de diversification
	Dépendance au marché de l'export Marché du biocarburant surtout national	Marchés internationaux en partie sécurisés seulement	Marché de la malterie tourné en partie vers l'export (entre 30 et 50%)	Très peu car filières tournées vers le marché national essentiellement
	Politiques européennes Marchés très dépendants des politiques européennes et des aides PAC. Aujourd'hui les aides PAC représentent environ 17% du revenu des agriculteurs (données Agreste, France).			
	Crise sanitaire Une vocation énergétique	Des tendances au stockage qui peuvent fortement altérer les marchés		
 Systèmes de production	Attractivité des métiers/transmissibilité des EA EA très capitalistiques avec une transmission HCF difficile Mais bonne valorisation actuellement et pénibilité faible (comparé à d'autres filières)			Diversification peut aider (revenus diversifiés, sols agronomiquement préservés...)
	Conduite technique Une conduite de + en + difficile (pression ravageurs, perte de rdt)	Une conduite classique adaptée au terroir jovinien	Besoin de connaissances techniques fortes et d'un appui → prise de risque	
	Eau (qualitatif, quantitatif) Une pression en terme qualitatif (des itinéraires techniques simplifiés, forts consommateurs d'intrants) avec la présence de plusieurs zones de captages prioritaires mais pas de besoin en irrigation			Cultures de diversification souvent dépendantes de l'irrigation → facteur limitant Souvent moins consommatrices d'intrants donc plus favorables vis-à-vis qualité de l'eau
	Concurrence foncière Faible car le territoire est aujourd'hui essentiellement tourné vers les GC donc tous les terrains s'y prêtent bien. Concurrence plus forte néanmoins sur terrains irrigués (rares) offrant un potentiel de diversification plus important (implantation de cultures de printemps)			

Filières	 Evolution consommation en circuits courts/ présence outils de proximité	Très faible transformation locale (2 outils de proximité identifiés)	Des outils présents (2 moulins) mais représente une part minime des volumes produits (<1%)	Très peu de micro-brasseries Outils industriels hors du territoire	Des projets sur de la prestation de service pour des outils de 1 ^{ère} transfo (fermes du Ravillon et Terres du Pays d'Othe), des opportunités à venir
	Acceptation sociale	Mauvaise vision des grandes cultures aujourd'hui du fait des traitements en conventionnel et d'une méconnaissance des pratiques agricoles		Manque de connaissance sur les espèces céréalières de diversification	
	Part de débouchés sécurisés	90% de la production est destinée à l'usine de Mériot mais devenir du diester ?	75% en filière contractualisée (moyenne France 15%)	Large part des débouchés en France via Soufflet et Vivescia – mais non sécurisés	Des espèces qui se développent en fonction des opportunités de marché /!\ niches

Les variables de vulnérabilités n'ont pas le même pas de temps, et il est possible de les résumer ainsi :



ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Un terroir favorable aux grandes cultures permettant de bons rendements (par rapport au reste du département) et une bonne qualité de production • Des filières, longues, très structurées autour du territoire avec des opérateurs locaux historiquement implantés dans l'Yonne • Des outils de transformation d'échelle intermédiaire sur le territoire ou à proximité (moulin Dumée, entreprise SOREAL...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Très forte spécialisation des producteurs, engendrant un risque (marché, intempérie...) • Des filières longues peu en lien avec le territoire (export, opérateurs hors du territoire...) • Des performances environnementales à améliorer • Encore peu de références techniques en AB, et sur l'implantation de nouvelles variétés/ espèces en grandes cultures • Des sols filtrants en partie, soumis à des phénomènes d'érosion, qui limitent les possibilités d'implantation à certains endroits
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Un mouvement de diversification des exploitations initié depuis plusieurs années qui semble se pérenniser • Une demande importante pour l'approvisionnement régional ou de proximité • Plusieurs initiatives concluantes de transformation à la ferme (Terres du Pays d'Othe, ferme du Ravillon...) 	<ul style="list-style-type: none"> • L'évolution du marché, dépendant de logique de prix nationaux ou mondiaux, et de stratégie d'opérateurs (sucrierie, organismes stockeurs), dont les centres de décisions sont bien souvent hors du territoire. • L'évolution des pratiques, et les limitations de rendements notamment liés à des impasses en termes de protection des cultures pourra être déterminant pour l'évolution de l'agriculture du territoire. • Une impasse technique en colza qui va demander de revoir les rotations et d'introduire de nouvelles espèces

ENJEUX

- Création de dynamiques de reterritorialisation des filières aux côtés d'opérateurs de taille intermédiaire à grande
- Diversification des productions des exploitations agricoles
- Evolution des systèmes de production pour la protection des ressources naturelles

B. LES FILIERES D'ELEVAGE

ELEMENTS DE CONNAISSANCE

- Les élevages au cœur du système alimentaire du territoire

L'élevage a très fortement décliné dans l'Yonne et particulièrement sur le territoire. En 2010, 55 exploitations possédaient un atelier d'élevage (*données RGA*). En 2017, il demeure seulement 27 exploitations ayant un atelier d'élevage (soit 18% des exploitations), ce qui représente une **diminution de moitié des élevages en 7 ans**. En revanche le panel de production reste très varié avec des ateliers bovins allaitants et laitiers, ovins allaitants, équins, volailles et œufs. Les productions cunicoles, porcines et caprines laitières sont plus confidentielles.

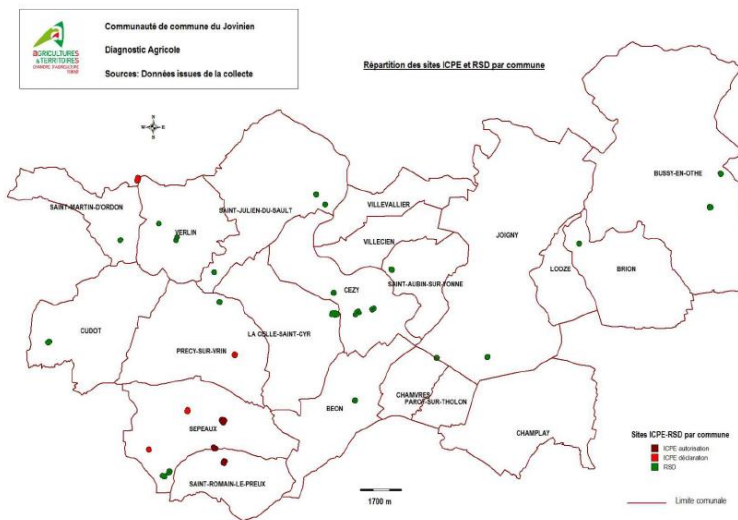


Figure 23 : Répartition des exploitations d'élevage en 2017 en fonction de la réglementation des sites d'élevage (source : Chambre d'Agriculture de l'Yonne, diagnostic agricole PLUi)

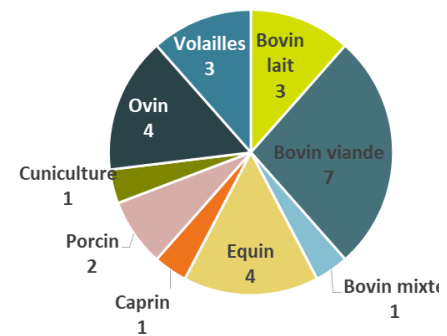


Figure 24 : répartition des exploitations par type d'élevage sur la CCJ (source : Chambre d'Agriculture de l'Yonne, diagnostic PLUi)

Les élevages sont plutôt concentrés sur les communes **ouest du territoire**, en lien avec la présence des vallées de l'Yonne et de ses affluents. L'élevage résiduel du territoire se concentre en effet souvent sur des terrains qui ne pourraient être exploités autrement du fait de contraintes environnementales (zones trop humides, inondables ou avec un faible potentiel agronomique...)



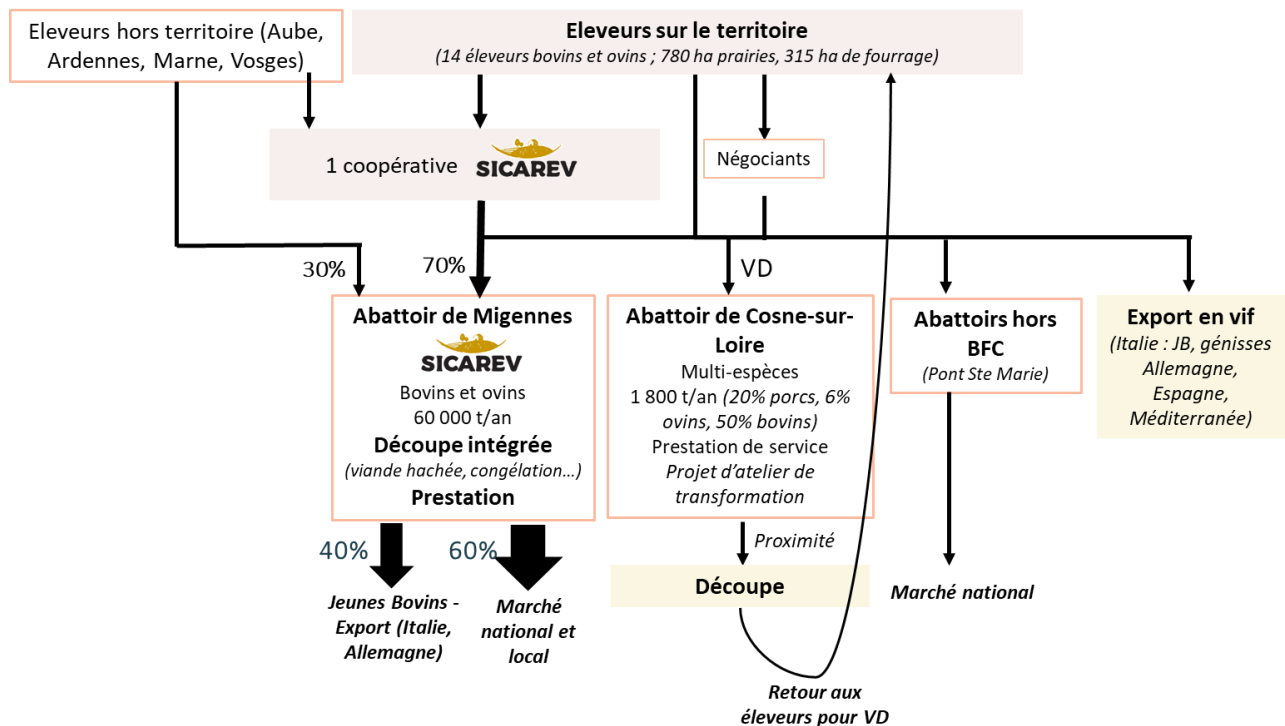


Figure 25 : Schéma des filières d'élevage bovin sur le territoire (CERESCO)

- **Des élevages bovins allaitants (8 exploitations)**

Ces exploitations sont **majoritairement spécialisées**. L'alimentation est produite sur l'exploitation en polyculture et par valorisation de prairies humides en vallées (temporaires et permanentes). Certaines exploitations sont en système exclusivement herbager (valorisation de prairies et de foin).

Une part de ces exploitations commercialise en **vente directe** (3/8) : magasin à la ferme, ou précommande et vente à la ferme de caissette (5-10-15kg). Les producteurs font face à une demande importante pour ce type de circuits, dans un contexte de très faible densité des élevages. Pour ce débouché, **l'abattoir de Cosne-sur-Loire** propose de la prestation de découpe avec un retour aux éleveurs sous forme de colis.

Dans les autres cas, les animaux sont vendus à des négociants ou à la coopérative **SICAREV** (ayant récemment racheté SYCAVIL) et commercialisés via des circuits plus longs (allotement).

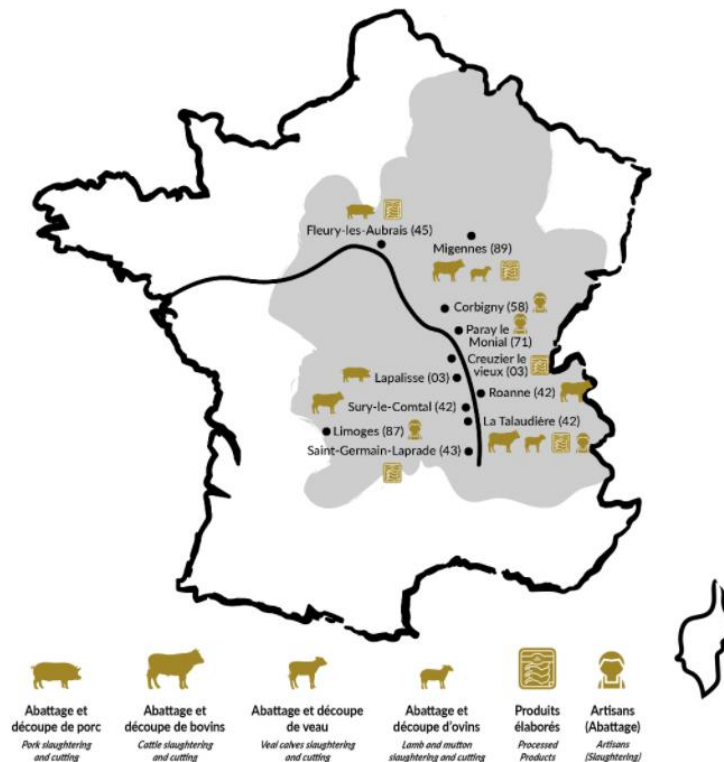


Figure 26 : rayonnement de la coopérative SICAREV en France, via ces différents outils de transformation (source : site internet de SICAREV)

Enfin, les broutards (y compris d'exploitations réalisant la vente directe) sont essentiellement vendus en vif, à destination d'élevage spécialisés en France ou à l'étranger (Italie, Espagne) pour être engraisés puis abattus.

La présence de l'**abattoir de SICAREV à Migennes** constitue un atout de taille pour la filière localement. Il valorise 60 000 bovins/an dont 25 000 jeunes bovins. L'abattoir est également équipé pour les ovins, pour lesquels il est actuellement en sous-capacité : 1 600 agneaux/semaine pour une capacité de 3000. Il propose également une prestation de découpe (15 000 t/an) et est accrédité pour valoriser de nombreux signes de qualité : Label rouge, AOC, Charolais de Bourgogne, Bourgogne-Franche Comté.

Sur la carte ci-dessous, il est intéressant de noter la contradiction entre la sous-représentation de l'élevage allaitant sur le territoire (et à l'échelle départementale) au regard de la répartition des outils industriels d'abattage régionaux, donc l'abattoir de Migennes constitue un élément d'importance (85% des abattages régionaux se répartissent entre les abattoirs Bigard à Cuiseaux et Venarey les Laumes et celui de la SICAREV à Migennes).

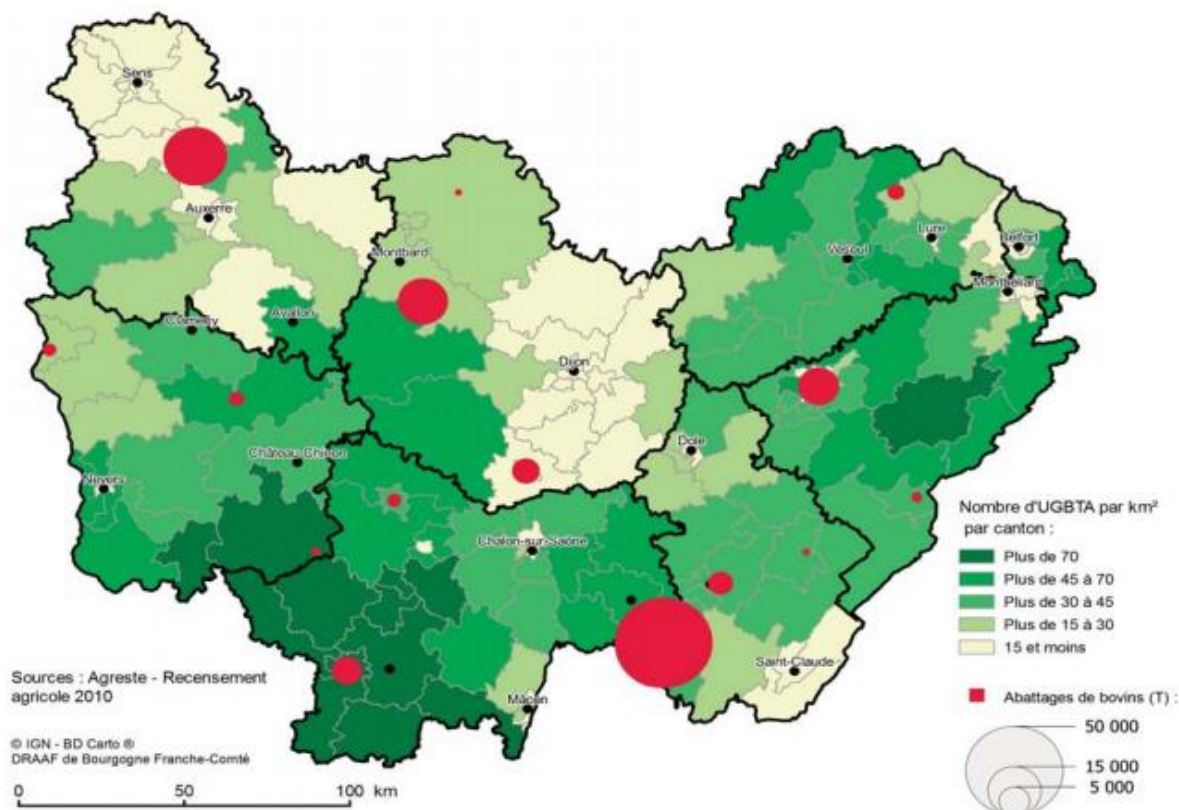


Figure 27 : Production bovine en BFC et présence d'outils d'abattage (source : DRAAF BFC, 2019)

- **Des élevages bovins laitiers** (3 exploitations sur le territoire)
En 1970, la production laitière de l'Yonne était concentrée dans l'ouest du département en Puisaye et dans le centre de la petite région des Vallées et sur les Plateaux de Bourgogne. Quelques élevages étaient également présents dans le Pays d'Othe. Depuis des restructurations ont eu lieu, la taille des élevages est passée de 10 vaches laitières en 1970 à une cinquantaine en 2010. En 2015, le département comptait encore 243 producteurs (contre 6 200 en 1970) pour environ 130M de litres de lait par an. Le **quota laitier moyen par exploitation est élevé** avec une moyenne de 423 000 litres en 2010 (10^{ème} rang national). La suppression des quotas en 2015 a généré une baisse de prix qui a pénalisé les éleveurs jusqu'au début de l'année 2017.

Le territoire du jovinien se situe au carrefour des implantations de plusieurs industriels, d'envergure nationale - voire internationale - pour certains, qui transforme la majeure partie du lait produit dans le département :

Entreprise	Localisation	Volumes transformés (M de litres)	Nbre adhérents de l'Yonne	Produits	Circuits de distribution
Senegral (groupe EURIAL)	Jouy	200		Yaourts (23 recettes) Crème fraîche Fromage blanc Verrines	GMS Export (BRC)
Sodiaal	Auxerre (Yoplait)	140	105	YOP- Filou bio Câlin Petit produits	GMS – RHD - Export
Fromagerie Lincet	Saligny	32,8	72	AOP Chaource, AOP Epoisses et Brillât Savarin Yaourts fermiers	Fromageries traditionnelles, RHF, GMS et Export (24 %)

Données issues d'une enquête réalisée par Agrosup en janvier-février 2013

Par ailleurs SENEGRAL utilise majoritairement du lait en provenance de l'ouest de la France et de la région Auvergne Rhône-Alpes. Euriat possède également une plate-forme logistique à Villeroy.

Un dernier outil est à proximité du territoire : il s'agit de la **laiterie de Saint-Denis de l'Hotel**, située dans le Loiret.

ZOOM sur la laiterie de Saint Denis de l'Hotel

- Engagée en 2016 dans la démarche « C'est qui le patron » en lien avec une coopérative laitière de l'Ain et la Société de Consommateurs CQLP
- Sur les **80 000 tonnes de lait** collecté/ an, 70% de la collecte est assurée auprès d'éleveurs situés à proximité de l'outil (Loiret et Yonne).
- **28 producteurs icaunais** valorisent leur lait au travers de cette marque.



Enfin une **contradiction** existe au niveau département : 4 AOC fromagères sont présentes mais ne coïncident plus aujourd'hui avec les zones de production laitière.

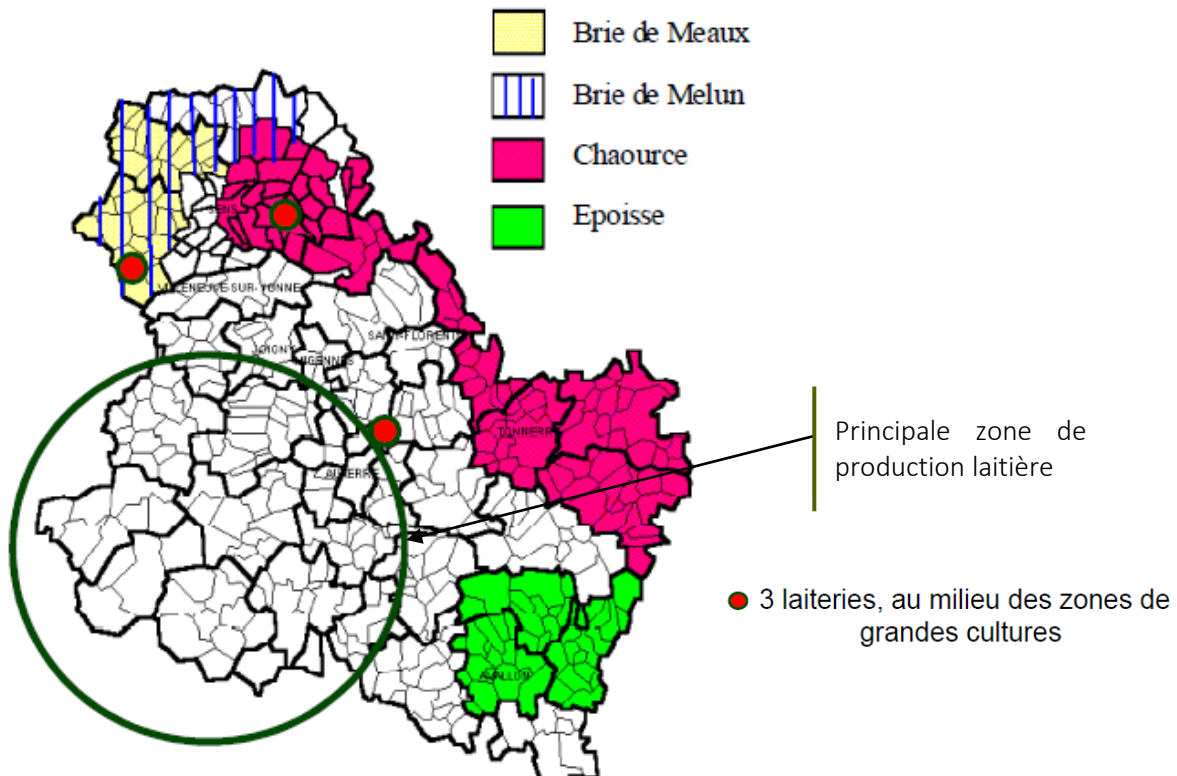


Figure 28 : AOC fromagères et zone de production laitière dans l'Yonne (source : Chambre d'Agriculture de l'Yonne, 2020)

A ce titre, le territoire de la CCJ bénéficie de 2 indications géographiques protégées : Brillat-Savarin sur l'est et Soumatrain pour la commune de Brion.

SIGNES DE QUALITE



Les perspectives de **relance de cette filière** pourraient s'appuyer sur des initiatives en terme de commercialisation innovante, ou diversification de production, et sur les infrastructures et réseaux de collecte présents dans l'Yonne – Sodiaal, SENEGRAL, la fromagerie Lincet, la laiterie LSDH. Néanmoins les perspectives restent très limitées. L'élevage bovin laitier n'attire plus les porteurs de projet agricoles, trop d'astreinte et de contrainte, cela devient un « métier passion ».



Figure 29 : Gammes de fromages produits par la fromagerie Lincet (Saligny, 89)



Figure 30 : Lait « C'est qui le Patron ? » produit par la laiterie Saint-Denis de l'Hotel (45)

- **Des élevages ovins spécialisés (4 exploitations)**

La filière ovine était historiquement présente en atelier complémentaire des cultures sur les Plateaux de Bourgogne, où les prairies se prêtaient moins à l'élevage bovin. Cette complémentarité a très fortement diminué les dernières décennies, parallèlement à l'arrivée massive des intrants et au retournement des prairies. Depuis quelques années, une tendance à la recréation de troupeaux semble apparaître.

Les élevages valorisant la viande d'agneaux et de brebis sont très dispersés sur le territoire. Les systèmes de commercialisation sont également territorialisés comme pour la filière bovine.

Par ailleurs, plusieurs éleveurs pratiquent un peu de vente directe, notamment dans le cadre de fêtes musulmane. Cette consommation s'étale sur toute l'année. La demande en viande ovine, notamment en vente directe (choix de l'animal) est très importante sur le territoire. On observe également l'importation sur le territoire d'animaux en vif, élevé ailleurs, et commercialisé sur le territoire.

La filière bénéficie d'un regain d'intérêt ces dernières années du fait de :

- Un outil d'abattage local en sous-capacité sur la chaîne ovine, qui nécessiterait des volumes supplémentaires : 1600 agneaux/semaine pour une capacité de 3000 agneaux/semaine
- Une complémentarité avec les grandes cultures (amendement organique) et une capacité à valoriser des terrains à faible potentiel agronomique (zones de plateaux avec sols plus séchant)



Figure 31 : articles de journaux concernant la relance de la filière ovine icaunaise (source : Presse Evasion 7/12/2018 et l'Yonne Républicaine du 28/02/2020)

Afin d'augmenter les volumes, un **plan de développement ovin a été initié en 2017 entre SICAREV et Alysé** (structure d'accompagnement des agriculteurs dans leur projet d'élevage, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Yonne) : « **L'agneau, une nouvelle culture** ». La contribution à ce projet était estimée à 10 000 agneaux supplémentaires à l'horizon 2020 soit la création de 5 à 6 élevages de 500 brebis pour les 3 prochaines années dans chacun des 3 départements (Yonne, Loiret et l'Aube).

Dans l'Yonne, une rencontre avec les prescripteurs a déjà rassemblé près de 40 OPA.

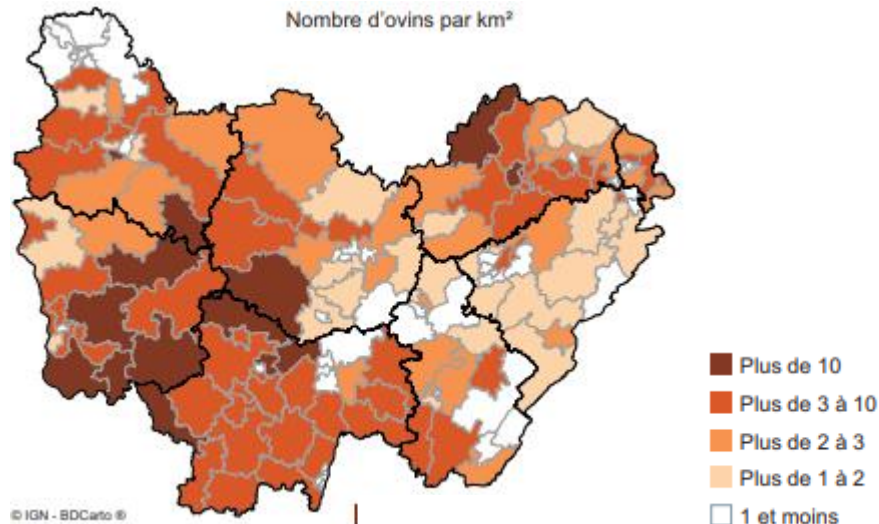


Figure 32 : nombre d'ovins au km² à l'échelle de la région BFC (source : BDNI 2016, traitement DRAAF)

- **Des élevages de volailles** (3 exploitations) pour la production de chair ou d'œufs sont présents sur le territoire. Ils constituent souvent des ateliers de diversification. Néanmoins la présence de l'industriel **Duc à Chailley** pourrait constituer une opportunité de développement pour la filière.

Alors que près de la moitié de la viande de volaille consommée en France est importée, Duc se repositionne sur le marché français en essayant de s'adapter aux nouvelles tendances de consommation. Après une tentative ratée de développement de la volaille AB, la montée en puissance s'est déjà traduite par 14 M€ d'investissements, réalisés par Plukon pour adapter l'outil de production. L'objectif est d'accélérer la cadence d'abattage à Chailley, de 6.500 à 10.000 poulets à l'heure. En amont, Duc va devoir trouver 50 bâtiments d'élevage supplémentaires. Actuellement, 119 éleveurs (207 bâtiments, **700.000 poulets produits chaque semaine**) travaillent déjà en intégration pour le volailler. Davantage de poulets, c'est aussi davantage d'aliments à produire localement (**120.000 tonnes consommées par an**). La hausse des besoins à deux ans est estimée à 30 % (soit environ 40.000 tonnes d'aliments de plus : blé, maïs, avoine, tourteaux de colza et de soja). Côté emploi, l'usine de Chailley (320 salariés) devrait embaucher près de 200 personnes supplémentaires.

La filière s'oriente vers plusieurs type de valorisation aujourd'hui : conventionnel, certifiés 60 jours, gamme « bien-être » et le chiffre d'affaire de l'outil avoisine 130 M€.

Ajouté à cet outil d'abattage, l'abattoir de **Laguillaumie à Appoigny** offre une alternative halal, avec des équipements moins conséquents (CA de 23 M€). Depuis 2009, l'activité de découpe a été étendue et une nouvelle ligne de fabrication de produits frits a été mise en place.

Les capacités d'épandage d'effluents sont très importantes dans l'Yonne et ne poseraient pas de limite au déploiement de la filière. Avec près de 16 000 ha de grandes cultures sur le territoire, le potentiel d'épandage permettrait la mise en place d'un cheptel au maximum de 7,5 millions de têtes³. Ces ateliers peuvent constituer une diversification intéressante pour des exploitations céréalières (moins contraignants que l'élevage de ruminant).

³ Estimations réalisées grâce aux données de la Chambre d'Agriculture de Bretagne dans le cas d'une conduite AB des parcelles (document à retrouver via [ce lien](#))

- Enfin, 4 **pensions pour chevaux et centres équestres**, soit 120 équidés peuvent être ajoutés pour compléter le panorama des élevages. Cette activité a des influences sur les filières agricoles. Elle représente une part non négligeable des installations agricoles. De plus, ils permettent la valorisation localement de filière de production de foin et autres fourrages.

Ainsi, les **exploitations d'élevage sont souvent diversifiées** et ont une **part de vente directe importante** (30-50% des élevages). Ces exploitations mobilisent donc des abattoirs qui réalisent de la prestation d'abattage et font découper leurs animaux par les abattoirs ou par des ateliers de découpe.

- L'abattage et la découpe : une problématique centrale pour les filières d'élevage du territoire**

L'accès à des structures d'abattage est un enjeu majeur pour les filières d'élevage dans un contexte où plusieurs des outils opérationnels sont à proximité immédiate du territoire.

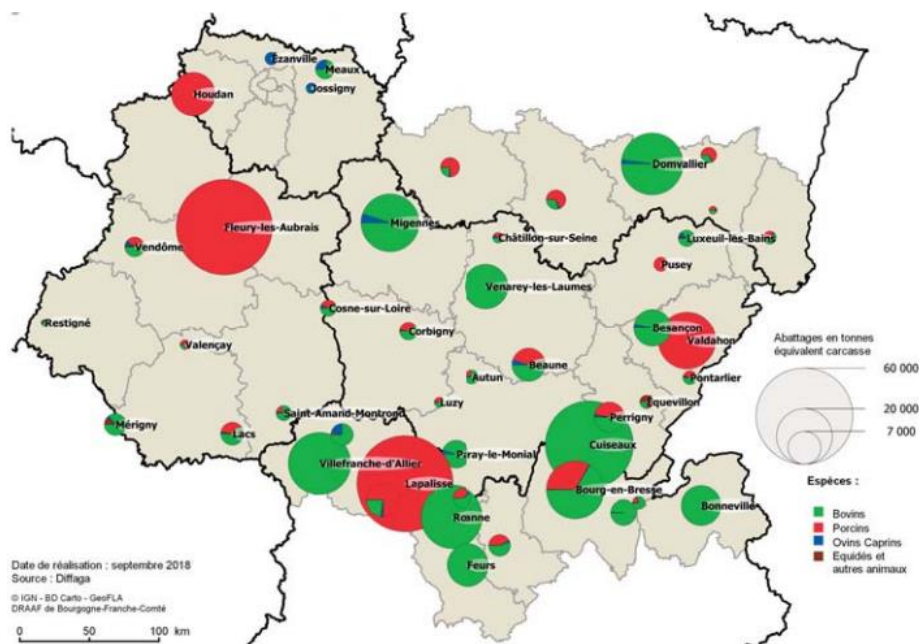


Figure 33 : Carte des abattoirs de Bourgogne Franche Comté (DRAAF BFC, 2019)

Au-delà de la situation icaunaise caractérisée par une très fiable densité d'élevage, le maillon d'abattage connaît une **dynamique de restructuration massive au niveau national** (nombreuses fermetures de sites) réalisé par des groupes coopératif ou privé.

Ceci est accompagné d'une **baisse des volumes consommés** (notamment du fait du flexitarisme) entraînant une baisse de la demande et un resserrement du marché. Enfin, les baisses des cours de la viande et des co-produits (cuir notamment) affectent la rentabilité des outils. On observe ainsi une spécialisation des outils d'abattage (muscle, steak haché...), et **des distances plus importantes à parcourir pour les éleveurs**.

ZOOM sur l'abattage mobile

- Engagée depuis 4 ans dans la démarche, l'éleveuse Emilie Janin souhaite développer un abattoir mobile
- Son entreprise « le Bœuf Ethique » vient de lancer 600 000€ à l'été 2020 pour pouvoir

- Fonctionnement : compter 2h30 pour l'installation préalable à l'abattage (cinq opérateurs). Et à nouveau 2h30 pour tout nettoyer et remballer. Conséquence : l'abattoir mobile se déplacera à raison d'une ferme par jour, pas plus.

sillonner dès 2021 les routes de Bourgogne Franche Comté

- Objectif : proposer des prestations d'abattage directement à la ferme chez les éleveurs pour "reprendre la main" sur l'abattage de leurs animaux
- Coût de l'opération : 1,5 million d'euros et 5 à 6 mois de travaux (3 prestataires, un Finlandais et deux Français, se chargeront de cette partie)

- Rentabilité ne sera pas cherchée dans les volumes mais dans un changement de logique : Émilie Jeannin veut créer une nouvelle filière, avec au cœur de celle-ci, sa propre marque, presque un label, le **Boeuf éthique**



LE BOEUF ÉTHIQUE



Abattoir mobile de l'entreprise Hälsingestintan en Suède de Britt-Marie Stegs © Radio France / Sättra Gard

La question de l'accès aux **ateliers de découpe** est présente. Actuellement la découpe se fait soit à proximité des outils d'abattage, soit à la ferme (volailles), soit via l'abattoir de Cosne-sur-Loire (58). En 2015, une étude menée par le GRAP Nord Bourgogne a permis d'identifier les besoins d'abattage et découpe, ainsi que les leviers pour les filières d'élevage :

- Un manque d'abattoir / salle de découpe de proximité agréés CE dans l'Yonne, ce qui limiterait les producteurs en vente directe pour travailler avec la restauration collective. Ces éleveurs font abattre à Cosne, ce qui engendre des coûts logistiques importants.
- Pas de structuration collective des éleveurs en vente directe dans l'Yonne (du type Le Goût d'Ici en Côte d'Or, cf ci-dessous) pour l'instant. L'équilibre matière est difficile à réaliser en vente directe par les éleveurs individuellement ou même en petit groupement pour le débouché de la restauration collective.

CONCLUSION

Globalement les filières d'élevages sur le territoire :

- Sont en partie orientées vers la **vente directe** pour une part de leur production (caissette, marchés, vente sur pied...)
- Bénéficient d'une forte **demande des consommateurs**
- Bénéficient d'**outils très performants** et reconnus à l'échelle régionale (abattoir de Migennes)
- Sont en déclin du fait :
 - du manque d'attractivité du métier,
 - de difficultés liées à la faible densité d'élevage sur le territoire : peu de services de vétérinaire/ concessionnaires matériel d'élevage/ de découpe pour de la vente directe...

Néanmoins leur **complémentarité avec les filières végétales** est aujourd'hui plébiscitée et recherchée par certains acteurs, qui y voit une opportunité pour leur réintroduction (besoin d'amendements organiques). Ainsi des perspectives de développement sont identifiées précisément sur **les filières volailles** (avec un opérateur bien implanté localement : Plukon à Chailley) **et ovine** (avec un abattoir en sous-capacité).

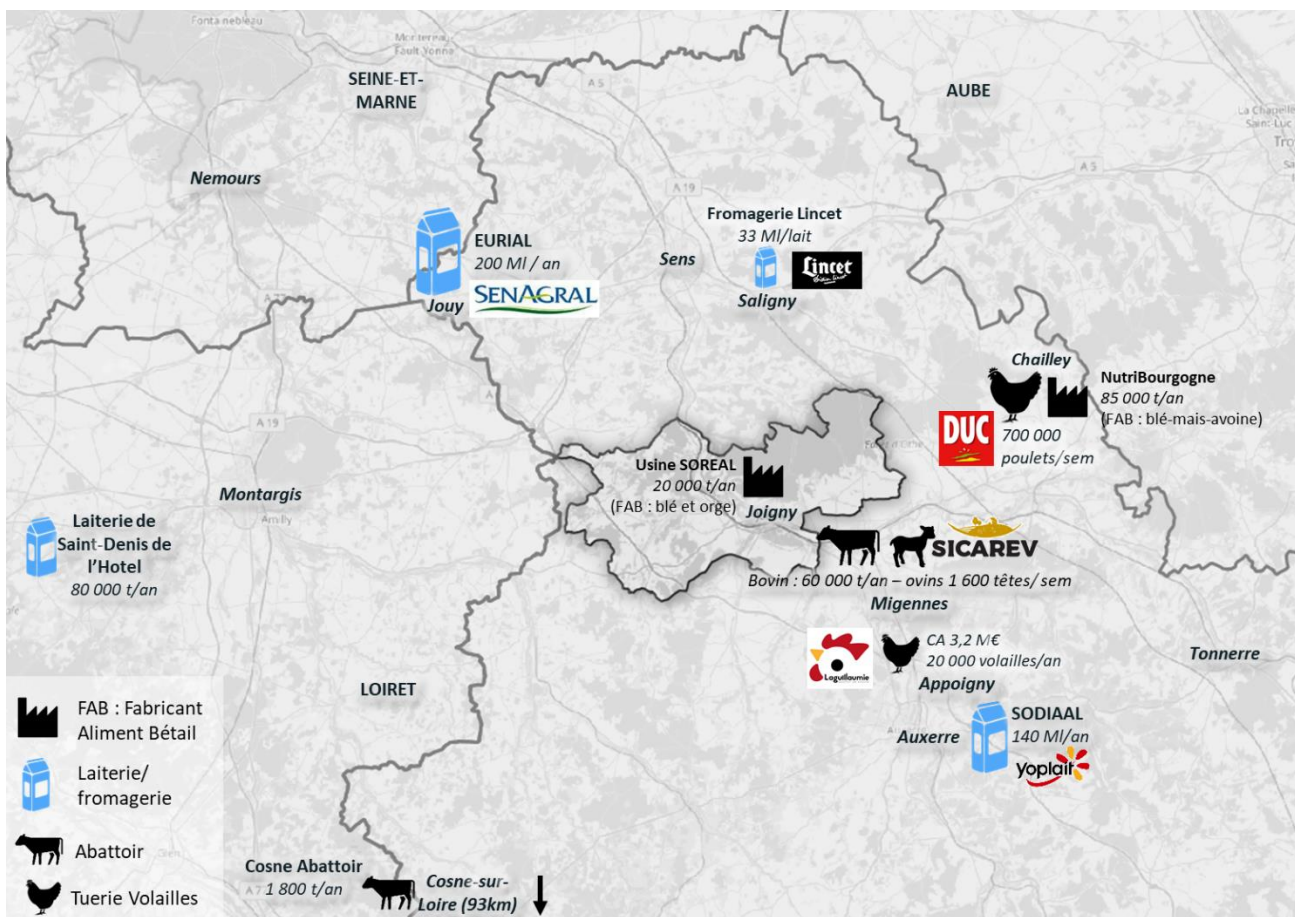


Figure 34 : outils de transformation des filières animales du jovinien (source : entretiens, bibliographie - traitement : CERESCO)

CHIFFRES CLES

- **27 exploitations** pratiquent une activité d'élevage (18% des exploitations du jovinien) : 30% en bovin viande, 11% en bovin lait, 11% en volailles, 15% en ovins, 15% en équins, le reste se répartissant entre cuniculture, caprin et porcin
- **18%** des exploitations d'élevage commercialisent une partie de la **production en vente directe**
- 3 outils d'abattage industriels à proximité immédiate (abattoir de Migennes, abattoirs volailles de Chailly et d'Appoigny)
- **93km** : distance du territoire à l'atelier de découpe de Cosne-sur-Loire

INITIATIVES A PROXIMITE

Le Gout d'Ici - pays Beaunois

A l'initiative du Pays Beaunois et la Communauté d'Agglomération dans le cadre du programme LEADER en 2013, le projet a pour objectif de mettre en place, à l'échelle du Pays Beaunois, une filière locale à titre expérimental dans le secteur de la viande bovine. Le concept de ce projet repose sur un partenariat entre trois collèges : éleveurs, transformateurs et distributeurs. Pour le mener à bien, un nombre volontairement limité d'animaux a été retenu, à destination de débouchés prioritaires : grande et moyenne surface (GMS), restauration collective et restauration traditionnelle.

Dans un premier temps il s'agissait de démontrer la viabilité de la démarche sans prise de risque économique et sans déstructurer la filière existante. Cette démarche est aussi une bonne opportunité de recréer des liens économiques de proximité et de permettre à ce territoire de conserver ses paysages, son identité.

Aujourd'hui Le Goût d'ici, c'est un groupement d'une vingtaine de producteurs du Pays Beaunois, au sud du Département de la Côte d'Or. L'abattage est réalisé à Beaune, et la distribution par les grossistes Beaunois via une commercialisation dans des GMS, restaurants traditionnels et une dizaine de restaurants collectifs. Leurs volumes, capacités de découpe et leur logistique sont peu adaptés à une large distribution en restauration collective, leurs tarifs vraisemblablement trop élevés.

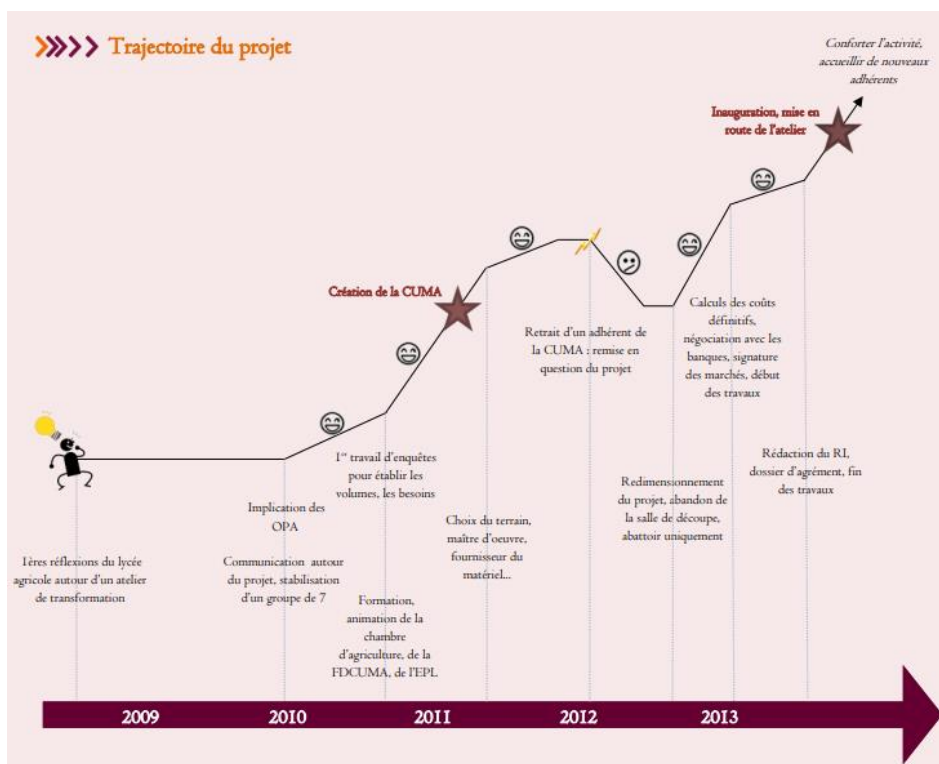


Abattoir collectif CUMA Grain de Saveur - Oslon, Saône et Loire

L'abattoir collectif de la CUMA Grain de Saveurs a démarré son activité en novembre 2013, après un investissement de 670.000 euros (subventionné à près de 40 %). A l'origine de ce projet, la volonté de disposer d'un atelier de transformation collectif répondant aux normes CE et capable de travailler les volailles et les lapins.




En 2019, 11 adhérents utilisaient cette structure. Le volume d'abattage est de 18.000 volailles en 2018. Le groupe se fixait l'objectif de 24.000 volailles abattues pour 2019. En outre, la capacité maximale est de 50.000 volailles par an.

Le gros point fort de cet abattoir collectif est sa capacité à s'adapter à la demande de l'éleveur : découpe des filets, conservation des foies et des gésiers. Ainsi, la volonté de la CUMA Grains de Saveurs est de sortir des produits haut de gamme. De plus, chaque exploitation reste responsable de la commercialisation de ses produits. En général en vente directe à la ferme.

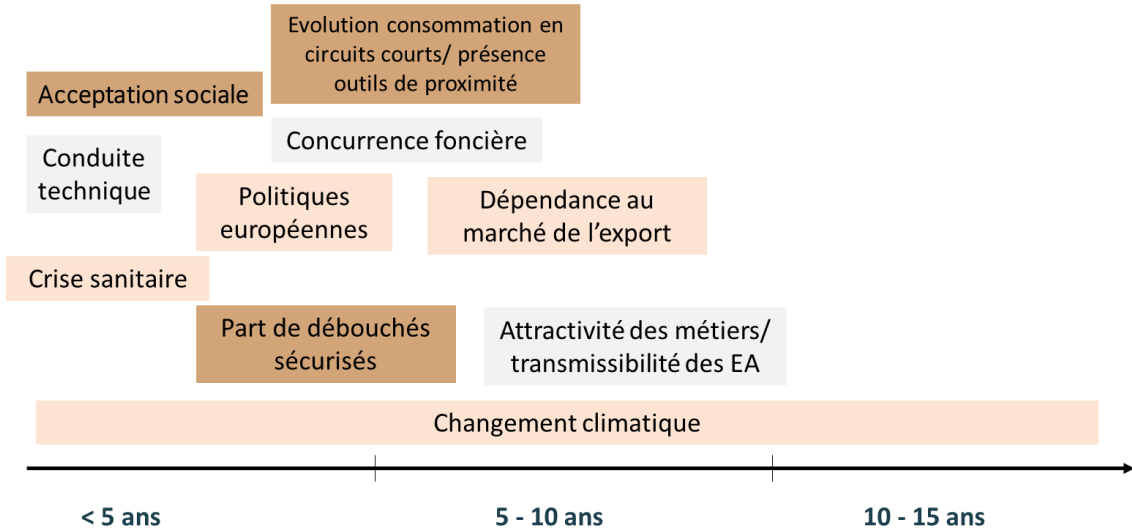


FICHE VULNERABILITE

Cette fiche permet d'analyser la résilience des filières d'élevage au regard de plusieurs variables de vulnérabilité :

	Bovin	Ovin	Volailles
 Contexte global	Changement climatique Difficultés à se fournir en fourrage Besoin fort en eau pour l'abreuvement + ombrage (sur zone de pâture)		Peu concerné
	Dépendance au marché de l'export Peu, des marchés plutôt nationaux	Forte du fait de la concurrence NZ	Peu, des marchés plutôt nationaux, avec une offre en deçà de la demande
	Politiques européennes Exploitations très dépendantes des aides PAC, qui représentent 35% des produits pour les éleveurs ruminants		Assez peu (5% du produit) sauf à l'installation
	Crise sanitaire		Risque de transmission de virus fort
 Systèmes de production	Attractivité des métiers/transmissibilité des EA Un secteur très contraignant (astreinte, horaires...) qui attire très peu les porteurs de projet. Des ateliers qui disparaissent lors des transmissions familiales		Une production qui attire des céréaliers à la recherche d'ateliers de diversification
	Conduite technique Une maîtrise technique qui s'est perdue – peu de références locales		Un soutien fort de Plukon pour des ateliers « intégrés »
	Eau (qualité et quantité) Une attention particulière à la mise en défens des cours d'eaux dans le cadre des pâturages Pas d'enjeux sur l'aspect quantitatif		Récupération des effluents mis en place pour les bâtiments intégrés → capacité d'épandage importante
	Concurrence foncière Forte sur les besoin en pâture/ prairies de fauche avec un retournement des prairies important sur le territoire		Assez peu de besoin foncier – mais des bâtiments difficiles à installer (nuisances)
 Filières	Evolution consommation en circuits courts/présence outils de proximité Présence de l'abattoir de Migennes, outil industriel très structuré mais peu qualitatif pour la vente en circuits courts Pour VD : prestation de découpe à l'abattoir de Cosne sur Loire mais loin du territoire (>90 km)		2 outils industriels d'abattage (Plukon et Lachaumie) Aucun outil collectif pour VD
	Acceptation sociale Bonne acceptation des élevages plein air		Très mauvaise car bâtiments mal perçus (nuisance olfactive)
	Part de débouchés sécurisés Filières orientés essentiellement en circuits longs avec une demande présente au niveau national		Filière entièrement contractualisé (et intégrée) via Plukon

Les variables de vulnérabilités n'ont pas le même pas de temps, et il est possible de les résumer ainsi :



ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Une complémentarité importante avec la filière grandes cultures : <ul style="list-style-type: none"> ○ Apport d'amendement organique avec des capacités d'épandage très importantes sur le territoire avec 13 000 ha en grandes cultures ○ Une diversification des revenus avec un atelier complémentaire • Des opérateurs présents localement (SICAREV, Duc) • Des outils d'abattage à proximité immédiate (abattoir de Migennes, laiteries, abattoir de Chailley) 	<ul style="list-style-type: none"> • Une astreinte encore importante sur les élevages ruminants qui freine les reprises d'exploitation • Des marchés peu attractifs via les circuits longs (mauvaise valorisation) • Faible densité d'éleveurs qui entraîne des difficultés d'accès aux services : vétérinaires... • Un nombre d'exploitation en déclin
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Une demande importante pour l'approvisionnement régional ou de proximité • Une situation du territoire stratégique : proche de gros bassin de consommation (Paris, Lyon), présence d'outils de transformation... • Plusieurs projets de développement (augmentation des poulailles en intégration de DUC, projet Alysé pour développement de l'élevage ovins...) 	<ul style="list-style-type: none"> • L'évolution du marché, dépendant de logique de prix nationaux ou mondiaux, et de stratégie d'opérateurs (coopérative), dont les centres de décisions sont bien souvent hors du territoire. • La disparition des outils de transformation du fait d'un manque de rentabilité • Des enjeux de transmission très importants : 1/3 des cessations dans les 10 ans concernent des ateliers d'élevage

- La disparition de filières d'élevage et de son savoir faire

ENJEUX

- › Le maintien de l'ensemble des exploitations d'élevage (voire le développement de certains ateliers : ovin, volailles)
- › Permettre une offre alimentaire diversifiée
- › Le maintien et valorisation de surfaces fourragères
- › Le renouvellement de la fertilité des sols via les amendements organiques issus des élevages
- › L'accès à des structures d'abattage réalisant de la prestation d'abattage et de la découpe pour vente directe
- › Le maintien des outils de transformation à la ferme

C. LA FILIERE VITICOLE

Centrée sur le Chablisien et le Grand Auxerrois sur les plateaux de Bourgogne et une petite partie des vallées, la production viticole de l'Yonne s'étend en 2019 sur 7 900 ha dans 730 exploitations. Les plantations ont été régulières depuis 1970 où 2 400 ha seulement étaient exploités. Le Grand Auxerrois rassemble de nombreux petits « vignobles » très anciens, aujourd'hui regroupés en 4 terroirs :

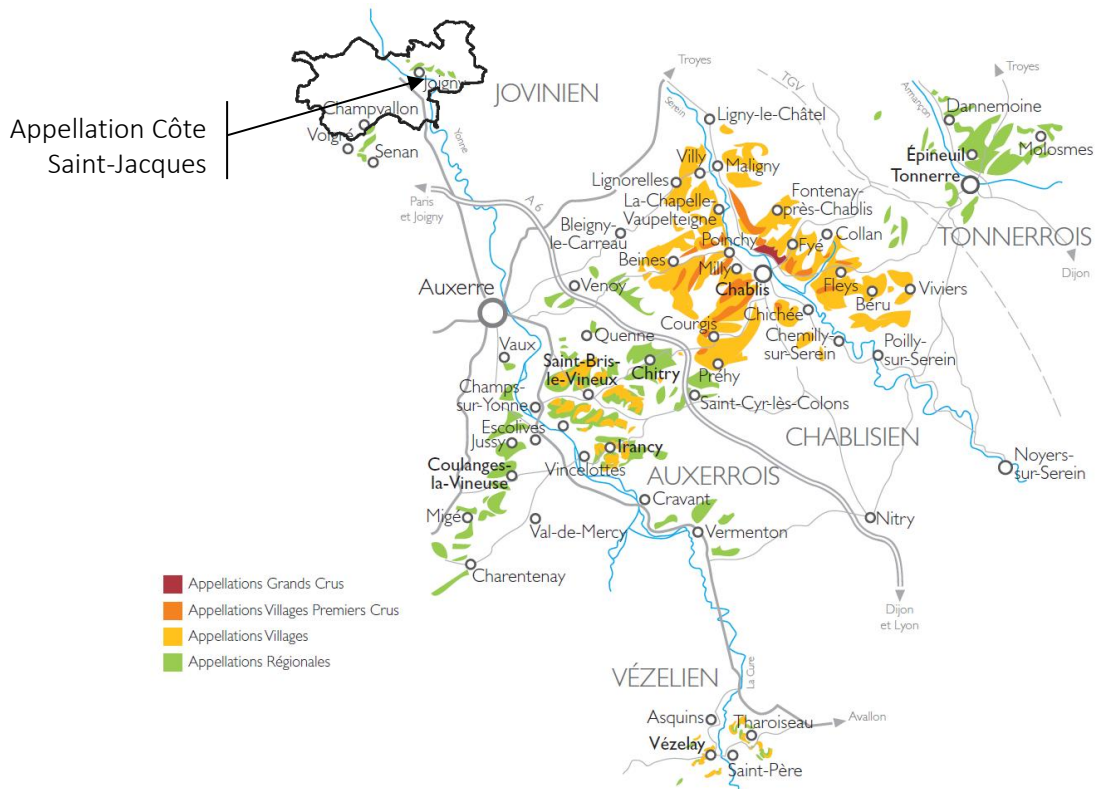
- ⊙ L'Auxerrois qui recouvre une 10aine de communes au sud et sud-est d'Auxerre,
- ⊙ Les vignes du Tonnerrois plus à l'est au-delà de Chablis
- ⊙ Le Vézélien au sud du département sur les communes de Vézelay, Asquins, Saint-Père et Tharoiseau,
- ⊙ Les côteaux du Jovinien au nord d'Auxerre.

Les appellations propres à ces vignobles s'étendent sur 841 ha pour une production de 103 000 hl en 2019, soit 13,8 millions de bouteilles environ.

Vignoble le plus septentrional de Bourgogne, le premier en venant de Paris, la Côte Saint Jacques à Joigny s'étend au pied de la forêt d'Othe, sur les coteaux exposés au sud, surplombant la vallée et la ville et sur des sols calcaires tendres. Fin du XIXème siècle, le puceron dévastateur « phylloxera » a dévasté le vignoble du Jovinien, comme beaucoup d'autres régions françaises. A partir de 1970, une poignée de vignerons redonne vie au vignoble de l'Appellation Bourgogne Côte Saint-Jacques. L'ensemble de l'appellation couvre 99 ha, mais seulement une vingtaine est replantée et produit annuellement en rouge et rosé autour de 100 000 bouteilles et 1 900 en blanc.

Parmi ceux-ci, **4 viticulteurs sont recensés sur la CCJ** dont 3 valorisent des vignes sur le Jovinien. A Béon, Champlay et Chamvres, il y a également quelques hectares de vignes en production. Ils sont plantés en Pinot noir pour le Bourgogne rouge et en Chardonnay pour le Bourgogne blanc. Ces viticulteurs s'organisent en caves indépendantes. Chacun gère donc sa vinification en propre, ainsi que ces circuits de commercialisation. La vente aux particuliers représente la majeure partie des débouchés (environ




¾). Le reste se répartit entre les GMS locales (qui valorisent les appellations locales et notamment la Cote Saint Jacques), les cavistes indépendants, les restaurateurs et enfin l'export (Japon, Pays-Bas, Suisse,...)



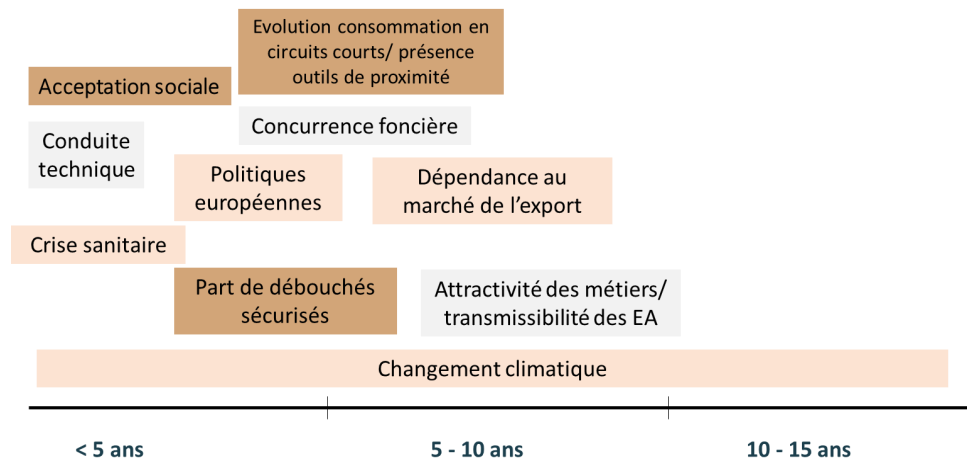
FICHE VULNERABILITE

Cette fiche permet d'analyser la résilience de la filière viticole au regard de plusieurs variables de vulnérabilité :

Viticulture

 Contexte global	Changement climatique Impact fort sur les rendements observés ces dernières années (risque de perte : gel, neige...) + avancement vendange
	Dépendance au marché de l'export Vente en caves particulières : une bonne diversification des débouchés, et une dépendance limitée vis-à-vis des marchés exports
	Politiques européennes Filière très peu dépendante des aides
	Crise sanitaire Poids de la restauration commerciale qui peut peser un peu et nécessiter la recherche de nouveaux débouchés en contexte de crise
 Systèmes de production	Attractivité des métiers/transmissibilité des EA Exploitations spécialisées avec des passionnés, assez peu d'enjeu de transmission avec une reprise familiale généralement
	Conduite technique Maitrisée mais rendue complexe du fait d'aléas climatiques de plus en plus fréquent et d'incertitudes sur l'avenir
	Eau (qualité et quantité) Filière peu représentée pour avoir un impact qualitatif sur la ressource + aucune irrigation aujourd'hui
	Concurrence foncière Des terrains situés en AOC en partie, avec un enjeu fort de préservation de l'activité viticole. Mais une tendance plutôt à la plantation de nouvelles vignes, qui marque une concurrence foncière peu marquée sur ces zones de coteaux très spécifiques
 Filières	Evolution consommation en circuits courts/présence outils de proximité Une large part de vente en circuits courts (environ ¾ des volumes pour tous les viticulteurs)
	Acceptation sociale Plutôt mauvaise du fait des traitements en conventionnel et d'une forte proximité entre les vignes et les zones d'habitation
	Part de débouchés sécurisés Circuit court essentiellement (3/4) + production de céréales à coté qui garantit un autre revenu aux producteurs (exploitation mixte)

Les variables de vulnérabilités n'ont pas le même pas de temps, et il est possible de les résumer ainsi :



D. FILIERES FRUITS ET LEGUMES

ELEMENTS DE CONNAISSANCE

- Des productions emblématiques qui sont un véritable atout pour le système alimentaire du territoire

En Bourgogne la production légumière est issue d'exploitations maraîchères diversifiées, d'exploitation de production de légumes de plein champ spécialisées, ou d'exploitations dont la production légumière est une diversification d'une production principale (exemple : grandes cultures / légumes de plein champ).

Les systèmes de production bourguignons ont été référencés dans le cadre d'une étude commanditée par le GRAP Nord Bourgogne. On distingue deux types de producteurs :

MARAICHAGE

- spécialisés en légumes, avec éventuellement de petites surfaces céréalières qui entrent dans la rotation.
- On peut également distinguer identifier deux catégories de maraichers :
 - **spécialisés** sur la production de 4 légumes courants comme la salade, le chou, la pomme de terre (essentiellement primeur) et le céleri rave sur 10ha en général. Ils commercialisent essentiellement à des grossistes, des détaillants.
 - **diversifiés** avec au moins 10 légumes sur une surface de 2 à 5 ha. Ils vendent leurs productions essentiellement via des circuits courts : marchés de détails, vente directe à la ferme, paniers.

LEGUMES DE PLEIN CHAMP

- Spécialisés dans la culture d'un ou deux légumes sur de grandes surfaces (5 à 10 ha) en complément d'autres productions comme les grandes cultures ou des productions animales.
- Commercialisation sous contrat avec des coopératives, des négociants ou des grossistes (circuits longs).
- Catégorie peu développée actuellement



Dans l’Yonne, la production de légumes de plein champ est très limitée et ne compte pratiquement que des producteurs maraîchers en vente directe. Une production industrielle de concombre et de tomates cerises est toutefois présente au Nord du département (coopérative CASAY, qui appartient désormais au groupe Kultiv, et qui fédère des producteurs de concombres, tomates et tomates cerise, situés autour de Charny), et quelques céréaliers se sont diversifiés en légume dans les zones les plus favorables (Charbuy et Joigny). En l’absence d’acteurs structurants, et dans une zone où les conditions naturelles de production ne sont pas particulièrement favorables, peu de polyculteurs ont décidé de se diversifier en légumes de plein champ pour l’instant. Les producteurs hésitent à faire les investissements nécessaires si, en définitive, leurs coûts de production sont peu compétitifs par rapport à des bassins proches et leurs débouchés incertains (prix, volumes, logistique).

D’après une enquête réalisée en 2018⁴, les grossistes du 89 et du 21 parviennent toutefois à se fournir localement (dans un rayon de 150km environ) à hauteur de 20% environ en fruits et légumes. Ils trouvent des légumes de conservation localement, mais seulement en saison haute. La saison de production est courte en Bourgogne et le nombre de producteurs limité, ils doivent donc s’approvisionner dans des zones complémentaires une bonne partie de l’année. Pour les légumes d’été, la saison très courte (juin-mi-septembre) tombe pendant les périodes les plus creuses en restauration collective. Par ailleurs, **aucun transformateur de légume de 4^{ème} et 5^{ème} gamme** n’a été identifié dans l’Yonne et en Côte d’Or.

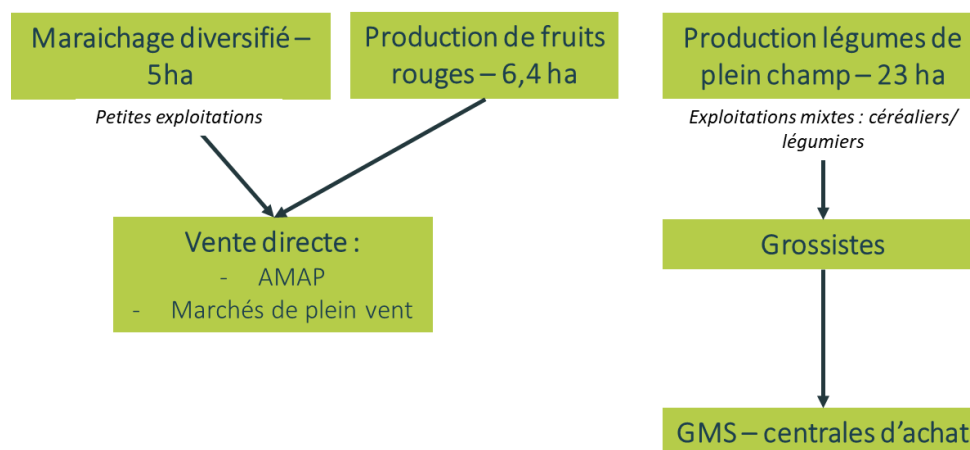


Figure 35 : Schéma de la filière fruits et légumes sur le territoire (CERESCO)

Ainsi, sur le territoire du Jovinien on retrouve deux typologies de producteurs :

- ⊙ Des maraîchers diversifiés, qui se destinent aux débouchés en circuits courts. La **commercialisation** dans les systèmes maraîchers diversifiés a principalement lieu sur les **marchés forains**, et dans une

⁴ GRAP Bourgogne, Tranche ferme - Etat des lieux de l’offre agroalimentaire – Fiche filière légumes, Ecozept 2018

moindre mesure en **vente directe à la ferme** (et autres circuits courts - AMAP, paniers, magasin de producteurs...) Sur des systèmes de diversification, il est difficile de faire des volumes sur un produit donc ils ne répondent pas aux besoins des grossistes. Les **producteurs maraichers** du territoire sont concentrés autour de Joigny avec 5,5 ha répartis entre 2 maraichers et 2 horticulteurs sur les villes de Joigny, Champlay et Paroy-sur-Tholon.

- ⊙ Au-delà de cette production diversifiée, une production de **légumes plein champ** est déclarée à la PAC (2019) sur **22,8** ha dont 14 ha d'oignons/échalotes, 2,7 ha de pommes de terre, 2,7 ha de petits pois et 3,3 ha d'autres légumes. Dans ce cas il s'agit certainement de céréaliers ayant diversifié leur exploitation avec une ou deux parcelles de légumes plein champ. Ces productions s'adressent plutôt à des grossistes locaux, qui redirigeront les produits vers différents marchés : GMS, RHD, centrales d'achat...

Sur le territoire la vente directe est réalisée sous plusieurs formes :

- **Marché de plein vent** : ce type de commercialisation est dominant pour les exploitations en maraîchage diversifié. Les producteurs commercialisant via les marchés sont principalement orientés vers des communes proches : JOIGNY (mercredi et samedi de 8h à 13h), ST MARTIN D'ORDON (mercredi de 17h à 20h), LA CELLE ST-CYR (mercredi de 17h à 19h), ST-JULIEN DU SAULT (jeudi matin et dimanche matin de 8h à 13h), VERLIN (vendredi de 18h à 21h)
 - **Vente directe à la ferme** : ce débouché est en forte progression ces 10 dernières années avec la création de magasins sur les exploitations, notamment à Verlin et Joigny.
 - **Paniers** : Livraison d'AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) avec l'AMAP du Verdeau à Villevallier et l'AMAP des Maillotins à Joigny, Ruche-qui-dit-oui, autre.
 - **Restaurants locaux**
 - **Grossistes** (y compris impliquant le transport à Rungis)
 - **Directe GMS / détaillant** : concerne des produits très spécifiques (exemple : asperge).
- **Les conditions de développement des productions maraîchères sur le territoire**

Techniques

Concernant les systèmes maraîchers diversifiés, le recours aux **serres froides et tunnels** est presque jugé indispensable pour adapter la production à une consommation dans les mois de printemps (faible dans les mois d'été). Ces installations nécessitent un investissement important. La **sécurisation du foncier** est donc primordiale pour assurer le développement de ce type d'outils.

Le développement de cultures maraîchères est aussi fortement dépendant de **l'accès à l'eau d'irrigation**. En effet, A l'échelle du bassin Seine-Normandie, 65% des surfaces en légumes frais sont irriguées. Cette forte proportion rappelle le caractère quasi essentiel de **l'accès à l'eau d'irrigation pour ce type de production**. Les autres cultures les plus irriguées (taux d'irrigation) sont la pomme de terre, la betterave et le maïs grain. Ainsi, la difficulté d'accès à l'eau d'irrigation (forage, rivière) constitue dans certains cas un véritable frein à la diversification en production légumière ou pour l'installation en maraîchage diversifié.

Enfin, la diversification en production légumière de plein champs **nécessite une technicité** (carotte, poireaux) et des caractéristiques pédologiques particulières.

Economiques

Le développement de production légumière, notamment en légumes de pleins champs nécessitera l'ouverture de **nouveaux débouchés**, notamment pour des volumes en demi-gros (restauration commerciale, grossiste locaux...).

En maraîchage diversifié, le pic de production estivale, entraîne des surplus. Les exploitants aimeraient pouvoir faire appel à de la **prestation pour la transformation** mais les outils manquent localement (conserverie, légumerie,...). Ces besoins sont irréguliers et concernent de faibles volumes, mais sont parfois essentiels pour diversifier l'offre (pour la vente directe), éviter les pertes et lisser la production sur l'année.

- **La production fruitière : entre petits fruits et vergers**

Depuis de nombreuses années deux agriculteurs ont diversifié leur production céréalière par la production de fruits rouges en vente directe, l'un en fraises à Champlay et l'autre en framboises à Saint-Julien-du-Sault. La production fruitière recensée via les déclarations PAC 2019 s'étend quant à elle sur **6,4 ha** (petits fruits, vergers). Tous les producteurs de fruits recensés proposent de la vente directe à la ferme, ou sous format « libre cueillette ». Deux vergers en nuculture sont également présents à l'ouest du territoire, avec une implantation récente pour l'un d'eux à Verlin qui promet une nouvelle vocation pour le territoire. A proximité immédiate certains producteurs ont mis en place des vergers de pommes, poires.

A noter également, la présence d'une **ferme fruitière historiquement en AB** à proximité immédiate du Jovinien : **le clos de Rochy (siège à Dicy)** : Ils ont été plantés dans les années 50, la troisième génération reprend l'exploitation aujourd'hui. Ce sont ses parents qui ont décidés de convertir l'exploitation à l'agriculture biologique au milieu des 80. Aujourd'hui le Clos de Rochy cultive et vend des pommes et des poires (une quinzaine de variétés), du cidre, du jus et du vinaigre sur une quinzaine d'hectares. En terme de fertilisation, l'exploitation possède également des surfaces en céréales, dans lesquelles ils ont intégré de la luzerne avec broyage au champ pour conserver tout l'azote. Cette méthode permet un amendement des terrains sur 8 ans. Pour les vergers, certaines parcelles bénéficient également d'un amendement organique avec la présence de brebis.



- **La surreprésentation de la vente directe** pour cette production : la totalité des exploitations produisant des fruits vendent au moins une partie de leur production en vente directe.
- **Des exploitations diversifiées** : les exploitations fruitières cumulent bien souvent plusieurs ateliers de production (grandes cultures, maraîchage).

CHIFFRES CLES

- 5 exploitations produisant des fruits et légumes
- 2 exploitations avec vergers petits fruits
- 1 exploitation en nuciculture
- 7 ha de fruits et 23 ha de légumes déclarés à la PAC en 2019
- La vente directe : le 1^{er} canal de commercialisation pour ces productions
- 2 circuits plebiscités localement : les marchés de plein vente et la vente à la ferme
- 1 nouveau format de vente en développement : le drive fermier

INITIATIVES LOCALES

LEGUMERIES – Quelles dynamiques sur le territoire et à proximité ?

Les légumeries permettent la préparation de légumes allant du lavage, épluchage, à la découpe (4^{ème} gamme), voire la cuisson (5^{ème} gamme) ou surgélation (3^{ème} gamme).

Ces outils sont régulièrement mobilisés dans le cadre de l’approvisionnement de la restauration collective, plus en mesure de traiter les légumes bruts (1^{ème} gamme).



En 2020, un projet d’implantation d’une légumerie-conserverie, porté par 2 jeunes entrepreneurs émergeait sur le Jovinien. L’objectif est de transformer 100 kg de légumes par jour. Ils souhaiteraient également proposer de la prestation aux maraichers alentours ce qui pourrait permettre à certains d’éviter les pertes lors des surplus de production saisonniers.

L’association RCbio89 rassemble 6 producteurs de l’Yonne dont 2 de légumes de plein champ, et met en relation ces producteurs avec des établissements demandeurs en proximité (cuisine centrale d’Auxerre avec Elios, cuisine centrale d’API Restauration, cantines municipales ou plus ponctuellement). Des liens se sont également tissés avec des maraîchers en plaine de Dijon et dans le Loiret, pour compléter la gamme si besoin et pouvoir livrer plus d’établissements. L’association recherche activement des débouchés, pour conforter les initiatives de diversification des producteurs.




Cette dynamique révèle les difficultés de fonctionnement des légumeries. Les éléments à prendre en compte pour l’insertion de ce type d’outil sont :

- › Les **besoins et capacités des producteurs**
- › La **demande des sociétés de restauration collective et cuisines autonomes**, y compris en terme de volumes, de type de produits et de logistique.
- › Les difficultés à équilibrer économiquement le bilan de ces outils.
- › Les outils existants à l’échelle régionale

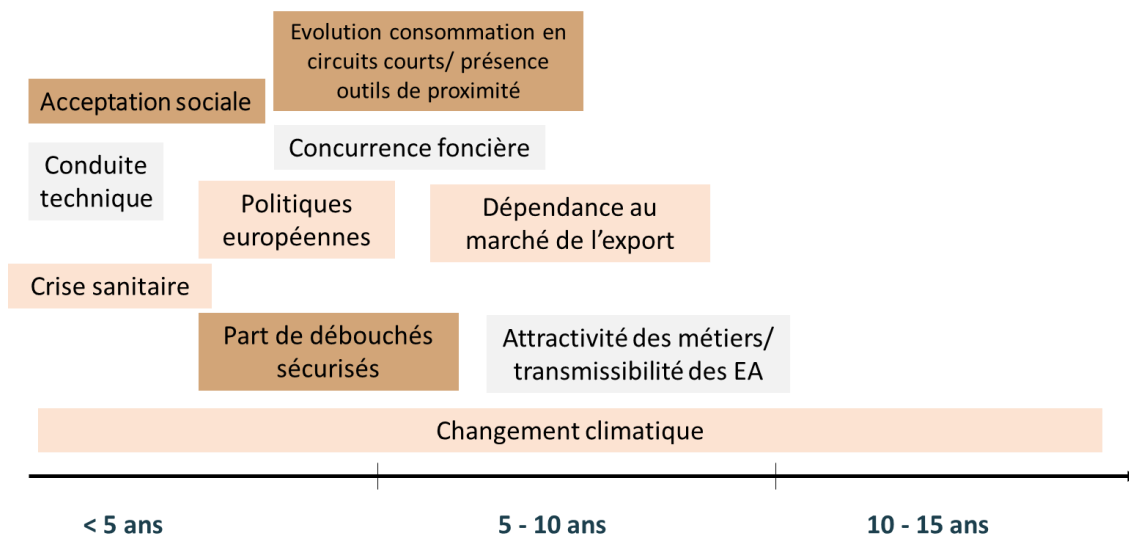
FICHE VULNERABILITE

Cette fiche permet d'analyser la résilience de la filière fruits et légumes au regard de plusieurs variables de vulnérabilité :

Fruits et légumes

 Contexte global	Changement climatique Risque important en fonction des périodes de végétation (levée, et récolte notamment) Le manque d'eau se fait ressentir ces dernières années (réserves en eau insuffisantes)
	Dépendance au marché de l'export Inexistante : marchés tournés essentiellement vers la vente directe (ou vers des grossistes nationaux pour les légumes de plein champ)
	Politiques européennes <ul style="list-style-type: none"> ⊙ Fermes diversifiées : non dépendante ⊙ Production légumes industriels : peu dépendantes
	Crise sanitaire Quasiment nulle car marchés alimentaires tournés vers les circuits locaux
 Systèmes de production	Attractivité des métiers/transmissibilité des EA Métiers recherchés, très « à la mode » dans une volonté de renouer avec la « terre » et une accessibilité plus facile (moins d'investissements, besoins fonciers limités) Pénibilité forte : main d'œuvre difficile à trouver en saison estivale
	Conduite technique Une organisation rigoureuse à tenir en maraichage diversifié et une dépendance forte à l'irrigation
	Eau (qualité et quantité) Filières qui nécessitent un accès à des réseaux d'irrigation → facteur limitant pour l'installation et le déploiement de ces filières. Très peu d'utilisation d'intrants donc peu de problématiques vis-à-vis de la qualité de la ressource
	Concurrence foncière Très forte : terrains souvent situés en milieu périurbain + besoin d'un accès à l'irrigation. Des besoins fonciers limités qui ne correspondent pas aux transmissions des fermes « traditionnelles » (pour rappel : 115 ha en moyenne sur le jovinien)
 Filières	Evolution consommation en circuits courts/présence outils de proximité <ul style="list-style-type: none"> ⊙ Manque d'outils de transformation pour valoriser les invendus/ les produits abimés (légumerie, conserverie...) ⊙ Forte demande de produits en circuits courts, l'offre est insuffisante
	Acceptation sociale Bonne - image circuit court
	Part de débouchés sécurisés Circuit court essentiellement et demande très importante donc peu de difficultés identifiées

Les variables de vulnérabilités n'ont pas le même pas de temps, et il est possible de les résumer ainsi :



ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Des réseaux de vente directe développés pour ces productions • Un bon potentiel de production en fond de vallée avec des terrains maraichers historiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Des pôles maraichers majoritairement en zone péri-urbaines sous contrainte foncière et fonctionnelle (irrigation) • Des difficultés de recrutement de la main d'œuvre opérationnelle • Un manque d'outils de transformation (légumerie, conserverie...) • Un besoin d'accès à l'irrigation
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Un bassin de consommation important, en demande de fruits et légumes de proximité • Des opportunités de diversification pour les exploitations céréalières • Des porteurs de projet d'installation en production maraîchère 	<ul style="list-style-type: none"> • Un accès au foncier de plus en plus contraint. • Une demande forte en restauration collective, qui ne peut pas correspondre au modèle des exploitations maraichères diversifiées

ENJEUX

- › Accompagnement technique des polyculteurs vers une diversification en légumes de plein champ
- › Mobilisation des acteurs de la demande et des intermédiaires pour offrir des conditions favorables à la structuration d'une filière locale : débouchés, prix.
- › Facilitation à l'accès au foncier pour des installations maraîchères viables

› Facilitation de l'emploi de main d'œuvre formée et accompagnée

E. LA DIVERSIFICATION AGRICOLE

ELEMENTS DE CONNAISSANCE

Le concept de **diversification agricole** rassemble une multitude de situations qui peuvent être résumées par la définition suivante :

Différentes formes de diversifications agricoles

- A. **Commercialisation** des produits agricoles directement du producteur aux consommateurs
- B. **Transformation (fermière)** de produits agricoles issus de l'exploitation : *transformation alimentaire*
- C. **Production d'énergie & d'agro-matériaux** : *panneaux solaires, unité de méthanisation...*
- D. **Diversification agricole**, au sens de la **diversification des productions à l'échelle de l'exploitation** : *développement d'un atelier poule pondeuse pour une exploitation spécialisée en grandes cultures...*
- E. **Accueil du public** : *Hébergement, ferme pédagogique, cueillette...*

Enfin la diversification agricole peut aussi être conceptualisée à l'échelle du territoire ; il s'agit du fait d'augmenter le nombre de filières de production différents (et des volumes associés) sur le territoire.

Ces systèmes diversifiés sont favorisés dans le cadre de **recherche de valeur ajoutée et afin de diversifier les sources de revenus**. Celles-ci nécessitent :

- Des **compétences particulières** (gestion RH, savoir-faire pour la transformation, pour de nouvelles productions agricoles)
- Un **goût** pour ces activités de diversification
- Des **investissements** spécifiques souvent importants, engageant l'exploitation sur plusieurs années (voire 10 aines d'année)
- **De la main d'œuvre** : Le processus d'augmentation de la valeur ajoutée des produits commercialisés entraîne presque systématiquement **une demande en main d'œuvre accrue**, qui peut-être familiale ou salariée.

Sur le territoire, environ **15-25% des exploitations ont une activité de diversification**, dont une partie cumule les différentes formes de diversification qui sont souvent complémentaires.

Exemple : La vente directe nécessite d'avoir des produits toute l'année et une certaine diversité de produits. La transformation fermière est une solution complémentaire pour y parvenir (et inversement).

On observe une motivation, mais aussi des capacités financières (période d'investissement) favorables aux projets de diversification auprès des jeunes dans le cadre de **l'installation ou de la reprise d'une exploitation**. Un **enjeu spécifique à l'accompagnement de ces projets est identifié**.

Par ailleurs, de nombreux exploitants ont des **projets de diversification plus ou moins « mûrs »**. Certains ont été accélérés dans le cadre de la crise du Covid, permettant l'ouverture de débouchés, ou la mise en limite d'autres systèmes.

Nous décrivons spécifiquement dans cette fiche deux types de diversification :

- La commercialisation en vente directe
- La diversification de la production

La transformation à la ferme est détaillée dans la partie suivante.

- La diversité par la commercialisation en vente directe

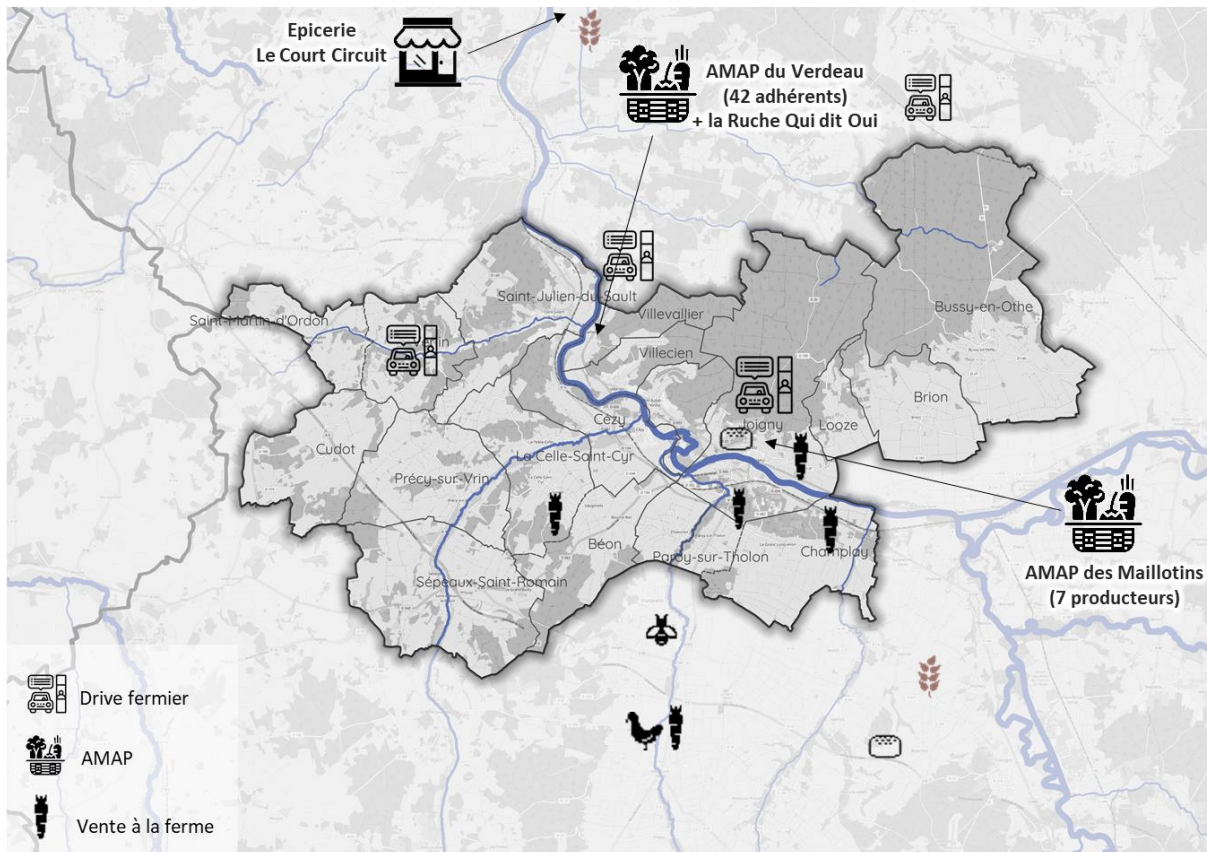


Figure 36 : formats de vente en circuits courts sur le territoire (source : entretiens, référencement sur internet - traitement : CERESCO) Les données ne sont pas exhaustives.

Sur le territoire la **vente directe à la ferme prédomine (env. 10%** des fermes du territoire). On observe le développement de ces ventes directes à proximité d'axes de communication. Ces projets sont systématiquement individuels, même si ponctuellement un magasin commercialise parfois des produits d'autres producteurs. Il n'y a pas de magasin de producteurs collectif sur le territoire, dans un contexte où les producteurs sont dispersés. En revanche, certains producteurs pratiquant la vente à la ferme proposent de vendre des produits complémentaires issus des fermes voisines. De plus, les démarches visent à **capter le maximum de valeur ajoutée pour l'exploitation**. Ceci implique du temps passé pour la commercialisation et des investissements.

La vente directe à la ferme concerne majoritairement les **fruits et légumes**, mais également **la viande, le vin, les fruits, le miel et d'autres produits**. Pour certains de ces produits, les exploitants commercialisent également sur les **marchés**, notamment des villes Sens et Auxerre. Cela permet de toucher un public avec un pouvoir d'achat plus important, ayant des habitudes. Par ailleurs, l'accès au marché n'est pas forcément facilité dans un contexte où l'offre des producteurs est souvent spécialisée, parfois saisonnée, et ils sont en concurrence avec des revendeurs déjà présents.

De plus l'offre en **produits transformés** est importante dans les circuits de vente directe. La majorité des exploitations qui transforment, commercialise également en direct à la ferme une partie de leur production. Par ailleurs, les autres exploitants font appel à de la prestation (outils d'autres exploitants, ou outils spécialisés).

La vente directe peut aussi avoir lieu sous forme de **pré-commande** : paniers ou caisse de viande.

Des modes de distribution alternatifs se développent pour permettre de capter une nouvelle clientèle et réduire le temps passer à la préparation de commande et à la vente : **drive à la ferme** (Exemple : sur Joigny, Verlin...), ou encore le **e-commerce** (miel)...

NOMBRE D'EXPLOITATIONS EN VENTE DIRECTE SUR LE TERRITOIRE

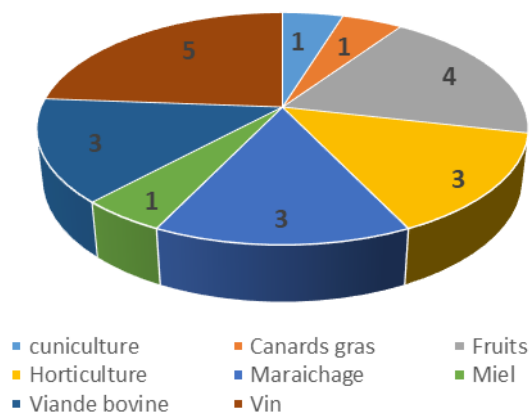


Figure 37 : Les exploitations en vente directe sur le territoire – Source : diagnostic agricole PLUi – CERESCO. NB: Une exploitation peut vendre sur plusieurs circuits de distribution

Ainsi, la diversification des formes de vente directe s'explique par une **recherche de praticité** pour les producteurs, mais aussi par le constat que le **marché de la vente directe montre des premiers signes de saturation** : les points de vente isolés sont peu fréquentés, l'accès sur un axe routier important est considéré comme un prérequis ; les producteurs recherchent la diversification de l'offre (transformation) ; recherche de nouvelles formes de vente directe (distributeurs, e-commerce...).

La saturation du marché est principalement observée pour la vente en mono produit, et peu visible pour le maraîchage.

- **La diversification des productions à l'échelle de l'exploitation**

Au regard de l'hyper spécialisation du territoire et des exploitations, la diversification de la production est un enjeu pour le territoire. Elle permet : la « sécurisation » des revenus face à des filières qui ont montré des signes de faiblesse et le développement d'une offre alimentaire diversifiée.

De nombreuses exploitations sont dès à présent diversifiées telles que :

- **Production maraîchère et de grandes cultures** – Ce type concerne les producteurs de légumes plein champ mentionnés précédemment
- **Elevage (notamment volaille) associé à des grandes cultures ou à du maraîchage**
- **Production de grandes cultures et de protéagineux**

Ainsi une certaine expérience sur le territoire est un atout sur lequel capitaliser.

La diversification des productions nécessite plusieurs prérequis :

- **Acquérir les compétences techniques et le matériel adapté :**

La diversification des productions nécessite d’appréhender des nouveaux itinéraires techniques, une nouvelle rotation culturale, l’utilisation de nouveaux matériels. Ceci passe par de l’accompagnement et de l’échange entre « pair ». L’investissement et l’accès au nouveau matériel est un enjeu fort, dans un contexte où il y a peu de matériel partagé et où il est parfois nécessaire d’avoir du matériel spécifique (arracheuse, trieuse...)

- **Recruter de la main d’œuvre**

Cet aspect dépend grandement du type de production de diversification, dont les besoins en main d’œuvre ne sont pas équivalents.

- **Assurer un débouché fiable et rémunérateur**

La diversification de production à l’échelle de plusieurs exploitations engendre des volumes produits nouveaux à valoriser. Dans certains cas, notamment pour de petites surfaces, la valorisation en vente directe, peut permettre la commercialisation de la production. Dans le cas, de culture non alimentaire, ou difficilement valorisable en produit brut, des débouchés doivent être identifiés par les coopératives, négociants ou directement par les agriculteurs.

A l’heure actuelle, les **coopératives localement sont investies dans le processus de diversification des productions**. Les structures de collecte choisissent d’ouvrir ou non des contrats en début de campagne. Le principal frein est de trouver des débouchés notamment en industrie agro-alimentaires, peu présentes à proximité du territoire. Ces volumes sont donc contraints car contractualisés à l’avance avec les acheteurs. Il arrive donc que les opérateurs soient obligés de stocker les surplus de production de leurs adhérents sur plusieurs campagnes.

La diversification des productions agricoles est un enjeu pour diversifier l’alimentation produite sur le territoire, et mais également pour la **protection des ressources naturelles**. Ainsi, les cultures à **bas niveau d’impact (ou bas niveau d’intrants)** sont régulièrement mises en avant. Pour l’Agence de l’Eau Seine Normandie, les modes de production et culture à BNI sont définis comme suit : agriculture biologique; herbe/prairie; bocage énergie; chanvre; sarrasin; luzerne et sainfoin; biomasse énergie (miscanthus, switchgrass, Taillis Courte Rotation et Taillis Très Courte Rotation). Elle concerne donc rarement des cultures alimentaires humaines.

Localement la valorisation de ces filières peut s’appuyer sur (*source : Suez, animation captage Flins*) :

- **Chanvre** : Géochanvre (Lézines 89) paille / Planète Chanvre (77) / la Chanvrière (10)
- **Cultures de diversification type pois chiche, lentilles...** : 110 Bourgogne et YNOVAE...
- **Lin** : développement via filière Bleu Blanc Coeur
- **Agroforesterie** : expérimentation

La culture de **luzerne** manque de débouchés intéressants localement : l’absence de filières d’élevage de ruminants, ainsi que d’un outil de déshydratation (très en lien avec la filière betterave) pénalise fortement cette filière. Celle-ci a néanmoins tendance à se développer du fait d’un manque d’amendement organique en filières AB et d’un besoin agronomique d’allongement des rotations et d’apports azotés.

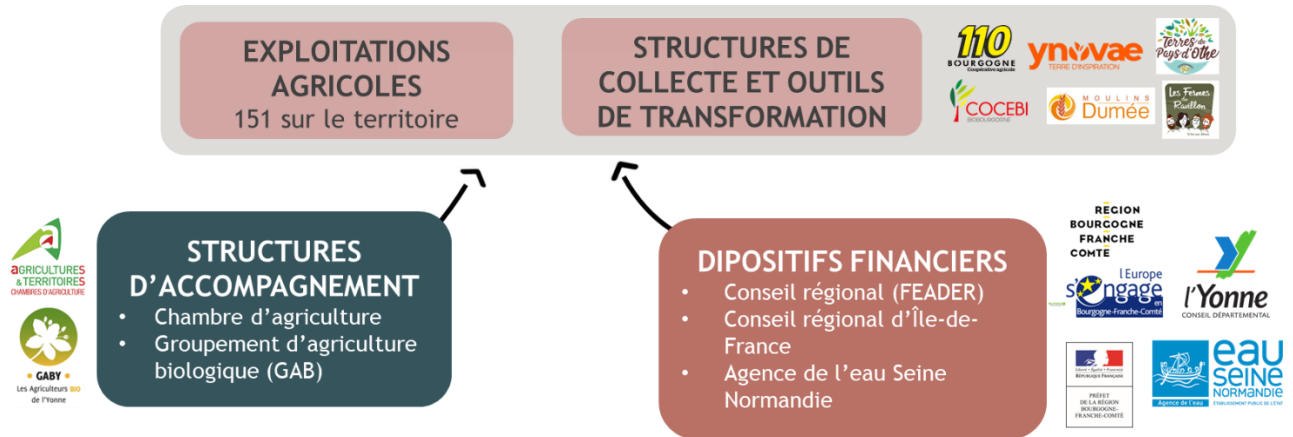
Par ailleurs, les unités de méthanisation sur le territoire peuvent permettre la valorisation de certaines de ces cultures.

CHIFFRES CLES

- › **5** : Le nombre de types différents d’activité de diversification des exploitations
- › **15 à 25%** des exploitations ont une activité de diversification

> 21 exploitations en vente directe

RESEAU DES ACTEURS



ceresco.
Alimentation, filières & territoires

INITIATIVE LOCALE

Guide Circuit Courts – Yonne

[Lien vers le guide](#)

La Chambre d'Agriculture de l'Yonne soutient les dynamiques de développement des circuits courts sur le territoire. Elle a ainsi réalisé en avril 2020 **un guide pour référencer toutes les démarches de circuits courts sur le département** :

- Produits à la ferme
- Ferme auberge
- Ferme de découverte
- Ferme pédagogique
- Hébergement

Ce sont ainsi 46 initiatives qui sont recensées dans ce guide.



ATOUTS	FAIBLESSES
<p><i>Commercialisation & transformation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Présence d'une offre en circuit-court diversifiée, mais dominée par la vente directe à la ferme • Visibilité des circuits-courts à l'échelle du département (annuaire en ligne sur le site internet,...). • Une mobilisation forte des citoyens-consommateurs <p><i>Diversification des productions</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Un mouvement déjà initié et des exemples qui fonctionnent 	<p><i>Commercialisation & transformation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Offre en circuit court non regroupée et disséminée ce qui complexifie son accès <p><i>Diversification des productions</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Peu de débouchés dans le cas de volumes importants (aucun circuit semi-gros hors céréales AB avec Terres du Pays d'Othe et Fermes du Ravillon)
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • La crise du COVID a fait naître des initiatives qui doivent se pérenniser / se concrétiser <p><i>Commercialisation & transformation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • De nouveaux circuits émergents (GMS) <p><i>Diversification des productions</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les systèmes de production en grandes cultures connaissent sont de plus en plus contraints (marché, technique), ce qui favorise les phénomènes de diversification • La diversification des productions, une opportunité pour réduire l'impact de pratiques agricoles sur l'environnement. • De nouveaux débouchés (Ex. méthanisation) 	<p><i>Commercialisation & transformation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Un manque sur des outils de transformation/ vente collectif <p><i>Diversification des productions</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Un manque de débouchés de niche pour des opérateurs déjà engagés dans ces filières

ENJEUX

- › **Accompagnement des exploitants dans les processus de diversification :** expérimentation technique, formation RH...
- › **Accompagnement spécifique dans le cadre de la transmission**
- › **Soutien financier à l'investissement pour la diversification des exploitations**
- › **Facilitation de l'emploi de main d'œuvre formée et accompagnée**

Diversification en terme de commercialisation

- › Permettre une meilleure visibilité de l'offre locale
- › Coordination du développement des circuits courts sur le territoire

Diversification des productions

- › Soutien spécifique à l'émergence de filière de culture à bas niveau d'intrant dans les zones vulnérables
- › Favoriser l'émergence de débouchés permettant de valoriser les productions de diversification, pour les volumes supplémentaires

F. SYNTHÈSE DES VULNERABILITÉS

- ▶ **Changement climatique :**
 - Un enjeu partagé par l'ensemble des filières végétales et des ruminants
 - L'accès durable à l'eau et la gestion optimisée de celle-ci sera déterminante, y compris pour favoriser la diversification
- ▶ **La mise en place et le maintien de filières de valorisation est un levier de résilience majeur pour :**
 - Le maintien des exploitations agricoles (valeur ajoutée, installation/transmission ...)
 - L'évolution des pratiques agricoles pour répondre aux attentes sociétales (préservation des ressources naturelles...)

→ la collectivité peut y participer sur le territoire (directement via la restauration scolaire)

→ nécessité de maintenir et/ou créer des outils de transformation

Principaux défis à relever pour les filières agricoles du territoire :



Grandes cultures : répondre aux enjeux sociétaux (préservation des ressources naturelles) + trouver une valorisation des cultures de diversification + accès à l'eau + appui technique



Elevage : maintenir et développer la production (volailles + ovin) pour conserver les surfaces en herbe + complémentarité filières animales/ végétales



Fruits et légumes : accès à du foncier irrigable/irrigué + appui technique pour les porteurs de projets



Viticulture : promouvoir les vignobles du jovinien

G. CONCLUSION DIAGNOSTIC

L'agriculture du jovinien est marquée par la prédominance de la filière grandes cultures, elle-même en proie à des mutations importantes ces dernières années :

- **Une diversification** vers d'autres cultures que la rotation traditionnelle Colza-Blé-Orge : introduction de légumineuses, de cultures industrielles (chanvre, betteraves), d'autres céréales (tournesol, cameline, sarrasin...) → favorables au développement de débouchés locaux (circuits-courts) grâce au déploiement d'outils de transformation collectifs (tri, stockage, 1^{ère} transfo, conditionnement)
- Un **développement important du bio** (encore peu représentatif à l'échelle de l'ensemble des surfaces avec 3% seulement des surfaces) mais néanmoins marqué avec des marchés demandeurs (COCEBI pour les filières longues, RHD, vente directe en circuits courts)
- Une **diminution importante des surfaces en colza** face à des impasses techniques fortes et un report vers d'autres cultures : blé, tournesol, pois protéagineux, pois chiche

Sa force repose aussi sur la présence d'opérateurs de taille relativement moyenne, **historiquement implantés sur le secteur** et donc sensibilisés aux contraintes de production spécifiques de ce terroir et aux atouts à mettre en avant. On notera ainsi la part très importante des filières blé CRC.

Il ressort également de ce diagnostic, que les filières d'élevage, très peu présentes sur le territoire, représentent néanmoins une opportunité très intéressante du fait :

- ⊙ de la très bonne complémentarité avec les filières végétales : apport d'amendement organique (surfaces d'épandage très importante), utilisation de paille
- ⊙ d'outils de transformation et notamment d'abattage d'envergure régionale voire nationale à proximité immédiate
- ⊙ d'opérateurs très implantés et en phase de développement (notamment Plukon sur la filière volailles)
- ⊙ d'une demande importante en circuits courts pour ces types de produits
- ⊙ du complément de revenus intéressant que pourraient apporter les ateliers de production animale dans un contexte de perte de rentabilité du modèles grandes cultures spécialisées.

Enfin, **la filière fruits et légumes** reste très anecdotique, même si historique pour les fruitiers, et a un potentiel de déploiement important avec des **débouchés en circuits-courts très déficitaires**. **Deux freins majeurs** se posent néanmoins à son développement : l'accès à l'irrigation, très limité dans ces terres historiquement tournées vers les grandes cultures, et l'accès au foncier, notamment en zone péri-urbaine (intéressante pour l'ouverture de points de vente directe).

PARTIE 3 – UNE ESQUISSE DE 3 SCENARIOS D'AVENIR

A. PREMIERE CARTOGRAPHIE DE L'AUTOSUFFISANCE DU TERRITOIRE

ELEMENTS DE CONNAISSANCE

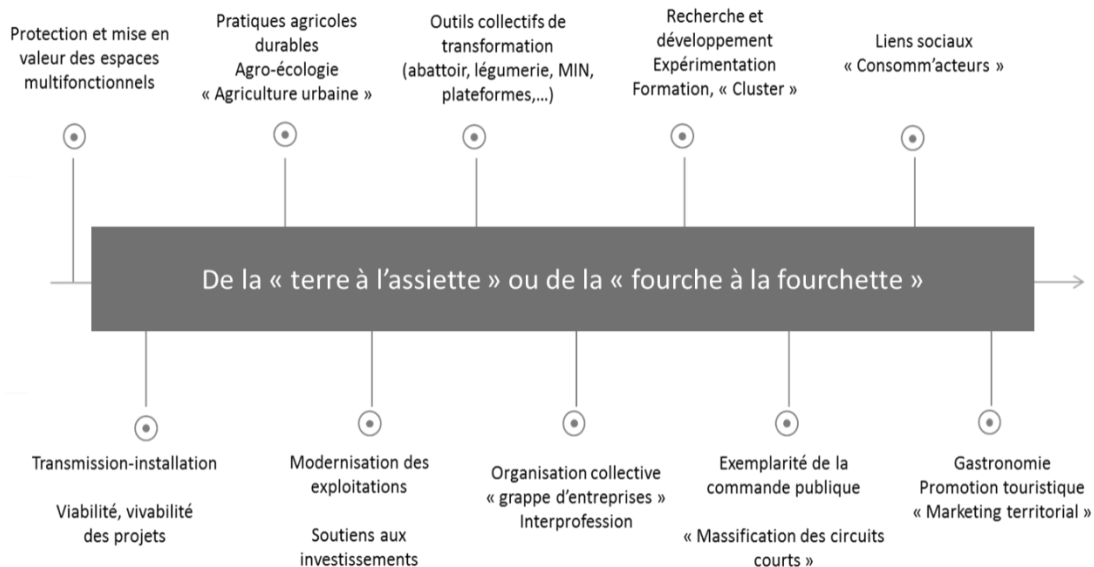
- ⦿ *Comment les territoires, mais aussi les organisations, peuvent-ils se préparer, s'adapter, se transformer, pour mieux faire face aux perturbations ponctuelles, comme la crise sanitaire que nous venons de traverser, mais aussi des instabilités des marchés et aux évolutions de long terme comme le changement climatique?*

La résilience est la capacité d'un système alimentaire territorial ou d'une filière agroalimentaire d'absorber, de résister, de rebondir et d'être moins exposé à des chocs externes comme la volatilité des marchés internationaux, mais aussi le changement climatique, ou des évolutions réglementaires.

A l'échelle des collectivités, cette capacité peut être acquise grâce à une **bonne gouvernance du système** qui permet de mieux absorber des chocs collectivement.



Le projet alimentaire territorial revête donc un **caractère transversal**, et s'inscrit pleinement dans les nécessités de « **transition** », « **de résilience territoriale** ».

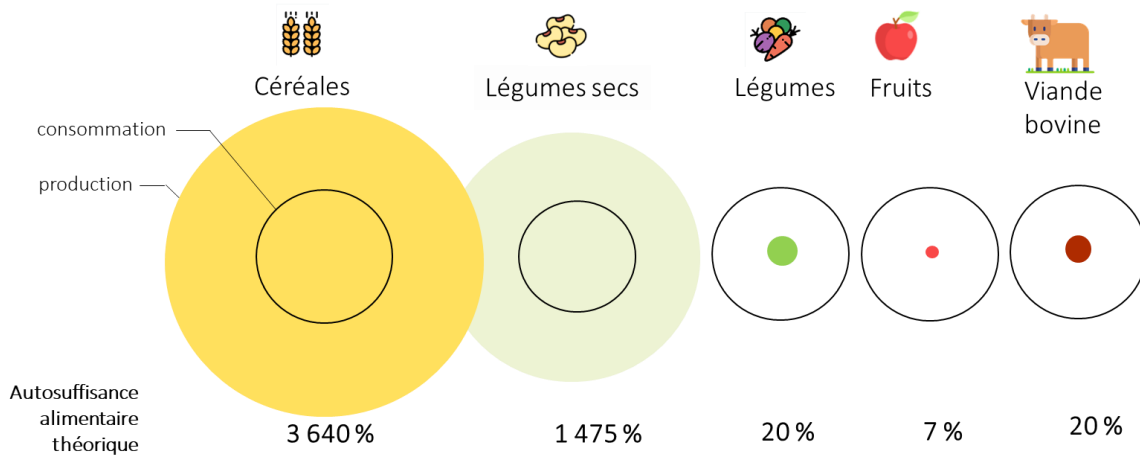


- Une autosuffisance théorique très excédentaire

A l'échelle du territoire du PAT, les surfaces agricoles permettraient théoriquement de couvrir 190 % des besoins alimentaires des habitants (16 300 ha de terres agricoles, pour un besoin de 8 600 ha). Ses capacités sont toutefois très variables selon les productions.

Ainsi, la production de **blé tendre, de colza**, mais aussi de **légumes secs** couvre la totalité des besoins alimentaires théoriques locaux. Le rapport production/consommation est même **largement excédentaire** sur ces filières. À l'inverse, le déséquilibre production/ consommation est très **déficitaire** sur les filières **animales** (viandes, lait, œufs), malgré la présence d'outils structurants (abattoirs, laiteries...). A titre d'exemple, la production de viande bovine ne répond qu'à 20% des besoins.

Les filières **fruits et légumes** sont également sous-représentées et couvrent respectivement **7 et 20 %** des besoins théoriques alimentaires.



**hypothèse : tout ce qui est cultivé sur le territoire est transformé et valorisé localement et tout ce qui est consommé par la restauration collective peut être produit localement.*

Source : CERESCO

Figure 38 : Calcul de l'autonomie théorique alimentaire (rapport entre la production et la consommation théorique de l'ensemble de la population par type de produit (source : CERESCO)

Une offre très présente sur les filières grandes cultures mais un manque avéré sur les autres productions. De plus il faut prendre en compte que la majorité des flux sont tournés vers l'extérieur du territoire (sauf fruits et légumes).

	Consommation par habitant	surface/ cheptel	volumes théoriquement produits	% d'autosatisfaction totale
	(kg/habitant/an)	ha ou têtes	Tonnes ; Tec ou tonnes de lait	
GRANDES CULTURES (conso directe)				
Céréales	113	13 679	82 074	3638%
<i>dont blé tendre</i>	90,7	6 215	41 641	2296%
<i>dont blé dur</i>	15,8	27	135	43%
Légumes secs	1,6	236	472	1475%
Pomme de terre	48	3	149	16%
Sucre	31,2	140	2 016	323%
Huile de tournesol	4,9	1 170	1 544	1576%
FRUITS & LEGUMES				
Fruits	90	7	130	7%
Légumes	120	23	460	19%
PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE				
Viande bovine	23,7	700	123	26%
Viande porcine	36,2	20	30	4%
Agneau	3,3	150	3	5%
Poulets	18	30 000	68	19%
Produits laitiers équiv lait de vache	260	150	945	18%
Lait de chèvre	12	50	38	16%
Œufs	13	-	-	0%

Figure 39 : Détail de l'autonomie théorique alimentaire (rapport entre la production et la consommation théorique de l'ensemble de la population par type de produit (source : CERESCO)

Détail méthode calcul :

Indicateurs	Consommation par habitant	Surface/ cheptel	Volumes théoriquement produits	% d'autosatisfaction totale
<i>Sources</i>	<p>AGRESTE - Bilans d'approvisionnement agroalimentaires</p> <p>https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/Chd21101/cd2021-1_Agroalimentaires.pdf</p>	<p>Registre parcellaire graphique (RPG)</p> <p>https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/registre-parcellaire-graphique-rpg-contours-des-parcelles-et-ilots-cultureaux-et-leur-groupe-de-cultures-majoritaire/</p>	<p>= Surface X rendement</p> <p>Divers bibliographie : <i>Revue professionnelle, rapports instituts techniques, dire d'experts ...</i></p>	<p>= Volumes théoriquement produits / Consommation par habitant</p>

Le territoire accueille de nombreux outils de 1ère transformation, mais qui ne sont pas forcément connectés avec les productions agricoles (ex : abattoirs)

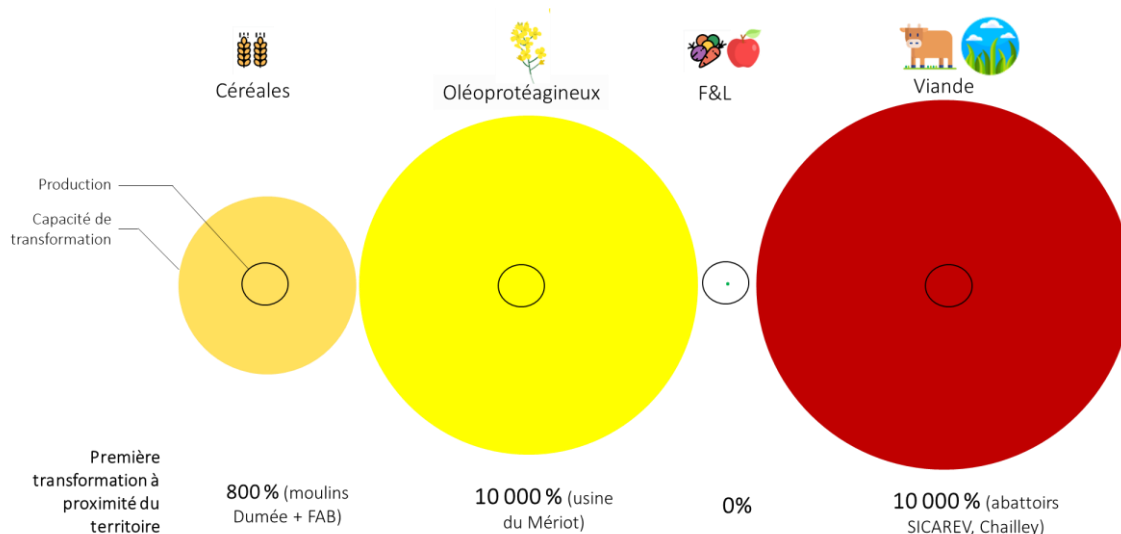


Figure 40 : Estimation de la capacité de « première transformation » (rapport entre la production et la transformation) (source : CERESCO)

L'analyse de la capacité nourricière du territoire alerte sur la nécessité de **favoriser la diversité des filières (maraichage, vergers, élevage)**.

Elle interpelle également sur la **valorisation locale des productions** (peu de connexion avec les outils de transformation).

Le **soutien de certaines filières à fort potentiel** de développement par rapport à la consommation locale (ex : légumineuses, fruits et légumes, élevage) apparaît donc stratégique.

RESEAU DES ACTEURS

Préserver et dynamiser le foncier agricole :

- Union Européenne, État, Région, Département, EPCI, Communes, SAFER, Chambre d'Agriculture, Associations (Terre de liens), caisse des dépôts, fondations (Carasso...)
- Installation/développement : Chambre d'agriculture, GABY, etc.

Evoluer vers des pratiques culturelles alternatives (diversité et qualité des productions)

- Agriculteurs
- État, Région, département, collectivités
- Recherche/conseils : Ch. agriculture, GABY, INRAE, Arvalis, Réseau Artémis etc.
- Réseau associatif (Terre de Liens, ADEAR ...)
- Établissements publics : lycée agricole...

Repenser les modes d'approvisionnement pour faciliter à tous une alimentation saine et locale

- Agriculteurs,
- Outils de transformation, coopératives
- Grossistes, plateforme, MIN de Rungis, commerce de demi-gros, GMS, acteurs du e-commerce, commerce de détail, start-up
- Associations (Incroyables comestibles, quelle terre demain, jardins de cocagne ...)
- Les associations caritatives, les épiceries solidaires, les jardins partagés

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Une surface agricole qui permettrait de couvrir 190% des besoins alimentaires théoriques du territoire • Un bassin maraîcher et fruitier historique • Des dynamiques intéressantes de développement des circuits courts sur le territoire du PAT (vente directe) 	<ul style="list-style-type: none"> • Une faible diversification des productions (85% des surfaces en céréales) • Des productions agricoles locales tournées principalement hors du territoire sur des circuits longs de commercialisation (la plupart très concurrentiels). • La production locale ne permet pas de couvrir l'ensemble des besoins alimentaires locaux sur certaines productions • La collectivité n'est pas positionnée comme acheteur des productions locales
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Une évolution des pratiques agricoles vers des modes de production plus responsables (progression de l'agriculture biologique...). • La montée en puissance d'une alimentation plus « durable » : les consommateurs témoignent d'un intérêt croissant pour les produits issus de l'AB, le respect de la saisonnalité, le développement des circuits courts de proximité (où producteurs et consommateurs créent des liens directs). • La responsabilité alimentaire qui grandit dans les villes et territoires périurbains notamment à travers la planification locale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de débouchés, concurrence, modèle économique. • Des agricultures dépendantes des évolutions des aides de la PAC. • Des modèles de développement agro-industriels.

ENJEUX

A l'échelle du territoire du PAT, les surfaces agricoles permettraient théoriquement de couvrir 190 % des besoins alimentaires des habitants. Ses capacités sont toutefois variables selon les productions, avec une surreprésentation des céréales (qui sont majoritairement exportés hors du territoire) et un manque d'offre en produits animaux, légumineuses, fruits et légumes.

Le manque d'outils de transformation et de débouchés rémunérateurs peut limiter le développement d'une agriculture diversifiée.

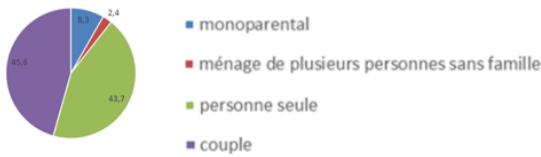
Les enjeux seront multiples pour la reterritorialisation de l'alimentation :

- Préservation du foncier
- Incitation à la diversification des exploitations lors de l'installation/transmission
- Création de débouchés locaux (RHD)
- Logistique des circuits-courts
- Transformation des produits

B. TENDANCES DE CONSOMMATION A L'HORIZON 2025

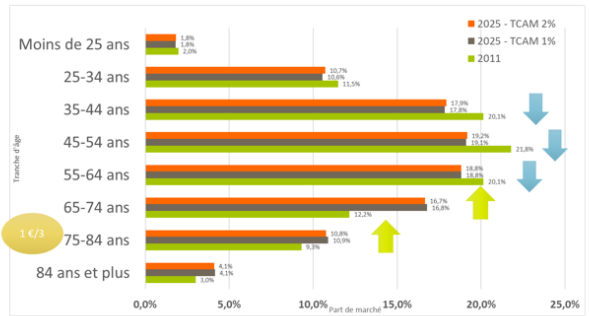
Des changements de composition des ménages

- 70 M de consommateurs en 2025 + 5%
- mais des **changements rapides dans la composition des ménages** :
 - 2012 : 34% des ménages constitués de personnes seules
 - 2025 : 44% des ménages constitués de personnes seules

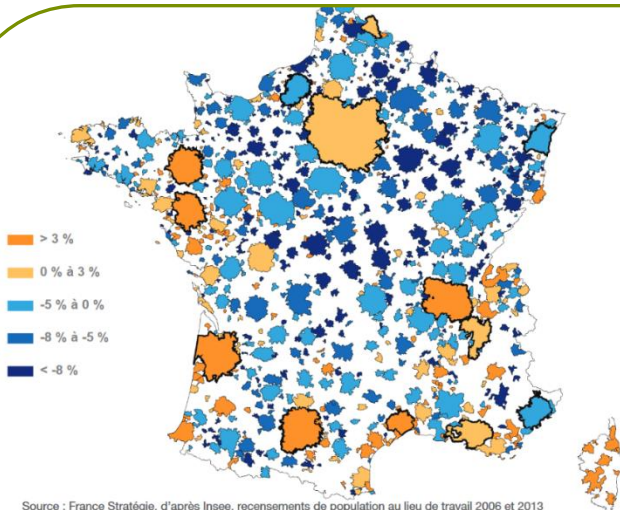


Des demandes générationnelles différentes

Part de marché en fonction des tranches d'âge pour les dépenses des ménages en alimentaire



Des changements de comportements alimentaires

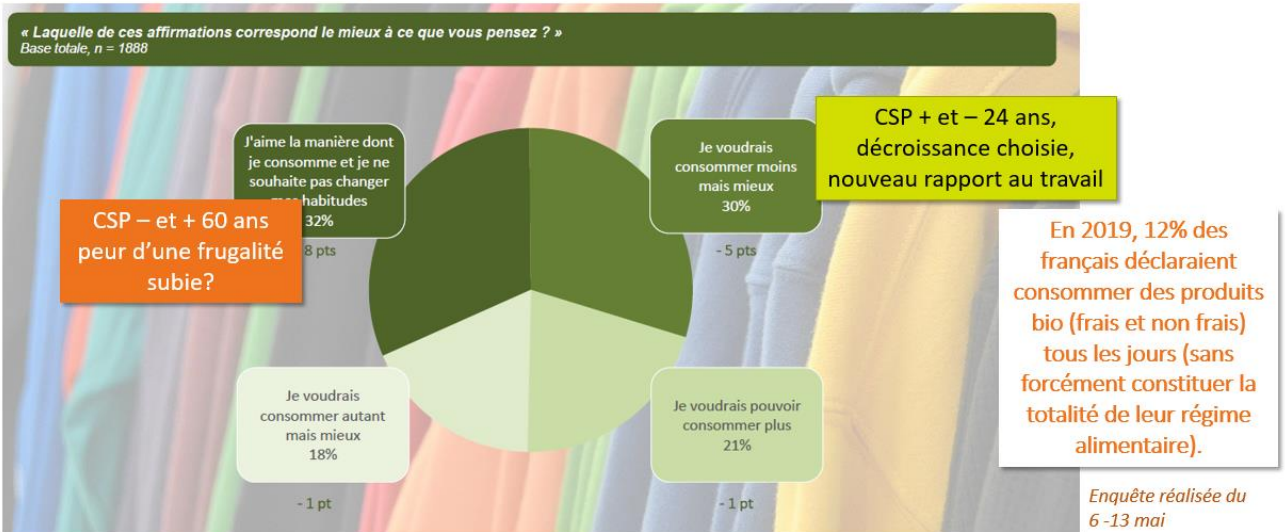


48% des emplois dans les 22 métropoles en 2019

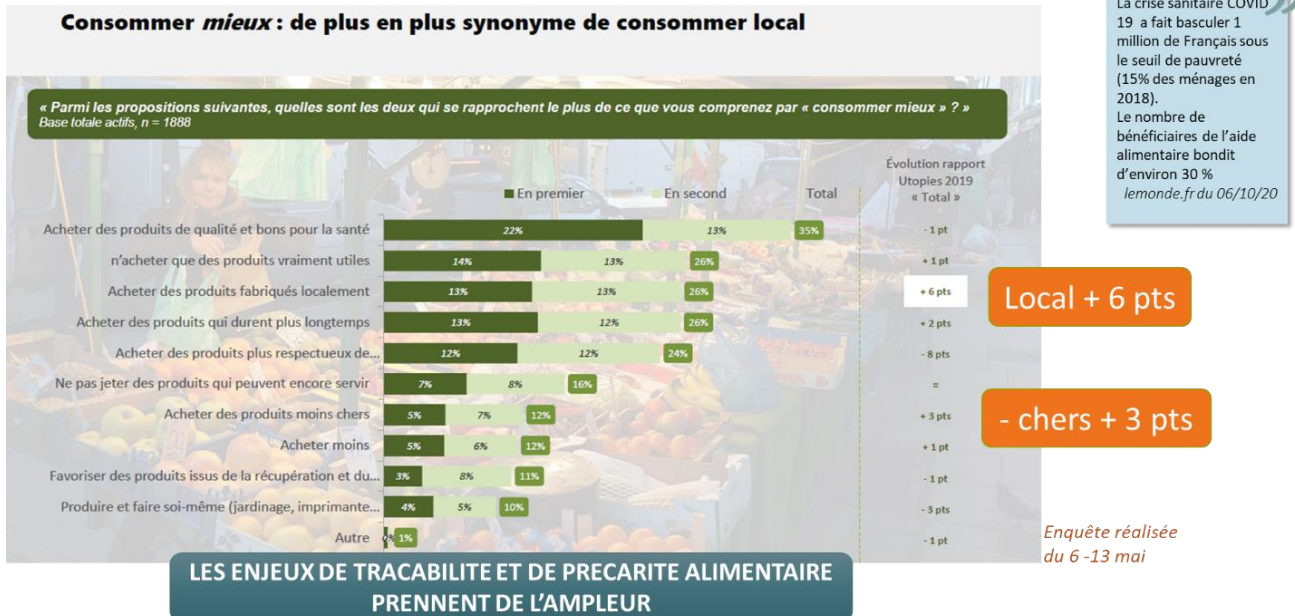
Un lien rural-urbain qui se redéfinit

- Avec la COVID et le développement du télétravail, une métropolisation freinée ?
- Des bassins de consommation très importants aux portes du territoire

Les enquêtes de juin sur les perspectives utopiques (OBSOCO)



Les enquêtes de juin sur les perspectives utopiques (OBSOCO)

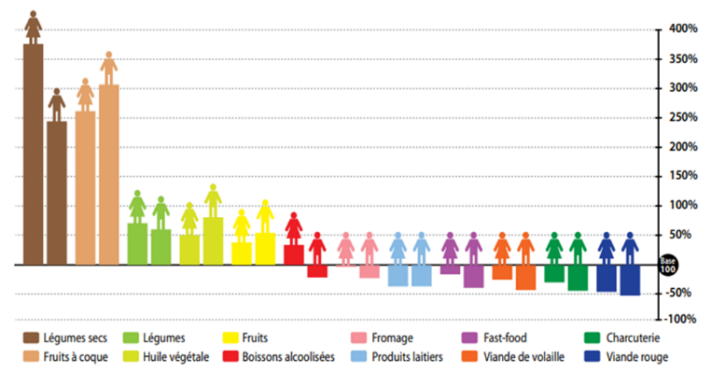


Zoom sur la demande en produits bio

En 2019, 12% des français déclaraient consommer des produits bio (frais et non frais) tous les jours (sans forcément constituer la totalité de leur régime alimentaire).

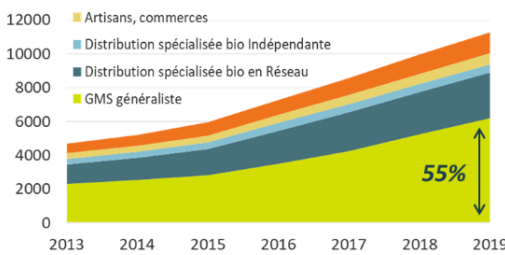
- Les achats des ménages représentent **95%** des achats de produits biologiques (vs 70 % en général) → **la RHD = 5%**
- Les formats **hyper et supermarchés** représentent **3/4** des ventes de produits bio.
- La « **Proxi** » (implantation urbaine du circuit spécialisé bio), connaît une **croissance des ventes** de produits bio **supérieure** à celle de tous les produits confondus.

(fig.1) : Différences relatives entre les régimes des consommateurs « bio » et « conventionnels » selon l'enquête BioNutriNet



Source : Le revers de notre assiette, Solagro 2019

Evolution des ventes de produits bio par circuit (M€)



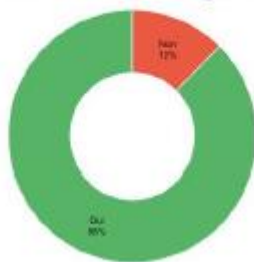
Depuis 2017, la GMS est le principal moteur des ventes → linéaires et gammes bio MDD et Marques nationales.

- Des consommateurs qui limitent leurs achats de protéines animales au profit des légumineuses et fruits à coques
- Des profils appartenant aux catégories « aisées » / « moyenne supérieure »

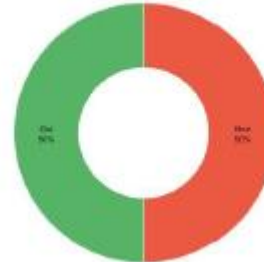
Zoom sur le jovinien (extrait du rapport de stage de Cécile Kessler)

- Près de 9 personnes 10 achètent leurs produits alimentaires à Joigny ou dans le périmètre de la CCI.
- La plupart des Joviniens consomment des produits provenant des grandes et moyennes surfaces.
- Pour eux, le local est synonyme de « département » (50%) et du Jovinien (27%)
- Les produits locaux les plus achetés :
 - Légumes et tubercules
 - Fruits
 - Viande
 - Œufs
- 9 habitants sur 10 affirment vouloir consommer plus de produits locaux et 50% souhaitent consommer plus de produits bios.

Avez-vous l'intention d'acheter plus de produits locaux dans un futur proche ?



Avez-vous l'intention d'acheter plus de produits bios dans un futur proche ?



Focus RHD

La Restauration Hors Domicile est un levier majeur de développement d'un approvisionnement local, qui répond également à l'enjeu d'accessibilité d'une alimentation de qualité à tous.

- **Fonctionnement de la restauration collective scolaire**

Une compétence qui dépend du type d'établissement

La restauration scolaire est un service public facultatif (dans les crèches, écoles maternelles et primaires) que la majorité des communes exercent pour le service rendu aux familles. Pour les collèges et les lycées, la compétence de la restauration scolaire relève respectivement du département et de la région.

Modes de gestion

Les collectivités qui ont la responsabilité de la restauration peuvent avoir recours à deux modes de gestion différents :

- › **La gestion directe** : la confection des repas et autres missions liées à la restauration collective sont gérées par la collectivité.
- › **La gestion concédée** : la collectivité délègue la gestion de la restauration collective à un prestataire public ou privé, par exemple une association ou une société de restauration collective.

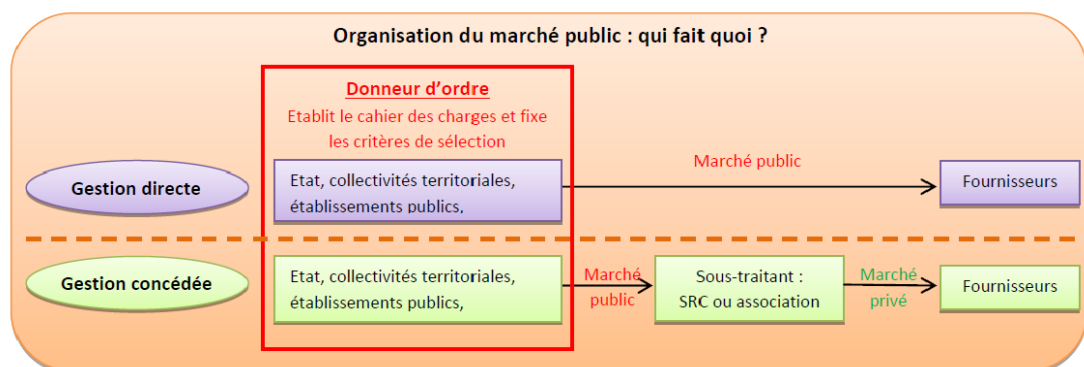


Figure 41 : Organisation du marché public en restauration collective (Source : FNESEA et JA, 2014)

Que ce soit sous la gestion des collectivités ou des prestataires, les missions liées à la restauration concernent :

- › Les achats/approvisionnement ;
- › La gestion des équipes de cuisine ;
- › La confection des repas et le service.

Enjeux de la Loi Egalim

La restauration collective est également de plus en plus prise en compte dans les politiques nationales. La Loi EGalim, entrée en vigueur en novembre 2018, fixe notamment des objectifs ambitieux : au plus tard le 1er janvier 2022, les repas servis en restauration collective dans tous les établissements chargés d'une mission de service public devront compter 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques. Si certains établissements ont déjà bien avancé dans cette dynamique, ces objectifs constituent un challenge pour la plupart des restaurants.

Le caractère « local » d'un produit ne répond donc pas à une définition officielle et ne peut pas constituer un critère de sélection dans un marché public. Les produits « locaux » entrent dans le décompte des 50%

uniquement s'ils possèdent l'une des caractéristiques requises par la Loi Egalim. Pour autant, des leviers existent pour ne pas défavoriser les produits locaux, dans le respect du code de la commande publique (garantir l'accessibilité des TPE/PME à la commande publique en recourant notamment au sourcing, à un allotissement fin et à une pondération équilibrée des critères, promouvoir la fraîcheur et la saisonnalité des produits, en privilégiant des modes de production moins énergivores...)⁵

Produits	Description
Produits AB ou issus d'exploitations en conversion	20% de produits AB
Produits Label Rouge	
Les AOC/AOP, IGP et STG	
Produits « fermiers » ou produits « à la ferme »	Uniquement pour les produits pour lesquels une définition réglementaire des conditions de production : œufs, volailles et fromages (yc fromages blancs), bovins et porcs si LR
Produits avec écolabel « Pêche durable »	
Produits « région ultrapériphérique » (RUP)	Correspondent à des produits issus des DOMTOM, répondant aux critères de la réglementation européenne en la matière
Produits issus d'exploitation HVE (niveau 2 ou >)	Exploitation labélisée > au niveau 2 jusqu'au 31/12/2029
Produits avec externalités environnementales	« Produits acquis selon des modalités prenant en compte les coûts imputés aux externalités environnementale liées au produit, pendant son cycle de vie »

- **Les volumes et surfaces nécessaires pour alimenter les différents circuits de restauration collective**

La modélisation de la demande théorique en restauration collective et le calcul des volumes produits révèlent que pour le pain, les légumes, les fruits, la pomme de terre et les produits laitiers, le territoire pourrait avoir assez de production pour assurer l'approvisionnement des cantines.

Ceci révèle également que **les volumes nécessaires en restauration collective sont limités**. Ils ne représentent parfois que quelques tonnes pour l'ensemble du territoire et des différents circuits de restauration collective. En effet, cette demande est parfois atomisée (écoles, crèches...).

Sur le territoire du jovinien, l'offre en restauration scolaire se répartit comme suit :

⁵ Les mesures de la loi Egalim concernant la restauration collective – CNRC janvier 2020

Primaires/maternelles	Collèges	Lycées
<ul style="list-style-type: none"> - 8 écoles maternelles - 21 écoles primaires 	- 2 collèges	- 3 lycées
<ul style="list-style-type: none"> • 2149 écoliers • Dont 458 en école maternelle et 45 de < 3 ans 	- 992 élèves	- 466 élèves

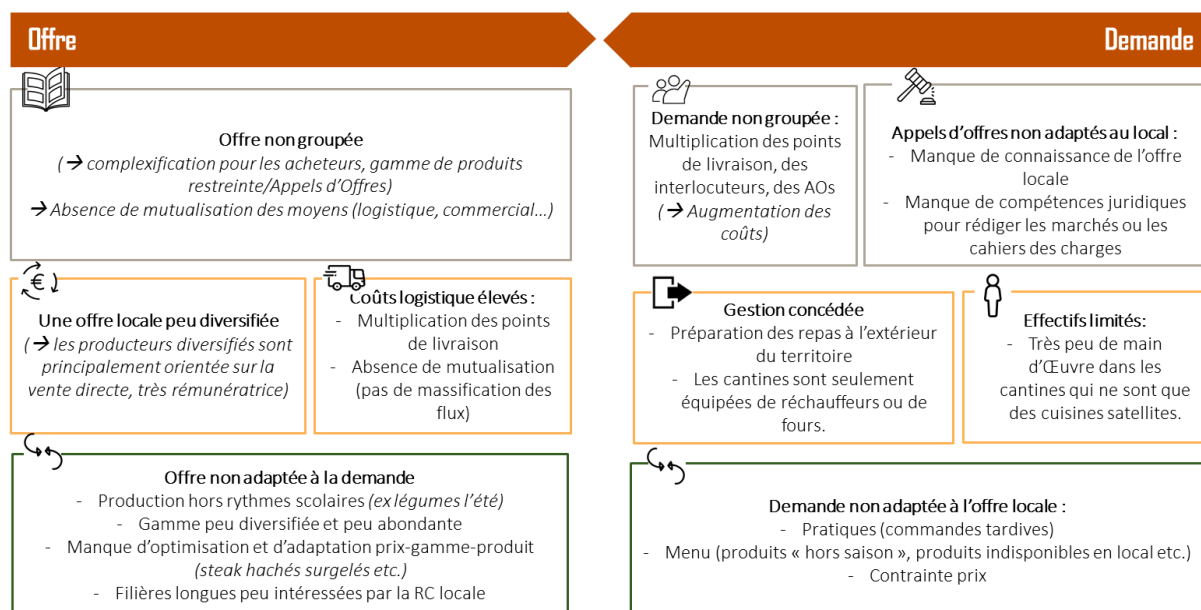
Si on prend l'hypothèse que tous les élèves sont demi-pensionnaires et un nombre de service de 120 repas/an, cela représente un total de 432 840 repas sur l'année. Ainsi, **théoriquement, la demande alimentaire de la restauration collective** nécessite :

- 22 T de pain (~19 T de blé, soit ~3 ha)
- 50 T de légumes (~ 4 ha de maraîchage)
- 15 T de viande bovine (~120 bovins si on ne valorise que les arrières)
- 6 T de fromage (12 vaches laitières)
- 27 T de fruits (1ha de verger)

Les **filières du territoire n'adressent pas de production à la restauration scolaire, ou de manière ponctuelle**. En effet de nombreux freins persistent. La relocalisation de l'approvisionnement de la restauration collective nécessite la compréhension des pratiques d'achat des établissements proposant ce type de restauration.

Des difficultés **d'interfaçage offre/demande** sont couramment rencontrées sur le terrain. Côté « demande », celles-ci sont souvent peu regroupées ce qui multiplie les points de livraison, les appels d'offres et les interlocuteurs ; les commandes ne tiennent pas forcément compte de la saisonnalité des productions, des équilibres matières, et de l'offre disponible sur le territoire qui est souvent inconnue. La crainte de travailler avec un unique producteur qui peut plus facilement avoir des problématiques de rupture d'approvisionnement peut également être dissuasive.

Côté « offre » (c'est-à-dire producteurs), celle-ci n'est pas regroupée et donc peu visible, ni très adaptée aux pratiques de travail de la restauration (4^{ème} gamme, surgelé...). L'absence de mutualisation (allotissement, logistique, commercial...) renchérit les coûts et ne permet pas de proposer une offre variée et « sécurisée » sur les volumes d'approvisionnement.



ENJEUX

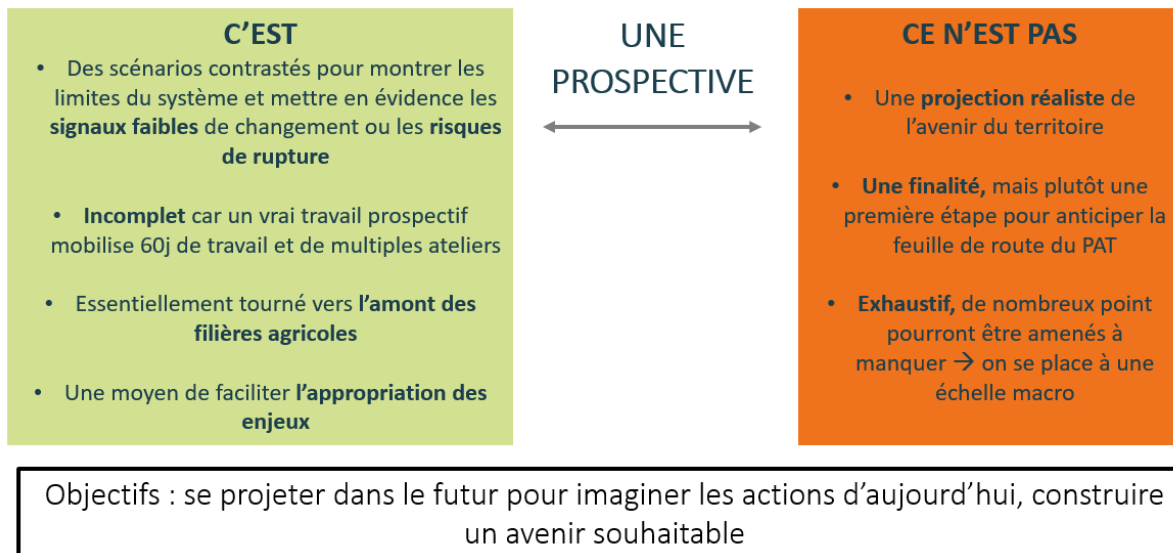
- La dynamisation, la coordination, l'animation de la multitude d'établissements et de donneurs d'ordre indépendants. (Soutien aux communes dans la rédaction des appels d'offres, le partage d'expérience ...)
- Se fixer collectivement par la chaîne d'acteurs des objectifs annuels d'introduction de produits locaux dont bio dans la restauration collective publique afin de répondre aux enjeux de la loi Egalim.
- La valorisation de l'offre locale lors d'initiatives ponctuelles (petits déjeuner, goûter...)
- L'incitation au déploiement d'une offre locale adaptée (produits, conditionnement, prix)
- L'augmentation de la visibilité de l'offre pour faciliter le sourcing et de la demande
- Les synergies avec les initiatives du département et de la Région.

C. TRAVAIL PRELIMINAIRE SUR DES SCENARIOS D'EVOLUTION DE L'OFFRE

- ▶ **Objectif** : Proposer une simulation de l'évolution de l'offre alimentaire locale (scénario 2030) en prenant en considération à la fois l'offre actuelle caractérisée dans le volet 1 ainsi que l'ensemble des risques et opportunités identifiés précédemment.
- ▶ Mise en perspective par rapport au **profil alimentaire du territoire** (travaux stage) et aux **tendances** au niveau de la demande alimentaire locale (par exemple, les demandes concernant le bio, le local, les légumineuses, les protéines animales etc.).



Point de vigilance : ce travail n'est pas prédictif et il est important d'en poser les limites :



Présentation des scénarios :

Scénario 1 : « au fil de l'eau »

Déconnexion entre production / transformation / distribution

Facteurs d'évolution :

- Changement climatique : impasses sur certaines productions, tensions sur la ressource en eau
- Un plan protéagineux qui aide la diversification en grandes cultures
- Sous-capacité de l'outil d'abattage de Migennes sur la partie ovine
- Développement de l'AB : +100% de surf AB entre 2015 et 2019

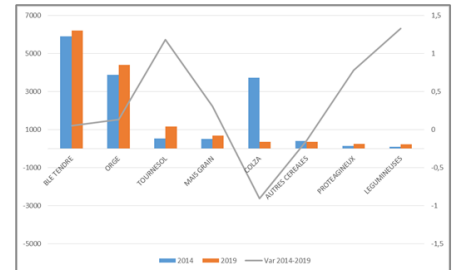
Orientations de l'agriculture :

- Réduction des contrats de filières (type CRC) du fait de la montée en puissance d'autres régions de production plus compétitives (ex : CVDL) → baisse de rentabilité de la filière GC
- Développement de Plukon (Duc) pour le marché UE : + 50 volaillers
- Déstabilisation de la filière ruminant : arrêt de l'abattoir de Migennes faute de bétail et de salariés
- Poursuite des initiatives de reconnexion avec le territoire (petits outils de transfo, débouchés régionaux pour les coop, circuits-courts), mais qui reste limitée

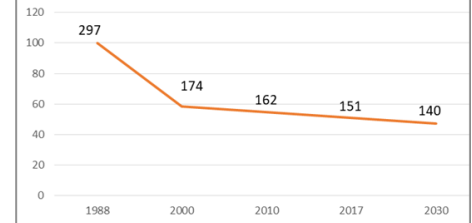
Indicateurs

Nbre agriculteurs	Environ 140 EA en 2030
Répartition des surfaces	- de surfaces en herbe, + de surfaces en GC – maintien de la SAU
Capacité de transformation du territoire	Perte de certains outils en filières animales
Part de valorisation en locale	max 5%, à destination des particuliers essentiellement

Evolution des surfaces en GC sur la CCI entre 2014 et 2019



Evolution projetée du nombre d'exploitations sur la CCI en 2030



Scénario 2 : déstabilisation de la filière Grandes cultures

Financiarisation de la filière GC

Facteurs d'évolution :

- Une filière GC mise à mal pour plusieurs raisons : changement climatique, verdissement des politiques européennes et nationales, montée en puissance d'autres régions de production
- Très forte capitalisation des grandes fermes qui résistent (agrandissement)
- Des difficultés de transmission très fortes, une perte de motivation
- Développement d'opérateur sur l'élevage hors-sol

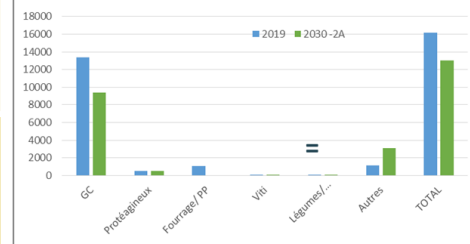
Orientations de l'agriculture :

- Reprise des fermes par des investisseurs extérieurs au territoire → perte de maîtrise foncière mais organisation collective pour fournir le bassin parisien
- Une volonté de se démarquer : développement fort de l'AB, ou autres labels (HVE...)
- Conversion de surfaces agricoles en forêt pour stockage carbone → perte importante de SAU
- Enrichissement des terrains avec les moins potentiels agronomiques
- L'intégration d'ateliers volaillers se développe fortement pour chercher une diversification de revenus sans prise de risque

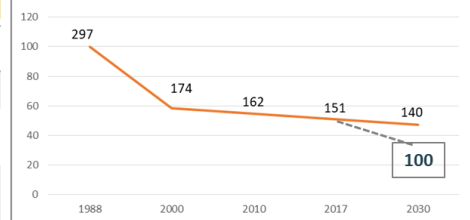
Indicateurs

Nbre agriculteurs	En forte baisse : une centaine d'EA
Répartition des surfaces	Augmentation des surf/EA (moy de 200 ha) Diminution forte de la SAU → -30% (13 000 ha)
Capacité de transformation du territoire	Concentration des outils de 1 ^{ère} transformation au niveau national, l'arrêt de l'export impacte peu le territoire
Part de valorisation en locale	max 5%, à destination des particuliers essentiellement

Evolution de la répartition des surfaces agricoles



Evolution projetée du nombre d'exploitations sur la CCI en 2030



Scénario 3 : déstabilisation de la filière Grandes cultures

Le territoire prend la main sur son destin en investissant dans les filières locales

Facteurs d'évolution :



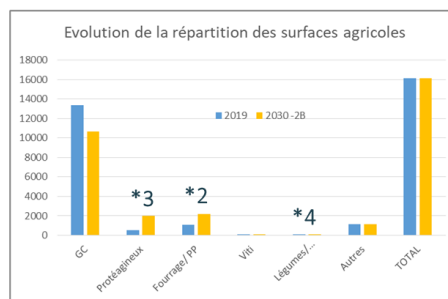
- Une filière GC mise à mal pour plusieurs raisons : changement climatique, verdissement des politiques européennes et nationales, montée en puissance d'autres régions de production
- Des risques anticipés avec la recherche de débouchés à plus haute valeur ajoutée, la diversification agricole et d'autres formes de valorisation (énergie...)
- Des réseaux d'agriculteurs ont développé des outils de 1^{ère} et 2nde transformation performants et proposent de la prestation

Orientations de l'agriculture :

- Diversification permise par la création de retenues collinaires, la transformation et l'engagement de plusieurs débouchés (collectivités & RHD, Eau de Paris, néoruraux à fort pouvoir d'achat, tourisme nature)
- Légère baisse des surfaces en GC (meilleure rentabilité) → transfert vers prairies pour élevage / légumes/ fruits / Viti
- Développement de filières d'élevage (ovin ...) car recherche de complémentarité
- Meilleure reconexion au territoire/ outils orientés vers les besoins locaux/ demande locale

Indicateurs

Nbre agriculteurs	Baisse moins forte que le tendanciel (145)
Répartition des surfaces	Légère augmentation des surfaces fourragères – dvpt des F&L
Capacité de transformation du territoire	Optimale – dvpt d'outils de transfo primaire et secondaire en GC (farine, pain, pâtes...) + en légumes/ fruits (légumerie..)
Part de valorisation en locale	En GC la part de valorisation locale augmente pour atteindre 10% - les ateliers animaux s'orientent en plus grande partie vers la VD (30%)



A l'issue de la présentation des scénarios, les membres du COPIL ont été invités à se positionner sur le scénario le plus « probable » et le plus « souhaitable ». Il ressort de ces votes que le scénario le plus souhaitable serait celui qui permettrait au territoire d'anticiper pour une meilleure résilience alimentaire en favorisant la diversification et en reconnectant l'agriculture, aux outils de transformation et au bassin de consommation (SCENARIO 3).

	Agriculture Jovinien actuel	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Probable	Souhaitable
Nb exploitations	151	140	100	145	SC2	SC3
SAU et répartition	16 145	15 500	13 000	16 145	SC1	SC3
Outils de collecte	Bon maillage territorial	Concentration des outils pour gagner en rentabilité	Faillite de certains petits collecteurs – dvpt outils segmentés (AB, HVE)	Dvpt d'une logistique de collecte semi-gros	SC1/SC2	SC3
1 ^{ère} transformation de dimension nationale	Déconnectés du territoire	Fermeture abattoir	Dvpt abattoir de Chailley	Baisse des quantités exportés du territoire	SC1	SC3
Transfo « locale »	< 1% (AB)	2 %	20 % → bassin parisien	10% → CCJ + alentours	SC1/SC2/SC3	SC3
Diversification grandes cultures	Protéagineux : 500 ha	X 2	=	X 4	SC2	SC3
Diversification autres filières	F&L : 30 ha Elevage : 1 100 ha	F&L : X 1,5 Elevage : volailles standards ; /2 ruminant	F&L : = Elevage : volailles standards ; absence ruminant	F&L : X 4 Elevage : ovin, volailles	SC1/SC2/SC3	SC3



Contact : Cécile RIFFARD
cecile.riffard@ceresco.fr ✉
04 78 69 84 69 📞